L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1553 - VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Fermoscopie Bourgogne-Franche-Comté

Des chiffres et des résultats, mais pas seulement...



Les CerFrance de Bourgogne Franche-Comté ont présenté les résultats économiques 2019 des différents systèmes d'exploitation de la région. Les chiffres sont parlants, mais au-delà des seules informations comptables, le facteur humain prend toute sa dimension dès que l'on aborde l'un des grands enjeux des prochaines années : la cession des exploitations. Alors qu'un tiers des exploitants mettront fin à leur activité dans les dix ans qui viennent, il faut interpréter les résultats d'aujourd'hui sous l'angle de la cessibilité de ces exploitations. Mais au-delà des chiffres, ce qui s'impose aussi c'est que céder reste avant tout une aventure humaine et personnelle, souvent bouleversante pour le cédant. *Page 3.*

Encart : Malecot Poirier (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Foire gastronomique - Ferme Côte d'Or

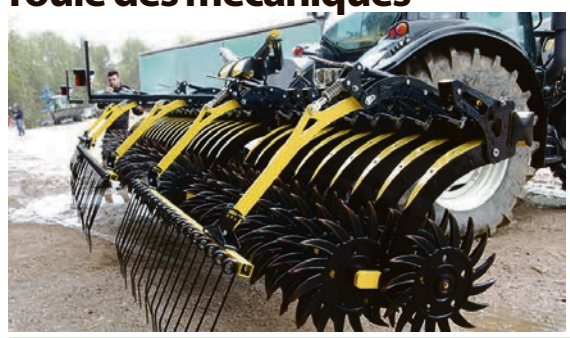
L'agriculture au rendez-vous



Nièvre

› Grandes cultures

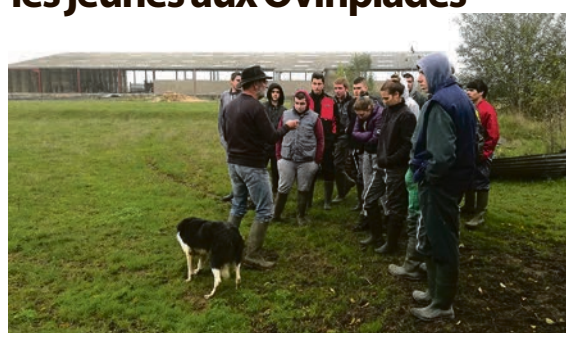
Le désherbage roule des mécaniques



Yonne

› Élevage ovin

Une journée pour préparer les jeunes aux Ovinpiades





Fendt 700 Vario
Le Visionnaire

Compact et performant, le 700 Vario redéfinit la notion de polyvalence. Disponible en quatre versions, Power - PowerPlus - Profil et ProfilPlus, le 700 Vario performe tant par sa puissance que sa sobriété en carburant qui le classent en leader de sa catégorie.
Son système d'autoguidage VarioGuide et sa cabine VisioPlus sont autant d'atouts que vous retrouverez de 145 à 240 Ch.

G. BUCHEZ
www.gbuchez.fr
Secteurs :
Autun - Corbigny
Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
Plus d'information sur fendt.com



CHAMPS VISION
MARDI 19 NOVEMBRE
9H30 - 18H00
Champs sur Yonne
Centre commercial Le Rami
Partenariat entre votre opticienne
CHAMPS VISION
et le verrier français
NOVACEL
Renseignement au magasin ou au 03 86 46 10 27

Sommaire

Côte-d'Or

04 • Foire gastronomique :Encore une très belle ferme
05 • Foire gastronomique : La soirée des inaugurations
06 • Foire gastronomique : Vue sur la foire
07 • Dijon Céréales : L'export, débouché incontournable pour les céréales régionales

Nièvre

08 • Soirée élevage de la FDSEA : La contractualisation, un outil qui redonne de la valeur aux exploitations
09 • Cercy-la-Tour : Un succès incontestable
10 • Grandes cultures : Le désherbage roule des mécaniques
11 • Pauline Pabiot, viticultrice à Boisgibault : *«Je fais du vin à mon image»*

Yonne

12 • Foire Saint-Martin: Les producteurs ont de quoi remplir les assiettes
13 • Élevage ovin : Une journée pour préparer les jeunes aux Ovinpiades
14 • Taille de la vigne : La formation du CFPPA fait le plein de monde
15 • Sangliers : Un argumentaire collectif pour un retour à l'équilibre

France

16 • Contrat de solutions : Le déploiement s'accélère

Infos Services

17 • Équipement
18-19 • Marchés
20-21 • Petites annonces
22-25 • Annonces Légales
26 • Vie quotidienne
27 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Journée Technique régionale fromagère

Un temps d'échange pour les professionnels de la production fermière

Cette année, la Journée Technique Régionale Fromagère aura lieu le 19 novembre à Moloy, à la Ferme de Labergement (21).



Cette journée débutera par les Assemblées Générales du Centre Fromager de Bourgogne. Elles feront le point sur son activité qui témoigne des besoins en formations, en conseils techniques, en communication : concours régionaux et en échanges entre professionnels. La filière invite ensuite Madame Dominique A. Vuitton, professeur d'immunologie clinique et membre de l'Académie française de médecine, pour évoquer un point sur l'actualité qui agite la filière depuis le début de l'été : le lait cru. Mme Vuitton exposera les résultats d'une étude européenne en cours (Cohorte européenne PATURE) sur l'impact de l'environnement de la ferme sur les pathologies allergiques et notamment l'impact de la consommation de lait cru chez les enfants. Les échanges qui suivront seront également l'occasion de communiquer sur le site www.fromageaulaitcru.com, réponse de toute la filière nationale aux demandes de prévention du ministère de l'agriculture et sur le « collectif lait cru » monté en juillet dernier. Les échanges se poursuivront autour d'un buffet composé des fromages et autres produits laitiers apportés par chacun.

Après un temps d'échanges questions/réponses avec Guillemette Allut, la journée se poursuivra par groupe autour de trois sujets :

1 Traite et qualité microbiologique du lait cru - Laurent Courtot, référent traite et qualité du lait, à la Chambre d'agriculture de Saône et Loire

2. Présentation et stratégie commerciale de la Ferme de Labergement - Baptiste Colson

3. Visite de la fromagerie : technologies fromagères (fromages blancs, desserts lactés, glaces…) et matériels associés - Matthias Colson, Guillemette Allut.

Renseignements et inscriptions auprès de Sylvie Felix : 03 85 29 56 70 - sfelix@sl.chambagri.fr

CENTRE FROMAGER DE BOURGOGNE

en bref

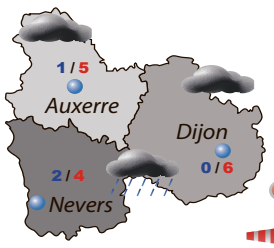
Bourgogne Franche-Comté Les JA lancent *l'agriloving* pour contrer *l'agribashing*



Face à l'*agribashing* ambiant, *« de plus en plus virulent »*, des agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté ont lancé une campagne pour promouvoir son exact opposé, baptisé *Agriloving*, ont-ils annoncé dans un communiqué le 12 novembre. *« Les détracteurs de l'agriculture et de ceux qui la pratiquent sont nombreux et véhiculent des idées reçues, voire carrément mensongères, à l'égard d'un milieu qu'ils connaissent souvent peu ou pas du tout »*, dénoncent les organisateurs de la campagne, à l'initiative des Jeunes Agriculteurs (JA) de Bourgogne Franche-Comté. *« Cette campagne a pour objectif de sensibiliser au travail des agriculteurs et aux pratiques agricoles »*, poursuit le communiqué. L'initiative est soutenue par un collectif d'acteurs du secteur (Alliance BFC, coopérative Dijon Céréales et Chambre d'agriculture de Côte-d'Or), *« qui a vocation à s'agrandir rapidement »* au niveau national. Sur le site internet agri-loving.fr, les agriculteurs ont notamment lancé une pétition appelant *« à se joindre au mouvement sur les réseaux sociaux »* avec le hashtag *« #agriloving »*, ainsi que trois vidéos décalées sur leur métier. Une douzaine de vidéos sont prévues en tout, avec une diffusion prévue lors d'événements, dont le prochain Salon de l'agriculture.

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 15 Novembre



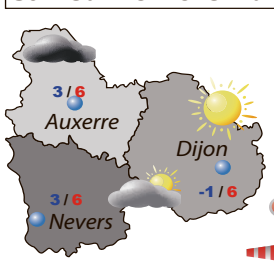
Perturbé
Ce vendredi se déroulera sous un ciel menaçant et quelques précipitations.

T° mini : 0 à 2°C
T° maxi : 4 à 6°C

Vents : Nord-Est 30 km/h

Saint Albert
Soleil : 07h59 - 17h13
Lune : 19h26 - 10h50

Samedi 16 Novembre



Variable
Ce samedi sera partagé entre passages nuageux et belles éclaircies. Les vents seront faibles.

T° mini : 2 à 4°C
T° maxi : 5 à 7°C

Vents : Ouest 10 km/h

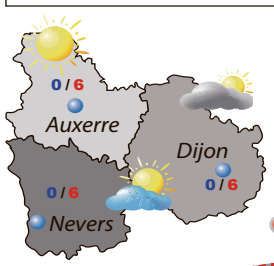
Sainte Marguerite
Soleil : 08h00 - 17h11
Lune : 20h19 - 11h51

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 17 Novembre



A Remplir.
A Remplir.

T° mini : -1 à 1°C
T° maxi : 5 à 7°C

Vents : Nord 20 km/h

Sainte Elisabeth
Soleil : 08h02 - 17h10
Lune : 21h23 - 12h44

Prévisions à 7 jours

Lundi 18 Novembre au Mercredi 20 Novembre
Un temps couvert et pluvieux s'annonce.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 1 à 3°C T° maxi : 6 à 8°C

Du Jeudi 21 Novembre au Dimanche 24 Novembre
Le soleil sera présent jeudi et vendredi. Le week-end sera couvert et pluvieux.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 2 à 4°C T° maxi : 6 à 8°C

*clin d'*œil



© Acip/Chaunu

Fermoscopie

Au-delà des chiffres et des résultats… des vies, tout simplement

Les gradins de l'Amphithéâtre d'AgroSup Dijon étaient bien garnis, ce 12 novembre, pour la présentation par les CerFrance de Bourgogne Franche-Comté des résultats économiques 2019 des différents systèmes d'exploitation de la région. Des chiffres parlants, mais au-delà des chiffres, c'est le facteur humain qui s'impose dès qu'on parle cession et installation.



En élevage allaitant, le contexte reste très perturbé et le revenu toujours nettement insuffisant.

Organismes de référence en matière économique pour les exploitants agricoles de Bourgogne Franche-Comté, les CerFrance ont présenté les grandes lignes des résultats des principales productions régionales. Non sans relier ces chiffres contrastés aux futurs enjeux de l'installation, alors qu'un tiers des exploitants sont appelés à cesser leur activité dans les dix années à venir.

«On n'installera pas dans un désert», témoigne le président des CerFrance BFC, tout en rappelant le fossé entre le faible niveau des résultats économiques et les capitaux à mobiliser pour s'installer.

La cession des exploitations et surtout la préparation de ce passage essentiel pour le cédant comme pour l'acquéreur, étaient donc à l'ordre du jour lors de cette présentation.

Des résultats encore en recul mais contrastés

Les résultats 2019 sont connus et comme chaque année, ils sont profondément dépendants des aléas climatiques d'une part, de la conjoncture des cours et, d'autre part, de la capacité du chef d'exploitation à mettre en place les conditions d'une plus grande résilience. S'en suit comme chaque année de grandes disparités entre les systèmes et à l'intérieur de systèmes de même nature et de même dimension.

En 2019 le résultat courant par actif familial en grandes cultures, est estimé à 14 400 euros dans la plaine et 7 300 euros sur les plateaux où *«le décrochage»* est net. Mais par rapport à 2018, tout le monde est perdant. L'instabilité du contexte et les fluctuations incessantes des résultats imposent de se poser les bonnes questions et surtout de trouver les bonnes réponses pour sécuriser un système d'exploitation en grandes cultures.

En bovin lait, la baisse de la production, alliée à la hausse des charges alimentaires, du fait de la sécheresse notamment, ont grevé le résultat courant, en baisse de 30 % par rapport à 2018. L'enjeu à plus ou moins long terme reste bien la sécurisation de cette production laitière alors que de gros ateliers pourraient cesser leur activité d'ici peu. Les installations en lait restent donc une priorité.

> *"Comme chaque année, résultats 2019 sont profondément dépendants des aléas climatiques"*

Plus favorisés dans le cadre d'une filière bien structurée qui assure une bonne valorisation de leur produit, les producteurs de lait en AOP du massif jurassien s'en sortent mieux, en dépit d'une légère baisse de production. La baisse du résultat courant se limite à 6 %.

En vaches allaitantes, le contexte reste très perturbé et le revenu toujours nettement insuffisant. *«Les signaux négatifs»* se multiplient et pourtant, *«les résultats apparaissent moins pires que l'on aurait pu le craindre»*. La baisse par rapport à 2018 s'établit quand même à - 21 %. Une réflexion : l'augmentation constante de la productivité de la main-d'œuvre n'a pas d'incidence sur les résultats qui continuent de chuter. Le bouclage financier d'une cession/installation n'en est que plus difficile.

Céder : une aventure humaine et personnelle d'abord

Dans ce monde changeant, céder son entreprise revient à relever de nombreux défis sur les plans juridique, fiscal, foncier, réglementaire, mais encore plus, comme l'ont montré les trois témoignages vidéo d'agriculteurs cédants, sur le plan humain. Car au-delà des chiffres, ce sont des vies, des histoires familiales, des parcours intimes que l'on *«négocie»*.

«Un projet de cession doit donc intégrer le facteur humain car c'est une étape bouleversante pour le cédant». Un cédant qui doit se préparer à une nouvelle vie, à *«sa vie d'après»*. Avant d'être une opération financière la cession d'une exploitation reste d'abord *«une aventure humaine et personnelle»*.

AMK

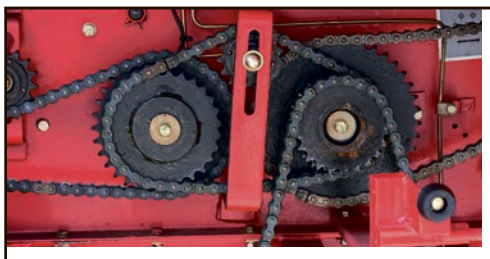
En bref

Les installations repartent à la baisse en 2018

« En 2018, 13 925 chefs d'exploitation se sont installés », révèle la MSA dans un communiqué de presse du 12 novembre. Après un sursaut en 2017 (+1,2 %), le nombre d'installations d'exploitations agricoles est donc reparti à la baisse : -2,8 % en 2018. Ce recul traduit principalement la baisse du nombre d'installés tardifs (de plus de 40 ans et non éligibles au dispositif d'aides à l'installation). Les installations tardives ne résultant pas d'un transfert entre époux ont ainsi diminué de 5,3 % par rapport à 2017. Ils représentent 3 473 personnes soit 24,9 % des installations contre 25,6 % en 2017. Les transferts entre époux reculent de 21,8 %. Ils représentent 873 personnes soit 6,3 % des installations. À l'inverse, les installations de jeunes agriculteurs (moins de 40 ans) sont en très légère hausse (+0,5 %). Ils étaient 9 579 à s'installer en 2018 soit 68,6 % des nouveaux installés. Au total, le taux de renouvellement des exploitants agricoles (ratio entre le nombre de nouveaux installés et les chefs d'exploitations déjà en exercice) atteint 3,1 %. Un ratio identique à 2017.

Un agriculteur sur cinq n'a pas dégagé de revenu en 2017

En 2017, malgré une amélioration de la conjoncture agricole, 19,5 % des non-salariés agricoles imposés au réel ont déclaré des revenus nuls ou déficitaires, d'après une étude de l'Insee publiée le 7 novembre. Cette proportion atteint 30,1 % en grandes cultures et 27,8 % pour les éleveurs ovins, caprins et équins. Toutes productions confondues, le revenu des agriculteurs a progressé de 6,8 % en 2017 (1 610 euros par mois, déficits exclus). L'indicateur retenu par l'Insee dans son étude est le revenu d'activité (déduction faite des cotisations sociales, mais pas des contributions sociales telles que la CSG et la CRDS). En 2017, le revenu a particulièrement augmenté pour les éleveurs de granivores (+26,2 % à 2 400 euros) et en polyculture-élevage (+16,1 % à 1 360 euros). Il progresse pour toutes les orientations, sauf la viticulture (-2,3 % à 3 000 euros) et les ovins (-2,2 %). Dans un communiqué du 8 novembre, la FNSEA et les JA rappellent *« l'absolue nécessité d'appliquer la loi Égalim pour de meilleurs prix payés aux producteurs »*.



LA TRANSMISSION DES ENTREPRISES AGRICOLES EST COMPLEXE.

NOS EXPERTS EN AGRICULTURE SONT LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

Foire gastronomique

Encore une très belle ferme

Le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ont proposé une nouvelle fois un très beau programme la semaine dernière à la Ferme Côte-d'Or. Au plus grand plaisir des nombreux visiteurs. Retour en images.



Lors du traditionnel coupé de ruban, le 7 novembre.



Clara Amy et Pascal Agon, deux apiculteurs amateurs venus des Ardennes et de la Meuse, représentaient le réseau Biodiversité pour les abeilles.



Romain Poillot, de Thoisy-la-Berchère, présent sur la ferme avec l'un de ses ovins southdown.



Laurette Millot (Argilly) et Fanny Roche (Vielverge), sur le stand des bovins.



Les lapins ont séduit le public, avec ici les races Sablé des Vosges, Fauve de Bourgogne et Alaska, respectivement présentées par Marie-Claude Roethlisberger, Aimé Raulain et François Juste.



La filière blé, farine, pain, sur le stand des grandes cultures.



Le Trait Auxois avec Jean-Paul Bureau et Abel Bizouard, toujours au rendez-vous de la ferme Côte-d'Or.



Bonne ambiance sur le stand des JA.



Florence Voisot, Bruce Duvic et Lys Mony ont fait la promotion de l'École en herbe, le réseau des fermes pédagogiques de Côte-d'Or.



Sur le stand de l'agri-loving, avec Camille Mancosu et François-Xavier Lévêque. L'agri-loving (amour de l'agriculture) veut combattre l'agribashing. Une campagne a été lancée par des exploitants bourguignons.



Les basketteurs de la JDA Dijon se sont eux aussi rendus à la ferme Côte-d'Or. David Holston, meilleur joueur du championnat la saison dernière, est ici entouré de Fabrice Faivre et Jean-Marc Bidoire, deux amateurs de basket.



Les discours officiels, avec Lucien Rocault, vice-président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or qui remplaçait Vincent Lavier, en déplacement à Bruxelles. La nécessaire adaptation au changement climatique, l'agribashing et les accords de libre-échange ont notamment été évoqués avec François Sauvadet, président du Conseil départemental.

Foire gastronomique

La soirée des inaugurations

Le Conseil départemental a donné le coup d'envoi officiel de la marque *«Savoir-faire 100 % Côte-d'Or»*, le 5 novembre à Dijon.



La marque *«Savoir-faire 100 % Côte-d'Or»* sera bien identifiée.



Sur le Pavillon Côte-d'Or, le 5 novembre.

En présence de nombreux acteurs locaux et des représentants du monde agricole, François Sauvadet, président du Conseil départemental a présenté la genèse de la marque *«Savoir-faire 100 % Côte-d'Or»* et dévoilé sa première illustration : le *«pain Côte-d'Or»*. En se dotant d'une marque propre, le Département souhaite valoriser davantage le savoir-faire côte-d'orien et renforcer l'attractivité de produits agricoles. Après l'appellation *«Bourgogne - Côte d'Or»* pour les vins, la marque *«Savoir-faire 100 % Côte-d'Or»* apportera à la fois une lisibilité accrue pour les producteurs et éleveurs côte-d'oriens ainsi qu'un gage de qualité pour les consommateurs.

Le *«Pain Côte-d'Or»*, élaboré en partenariat avec l'union départementale des artisans boulangers et boulangers-pâtissiers et Jean-Philippe Girard, président d'Eurogerm, est le premier produit qui bénéficiera du label *«Savoir-faire 100 % Côte-d'Or»*. Ce produit a fait l'objet d'un test auprès des consommateurs appelés à donner leur avis et à dire le prix qu'ils sont prêts à payer. La farine est issue de blés de Côte-d'Or exclusivement et le pain fabriqué dans le département. La Chambre d'agriculture sera chargée de labelliser d'autres initiatives. Un cahier des charges est en cours d'élaboration : pour pouvoir bénéficier de la marque, au moins la moitié des matières premières du produit fini devra être issue du département. Avec l'objectif de proposer demain sur les étals des commerçants, des viandes, des terrines, des confitures estampillées *«Savoir-faire 100 % Côte-d'Or»*.



Sébastien Gautier, directeur du journal, a fait la promotion du magazine.

Hors-série Saveurs de Côte-d'Or, troisième

Terres de Bourgogne vient d'éditer la troisième édition de Saveurs de Côte-d'Or, hors-série qui valorise les agriculteurs orientés dans la transformation et la vente directe de produits fermiers. Édité à 25 000 exemplaires, ce magazine sera très prochainement disponible chez les producteurs dans le réseau des magasins Gamm Vert ainsi qu'au Drive fermier de Dijon. La sortie de ce hors-série a été saluée par le Conseil départemental lors de cette même soirée du 5 novembre. Terres de Bourgogne remercie ses fidèles partenaires : le Conseil départemental, la Fédération Groupama des caisses locales, Bienvenue à la ferme, Gamm Vert et le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. Les reportages réalisés dans les précédentes éditions sont disponibles sur saveurs.agribourgogne.fr.

Vingt et un participants pour 2019

Auxois-Morvan : La Ferme de la Mouillotte (Voudenay), Catherine Verrier (Thoisy-la-Berchère), la Ferme du Pigeonnier (Montceau-et-Écharnant), la Ferme des Trois Frères (Bussy-la-Pesle), la Ferme de Fontangy (Fontangy). Beaunois-Hautes-Côtes : Ferme Cérès (Brochon), Domaine Dubois et Fils (Prémeaux-Prissey), La Ferme du Pontot (Gevrey-Chambertin), Domaine Jean Guiton (Bligny-lès-Beaune). Châtillonnais : Gaec de la Seine (Billy-lès-Chanceaux), La Corne Vaudrille (Savoisy), Domaine Claude Gheeraert (Mosson), Volailles de la Roche Déserte (Magny-Lambert). Dijon-Plaine : Miellerie Reflets d'abeilles (Arceau), La Ferme de Labergement (Moloy), Les Asperges des Acacias (Labruyère), Domaine Polette (Pagny-le-Château), Esat de Bézouotte (Mirebeau-sur-Bèze), les Framboises de Saulon (Saulon-la-Chapelle), La Ferme de Poissy (Fenay), La Ferme du Château (Chevigny-Saint-Sauveur).

Agenda

Trophées de l'agriculture 2020

Top départ pour les candidatures! Les prochains trophées de l'agriculture auront lieu jeudi 23 janvier 2020 au palais des congrès de Dijon. Vous souhaitez partager et valoriser votre activité, alors n'hésitez plus et tentez votre chance. Dix trophées : il y en a forcément un pour vous! Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet de la Chambre d'agriculture. Date limite de dépôt du dossier : 18 novembre 2019. Plus d'informations : Sophie Hanesse au 03 80 68 66 07.

Assemblées cantonales du GDS

Le groupement de défense sanitaire de Côte-d'Or prépare ses assemblées cantonales. Les prochains rendez-vous sont fixés le 15 novembre à Pouilly-en-Auxois (9 h 45 à la salle polyvalente), le 18 novembre à Vitteaux (9 h 30 à la salle polyvalente), le 20 novembre à Is-sur-Tille (14 heures à la salle Charbonnel), le 21 novembre à Mauvilly (14 heures à la salle des fêtes), le 22 novembre à Foissy (9 h 30 à la salle des fêtes), le 26 novembre à Saint-Anthot (9 h 45 à la mairie), le 27 novembre à Saulieu (9 h 30 à l'espace Jean-Bertin), le 28 novembre à Châtillon-sur-Seine (9 h 30 à la Chambre d'agriculture), le 29 novembre à Précy-sous-Thil (14 heures à la mairie), le 3 décembre à Poiseul-la-Ville (9 h 30 à la salle des fêtes), le 5 décembre à Molinot (14 heures à la mairie), le 6 décembre à Mirebeau-sur-Bèze (9 h 30 à la coopérative), 9 décembre à Recey-sur-Ource (14 heures au foyer rural), le 10 décembre à Saint-Bernard (9 h 30 à la mairie), le 12 décembre à Seurre (10h à la coopérative) et le 13 décembre à Saint-Seine-l'Abbaye (9 h 45 à la mairie).





Foire gastronomique

Vue sur la foire

Les producteurs côte-d'oriens ont encore été nombreux à participer activement à la foire gastronomique de Dijon. Petit retour en images.



Sarah Brocard, éleveuse de chèvres à Sainte-Colombe-en-Auxois, présente sur le stand de la ferme-auberge de Flavigny-sur-Ozerain avec ses bons fromages.



Nicolas Michaud, éleveur de Pagny-le-Château, a lui aussi participé à la foire gastronomique, mais d'une manière très originale. Le producteur, comme d'autres de ses collègues laitiers, apparaissait sur les briques de lait de la fromagerie Delin. La société installée à Gilly-lès-Cîteaux met en avant ses producteurs avec une opération visant une rémunération au-dessus du prix moyen national.



Pascal Mure, viticulteur à Volnay, grand fidèle de la foire gastronomique avec une 28ème participation consécutive. Au plus grand plaisir de sa clientèle, fidèle elle aussi.



Benoît Colson, éleveur laitier à Moloy, a assuré la promotion de la Ferme de Labergement avec son fils Matthias, contraint de partir deux jours assurer la fabrication de ses bons produits glacés.



Mireille Zarat, agricultrice à Saint-Broing-les-Moines, a participé à l'animation du stand du drive fermier. Plusieurs produits de la Ferme aux 100 blés étaient proposés avec des bières blondes et dorées, de l'huile de cameline et des lentilles bio.

Ressource en eau

Sensibiliser les décideurs

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une grande réunion sur la thématique de l'eau, le 22 novembre à Fauverney.

Faire bouger les lignes et agir avec du bon sens, enfin ! Tels seront les principaux objectifs de la réunion de vendredi prochain, organisée en matinée à la salle des fêtes de Fauverney. *«Nous préparons ce rendez-vous dédié à la gestion de l'eau depuis plusieurs mois. L'idée est de regrouper l'ensemble des acteurs, décideurs et financeurs pour avancer sur le dossier»*, indique Nicolas Michaud, élu à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, qui rappelle les deux années de sécheresse qui viennent de secouer le département. *«Nous voulons sensibiliser les politiques et les représentants de l'État sur les problématiques agricoles engendrées par le changement climatique. L'objectif de cette rencontre sera de partager une stratégie commune pour la pérennisation de la ressource en eau pour les besoins agricoles, aussi bien dans les cultures que l'élevage»*, souligne le Côte-d'Orien, *«la mise en place de retenues d'eau est essentielle pour l'irrigation. Les éleveurs ont aussi besoin de réserves : l'abreuvement du bétail pose de plus en plus question, les problèmes ont été énormes ces dernières semaines»*.

Des idées à exposer

Ces *«États généraux de l'eau pour l'agriculture»* ambitionnent de *«faire bouger»* certaines lignes législatives : *«le cadre de la loi sur l'eau est trop contraignant, il bloque aujourd'hui un certain nombre de projets. La plupart du temps, il suffirait de changer une petite virgule dans les textes pour pouvoir agir intelligemment»*.

La Région et le Département seront également de la partie, tout comme Dijon métropole. *«Le monde agricole n'est pas le plus grand consommateur en eau, loin de là, mais il a des idées que nous voulons exposer ce 22 novembre»*, poursuit Nicolas Michaud. Une visite du bassin de récupération d'eau de pluie de la communauté de communes de la Plaine dijonnaise sera proposée l'après-midi, si le temps le permet. *«Cette réalisation est qualifiée d'exemplaire par toute la profession, nous devons pouvoir nous en inspirer. La structure récupère les eaux de pluies issues d'une zone d'activités. L'eau est stockée pour être utilisée plus tard par des exploitants agricoles. Une partie est reversée dans le milieu pour combler le déficit de la rivière avoisinante, tout est vraiment bien fait»*, termine l'élu.

AG

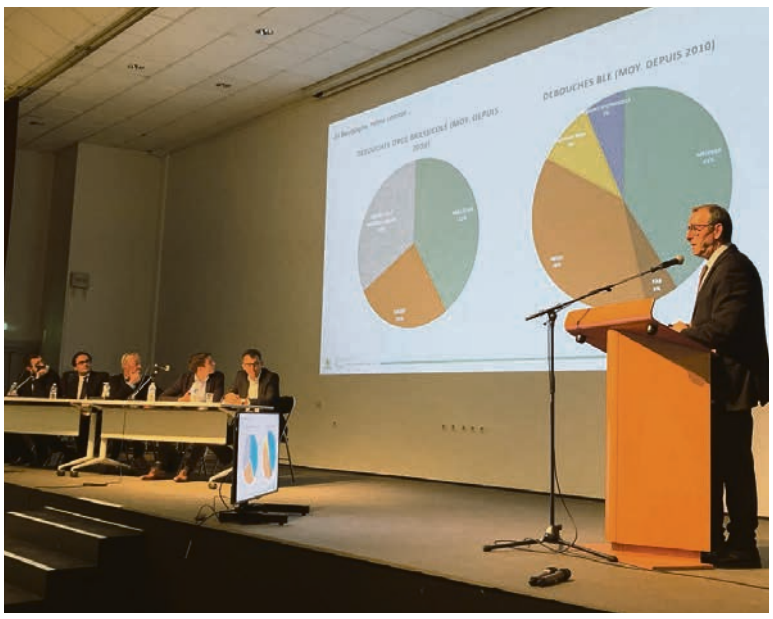


Ce bassin de récupération d'eau de pluie sera visité à l'issue du rendez-vous.

Dijon Céréales

L'export, débouché incontournable pour les céréales régionales

La conférence des marchés de Dijon Céréales a mis l'accent sur l'importance de l'exportation, la semaine dernière à Dijon.



«Malgré les chemins sur lesquels on voudrait nous emmener, la France est un grand pays exportateur et doit le rester», a déclaré Pascal Demay, directeur céréales.

Plus de 150 agriculteurs ont répondu à l'invitation de Dijon Céréales mercredi 6 novembre, à l'occasion de la traditionnelle conférence des marchés de la coopérative. Ce rendez-vous, qui fêtait cette année sa onzième édition, s'est essentiellement penché sur l'importance de l'exportation, à l'heure où la moitié des céréales produites en Bourgogne Franche-Comté franchissent les frontières de l'hexagone. *«L'export est un débouché incontournable, il est essentiel pour l'économie de l'agriculture française et régionale. C'est un facteur clé de la valeur ajoutée de nos productions, même si tout le monde parle de l'agriculture locale»*, a souligné Marc Patriat, président de Dijon Céréales, en rappelant les investissements réalisés depuis 20 ans à Fos-sur-Mer via les coopératives de Cérévia, pour répondre à l'enclavement de notre région et s'ouvrir aux marchés extérieurs. Pour Pascal Demay, directeur céréales de la coopérative, l'export est un sujet d'autant plus important que la Côte-d'Or *«dispose d'un bassin de consommation industrielle relativement limité»*. Dans un contexte où la meunerie française marque le pas, *«la consommation intérieure recule d'un à deux points par an, cette baisse commence à peser. Nous devons conforter nos marchés nationaux mais aussi vendre nos produits de qualité à l'export. Vers l'Algérie et les pays tiers, sachant que nous y sommes en concurrence avec la Mer Noire et qu'ils cherchent surtout du prix, mais aussi vers l'intra UE (Italie, Grèce) où notre qualité et notre traçabilité sont porteuses de valeur ajoutée»*.

Rien n'est acquis

Plusieurs experts des marchés internationaux sont intervenus lors de ce rendez-vous, parmi lesquels Arthur Portier, de la société Agritel. Il a rappelé les volumes conséquents de blés en France en 2019 et le nécessaire débouché de l'export en face. La baisse du taux de protéines des blés constatée en France depuis plusieurs années est toutefois *«inquiétante»* selon lui. *«Elle est étroitement liée à des décisions prises au plus haut rang, je pense notamment à la directive nitrates»*. Il explique cependant que, si l'on compare la nature des protéines, un blé à 11,5 en France peut valoir un blé à 12,5 points des Russes. *«Mais les pays étrangers ont des exigences bien précises en termes de qualité et cet écart de taux ne nous aide pas. Il faut poursuivre la recherche variétale et arrêter de se mettre des freins législatifs en Europe. Les échanges avec l'Afrique, continent en pleine explosion démographique où les Russes, président Poutine en tête, ont désormais bien mis le pied, sont essentiels !»* L'analyste a également appelé les agriculteurs à ne pas trop jouer sur la rétention quand la demande, pour cette année 2019, est bien là et les prix ont progressé depuis les semis. *«Grâce à notre logistique, nous sommes plus compétitifs actuellement»*.

Les orges, un micro-marché

Julien Darley et Alexandre Jonet (Granit Négoce) ont proposé un focus sur le marché de l'orge de brasserie, un petit marché à l'échelle mondiale avec ces 26 millions de tonnes (sur les 150 millions de tonnes d'orges mondiales, 1,1 milliard de tonnes en maïs, 760 millions de tonnes en blé…) et les quatre grands acteurs mondiaux du malt. Les deux spécialistes ont estimé qu'il faut mettre plus en avant la qualité de nos orges sur des marchés export comme la Chine, vis-à-vis de l'offre australienne ou canadienne moins qualitative. *«Globalement, il y a une attente sur nos orges d'hiver auprès du marché chinois, valorisons-les !»*, ont-ils estimé.

Dans une analyse finale détonante, Jean-Philippe Everling a rappelé combien le contexte a changé entre la France céréalière d'il y a 50 ans (importation de blé dur algérien, exportation vers la Russie) et des marchés mondialisés où elle doit se placer quand la France y représente peu en termes de volumes. Il faut se distinguer via nos savoir-faire et la qualité durable de nos productions. *«Mais vous producteurs, avez des opportunités car vous êtes à l'origine des filières. La distribution a besoin des transformateurs et des producteurs pour répondre, avec du respect mutuel au sein des filières, aux attentes de qualité et de durabilité des consommateurs de France et d'ailleurs»*.



Une salle bien garnie, comme chaque année.

Haute Côte d'Or

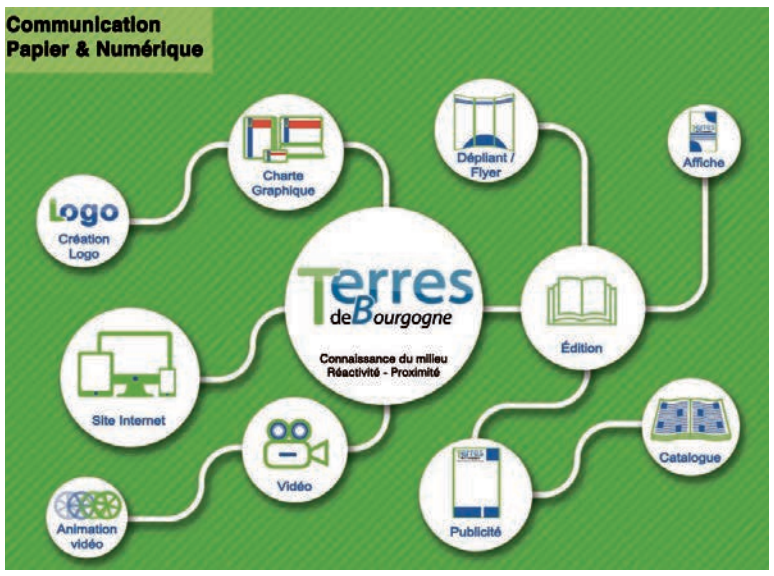
Le parc national est né

C'est officiel, le parc des forêts de Champagne - Bourgogne a été officialisé par décret le 6 novembre. Ce 11ème parc national, à cheval sur la Côte-d'Or et la Haute-Marne, s'étend sur plus de 240 000 ha et se veut être *«un outil d'aménagement et une source de richesse pour l'économie locale»*. Pas moins de 127 communes sont concernées, dont 71 en Côte-d'Or. Cette officialisation concrétise dix années de travail. Une équipe de dix techniciens ont œuvré durant cette décennie dans des domaines très spécialisés. Plus de 350 personnes ont porté le projet au travers de centaines de réunions (élus, habitants, conseil économique, conseil scientifique…). Pour rappel, le projet avait été lancé en 2009 par François Fillon, alors Premier ministre, lors d'un déplacement dans le département.

Le parc générera 30 emplois directs et disposera d'un budget de 3 à 3,5 millions d'euros. L'objectif touristique est de passer de 30 000 à «au moins 100 000 visiteurs annuels» en l'espace de deux à trois ans.

La position de la FDSEA21

Alors qu'aucune réponse satisfaisante n'a été apportée au monde agricole, et que d'autres acteurs émettent maintenant de plus en plus de doute sur la participation du territoire à ce projet pourtant qualifié de territorial par ses porteurs, le Parc national est créé. Les craintes que nous exprimons depuis plusieurs années sont toujours d'actualité : mise sous cloche du territoire, avec restrictions sur l'évolution des exploitations agricoles, complications administratives pour la moindre broutille et pas d'argent pour financer des projets.
À ce jour, la FDSEA21 n'a pas été informée officiellement de la création du parc. Dont acte. Nous sommes maintenant habitués à être écartés de ce projet de territoire dans lequel l'agriculture représente la plus grande part des emplois. Nous découvrons que les responsables du GIP vantent la qualité paysagère et écologique des prairies auprès des médias, pour rajouter qu'il faut donc tout bien ficeler pour la conserver, même si cela a toujours été très bien fait jusqu'à maintenant. Avec une activité agricole en difficulté, on imagine mal… Enfin, peut-être que le parc arrivera à éduquer les loups et sangliers à brouter (et sans fouiller, si possible, ce serait inesthétique…).
Notre déception est grande devant l'échec annoncé de ce qui aurait pu être un beau projet de territoire, concerté avec les habitants et acteurs économiques pour un développement durable environnemental, social et économique ; c'est finalement plutôt une élite parisienne qui cherche à retrouver son paradis imaginaire sans jamais y mettre les pieds, et en réduisant la dotation globale des parcs nationaux malgré la création d'un nouveau.
Nous continuerons à accompagner au mieux les agriculteurs concernés par le parc, avec une attention toute particulière envers ceux affectés par le cœur. N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés d'ordre administratif, ou souhaitez monter un projet, individuel ou collectif.





Soirée élevage de la FDSEA

La contractualisation : un outil qui redonne de la valeur aux exploitations

La section bovine de la FDSEA a organisé sa soirée Élevage à la MJC de Chatillon-en-Bazois. Un événement auquel ont participé Cédric Mandin, secrétaire général de la FNB et Lina-May Ramony du Service Économie des Filières à l'Institut de l'élevage.



Au micro, le député Patrice Perrot. À ses côtés, le président de la section bovine de la FDSEA, Emmanuel Bernard et Cédric Mandin, le secrétaire général de la FNB.

Plus d'une centaine de personnes ont fait le déplacement ce mercredi 6 novembre à la MJC de Chatillon-en-Bazois pour suivre la soirée annuelle de la section bovine de la FDSEA. La soirée a débuté par la présentation de la dernière version de l'étude *«Où va le bœuf»* qui vise à comparer les évolutions des modes de consommation de la viande bovine. Interbev avait mandaté l'Institut de l'Élevage (Idele) pour actualiser cette étude dont la dernière version datait de 2014.

Le premier indicateur présenté par Lina-May Ramony du Service Économie des Filières à l'Idele, fut la consommation de la viande bovine sur le marché français. L'ingénieure a constaté en 2017 une érosion de la consommation dans notre pays encaissée principalement par la baisse des importations. *«2017 fut une année avec beaucoup de réformes de vaches : début de décapitalisation allaitante et maintien des abattages de vaches laitières, ce qui explique le ralentissement des importations»* a présenté Lina-May Ramony de l'Idele.

À titre de comparaison en 2014, la part de l'importation représentait 25 % contre 22 % en 2017. Parallèlement, les volumes abattus sous signes de qualité et en bio progressent fortement : hausse de 47 % entre 2014 et 2017 pour le bio et 32 % pour les IGP seules par exemple. Ces évolutions sont néanmoins à pondérer car la part des abattages dans le secteur conventionnel reste majoritaire à 96 % en 2017.

Les GMS premier débouché de la viande bovine

Sur le plan des débouchés de la viande bovine française et importée en 2017 hors export, les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) restent le premier débouché de la viande bovine en France pour 49 % de la consommation.

Mais la principale évolution de la consommation se situe au niveau du réseau de la RHD (Restauration Hors Foyer) où 24 % de la viande bovine est consommée. Le transfert de consommation de la GMS vers la RHD s'explique par les changements d'habitudes de consommation : on prend moins de repas chez soi. La viande bovine importée est également majoritairement consommée sur ce segment de la RHD. Globalement, tous secteurs confondus, plus de la moitié de la viande est consommée après transformation. Ce chiffre s'explique en partie par l'explosion de la consommation du burger dans les restaurants : 1,5 milliard de burgers ont été consommés en France en 2017. Pour la restauration hors domicile, les produits élaborés qui représentaient 63 % de la consommation en 2014, sont passés à 71% en 2017 ; en GMS, leur part qui était de 52 % en 2014, a été portée à 59 % en 2017 ; et en boucherie traditionnelle également, les produits élaborés se sont développés, passant de 25 % à 31 % entre 2014 et 2017. Conséquence de cette évolution, la consommation du piécé en GMS recule dans les morceaux les plus difficiles à vendre (ex : tranche, gîte, voire faux-filet). Les distributeurs s'approvisionnent de plus en plus en flux tendu pour faciliter la gestion de la matière première en réponse à la saisonnalité marquée des achats, à la demande de portions plus petites et à cette difficulté à écouler tous les morceaux.


Le sujet de la contractualisation a suscité des échanges inintéressants durant la soirée.

«La seule solution : la contractualisation»

Après le volet économique, la soirée élevage a pris un ton plus syndical avec la présentation par Cédric Mandin, de la nouvelle stratégie de communication et de promotion d'Interbev. Pour tenter de redonner de la valeur à la viande bovine Française, l'interprofession se mobilise pour développer un plan de filière pour les prochaines années. *«Nous avons arrêté notre choix sur le Label Rouge car il est connu de l'ensemble des consommateurs. Pour accompagner cette promesse de qualité renforcée, l'interprofession travaille sur trois leviers : Un cahier des charges rénové ; la contractualisation obligatoire des animaux et de la viande ; une campagne de déploiement dans la filière et d'information des consommateurs»* explique Cédric Mandin. Sur le premier point, la nouveauté apportée par l'interprofession sur le cahier des charges du Label Rouge est l'interdiction d'utiliser des traitements antibiotiques pendant les 4 derniers mois de la vie de l'animal. Ensuite, il faut que l'herbe et le fourrage soient principalement produits sur l'exploitation : 80 % minimum d'autonomie alimentaire. Et enfin l'intégration progressive d'un outil d'évaluation du bien-être animal en élevage. Concernant la contractualisation, l'objectif de la section de bovine de la FDSEA est d'accompagner les éleveurs vers la construction d'un contrat où les prix sont fixés à l'avance par les éleveurs eux-mêmes. C'est la logique de la construction du prix en marche avant décidée à la suite des États Généraux de l'Alimentation. *«Cette contractualisation doit vous permettre de retrouver une juste rémunération et pour moi, c'est actuellement le seul outil à notre disposition pour arriver à cet objectif. Si vous souhaitez vous lancer dans ce processus, n'hésitez pas à venir vers nous, et nous vous accompagnerons»* a lancé Emmanuel Bernard, le président de la section Bovine de la FDSEA à l'adresse de ses collègues éleveurs.

Une nouvelle campagne de communication

C'est le troisième point de la stratégie de Interbev : une nouvelle campagne de communication. Cette dernière doit démarrer du 18 novembre au 12 décembre dans la presse quotidienne nationale et régionale mais aussi à la radio. L'objectif est de faire des viandes de bœuf Label Rouge un véritable segment de marché et une référence de qualité pour le consommateur. Cette campagne s'accompagne également de nouveaux visuels qui seront visibles dans les boucheries traditionnelles ou en GMS.

THÉOPHILE MERCIER

La contractualisation en bref

- L'accord interprofessionnel du 22 mai 2019 encadre les dispositions suivantes :
- durée minimum du contrat d'un an,
- respect du cahier des charges Label Rouge,
- engagement mutuel sur des volumes prévisionnels,
- prise en compte d'un indicateur de coût de production dans la détermination du prix,
- contrôle de la bonne application de l'accord interprofessionnel par un organisme tiers qui peut être par exemple l'organisme certificateur du Label Rouge.

Cercy-la-Tour

Un succès incontestable

Le comité des foires de Cercy-la-Tour a organisé la 8ème édition de la Fête de l'élevage le 2 novembre dernier. Une édition qui a battu tous les records de fréquentation.



Le prix d'honneur mâle inscrit revient au Gaec Touillon Moiron avec « Pharos ».

4000. C'est le nombre de visiteurs estimés par les organisateurs de la fête de l'élevage de Cercy-la-Tour sur l'ensemble de la journée. Année après année, ce rendez-vous devient incontournable pour les éleveurs charolais.

Cette année 200 bêtes issues de 90 élevages différents étaient engagées. C'est 25 bêtes de plus par rapport à 2018. Côté résultats, le prix d'honneur mâle inscrit revient au Gaec Touillon Moiron avec *«Pharos»*. Le podium est complété par Christophe Vannereux avec *«Pythagore»* et l'EARL Patrick Rizet pour *«Pince»*. Le Trophée viande a lui été remporté par EARL de Montortu. Autre événement attendu de cette fête de l'élevage, la vente aux enchères. 52 bêtes sur 60 ont trouvé preneur lors de cette vente dont la moyenne est de 5 022 €. Particularité de cette année, les organisateurs ont créé un trophée du matériel d'élevage innovant. Il a été remporté par les établissements Viard. À l'heure de faire le bilan de cette 8ème édition, le président du comité des foires restait encore surpris par la fréquentation : *«Cela dépasse tout ce que j'avais pu imaginer à la création de ce concours. Voir autant de monde aussi bien professionnels que visiteurs est très satisfaisant pour la suite»* indique satisfait Frédéric Renaud. Ce dernier va devoir encore réfléchir à l'accueil du public et ce malgré des aménagements déjà apportés cette année comme cette tonnelle de 64 mètres de long qui a servi d'abris aux bêtes de la vente aux enchères. Succès donc incontestable pour cette 8ème édition de la fête de l'élevage.

THÉOPHILE MERCIER

Extrait du palmarès

Voici les premiers de chaque catégorie

• Mâles inscrits
Section I : Pytagore (Vannereux Christophe)
Section II : Président (Gaec de la Bruyère)
Section III : Picasso (SAS du Rompue)
Section IV : Père Noël (Beauzon Nicolas)
Section V : Padirac (Gaec Maréchal)
Section VI : Pedro (SCEA Melaye Sennepin)
Section VII : Pharos (Gaec Touillon Moiron)
Section VIII : Parisot (Gaec Deboux)
Section IX : Panama (Gaec Goujat)
Section X : Pelican (EARL Berger Stephane)
Section XI : Prince (EARL Patrick Rizet)
Section XII : Parisot (Gaec Lacour)
Section XIII : Poseidon (Gaec Besson)

Prix d'honneur : pharos (Gaec Touillon Moiron)
Trophée viande : Paradis (EARL de Montortu)
Trophée sans corne : Pythagore (Gaec de Luneau)

• Males non inscrits
Section I : Pacha (Trinquet Pierre)
Section II : Pacha (Gaec des Gagets)
Section III : Platon (EARL Renaud)
Section IV : Papparazzi (Gaec Corneloup père et fils)
Prix d'honneur mâles non inscrits : Pacha (Gaec des Gagets)

Femelles 18 mois : Nantaise (Detronchet Emmanuel)
Femelles d'automne : Petoche (EARL Corneloup JL)
Femelles de l'année : Paix (Gaec Gauthé)
Prix d'honneur femelle 18 mois : Nantaise (Detronchet Emmanuel)
Prix d'honneur femelle de l'année (y compris femelle automne) : Paix (Gaec Gauthé)

Mâles inscrits adultes
Adultes : Jacquemard (Lucan)
Section I : - 18 mois : Norvégien (Bouche François)
Section II : - 18 mois : Orateur (Mangote Gérald)
Section III : - 18 mois : Olliver (Lemoine Thierry)
Prix d'honneur 18 mois : Norvégien (Bouche François)
Prix de championnat : Jacquemard (Lucan)

Chambre d'agriculture

Une formation pour dresser son chien de troupeau

Le service élevage de la Chambre d'agriculture a organisé il y a quelques jours une formation d'initiation au dressage de chien de troupeau.



Une dizaine de stagiaires ont participé à ces journées initiations au dressage de chien de troupeau.

Apprendre à son chien de troupeau à obéir aux ordres ne s'improvise pas. C'est la raison pour laquelle, la Chambre d'agriculture mène chaque année des formations d'initiation à destination des éleveurs ovins. Ce fut encore le cas, il y a quelques jours sur la future exploitation de Pascaline Locquet près de Nevers. Cette formation organisée par Christophe Rainon, conseiller ovin à la Chambre d'agriculture et animée par Sébastien de Montmollin, formateur agrée par l'Institut de l'Élevage a permis au stagiaire de familiariser avec les bases du dressage. *« Cette formation est le passage obligé pour tous les éleveurs ovins qui souhaitent s'installer »* explique Christophe Rainon. Ces dernières se déroulent sur un an et débutent à l'automne par deux jours d'initiation autour du cercle (nom donné à l'enclos des moutons) et se poursuivent ensuite au printemps par deux jours de perfectionnement avec les moutons en liberté. Ces mêmes stagiaires reviendront dans un an pour d'autres journées de perfectionnement. *« Au total, il faut compter six journées sur un an pour acquérir un bon niveau de dressage. Nous avons plusieurs niveaux de perfectionnement en fonction du stade d'avancée des stagiaires. Il ne faut pas hésiter à nous contacter »* conclu le conseiller ovin.

THÉOPHILE MERCIER

Contact 06 72 39 76 43

Élevage

Quatre rendez-vous pour tester vos fourrages

Le service élevage de la Chambre d'agriculture propose plusieurs rendez-vous pour tester la valeur alimentaire de vos fourrages.

Comme chaque année, vous avez la possibilité grâce au service élevage de la Chambre d'agriculture et ses partenaires de connaître la valeur alimentaire de vos fourrages grâce à un analyseur spécialisé. L'objectif de ses tests et de permettre aux éleveurs d'équilibrer les rations, d'ajuster les quantités distribuées et d'économiser les concentrés.
Les participants pourront à cette occasion bénéficier d'un commentaire personnalisé sur les valeurs de vos fourrages.

Les conseillers proposent également une analyse complémentaire des rations. Il faut dans ce cas apporter les informations UF et PDI des compléments alimentaires.
Plusieurs types de fourrages sont analysables : foins, enrubannages et ensilages de prairies permanentes et temporaires (graminées, légumineuses) mais également ensilage de maïs et maïs grains humides.
Enfin pour ce qui est du prélèvement, les conseillers réaliseront un échantillon frais de 1 kg représentatif en quantité et qualité (échantillon non congelé). Les rations mélangées ne sont pas analysables.

Contact : 03 86 93 40 60

Quatre lieux de rendez-vous aux choix :
- **26 novembre de 9h à 12h à Corbigny à la Sicagemac.**
- **26 novembre de 14h à 17h à Rix à la Ferme de la Buissière, lieu-dit *«Buissière»*.**
- **27 novembre de 9 à 12h à Moulins-Engilbert à la Sicafome.**
- **27 novembre de 14h à 17 à Billy-Chevannes à la Sicarev.**

▸Agenda

15-16/11 Concours agricole
Le comité des foires et concours de Luzy organise les 15 et 16 novembre leur concours agricole. 310 bêtes seront présentées à partir de 8 h 00. La remise des prix se fera le samedi à partir de 9 h 00. Informations au 06 09 47 38 72

18/11 Assemblée Générale du Cerd
Le Cerd organise son assemblée générale à partir de 14h dans la salle de réunion du Marché au cadran de Moulins-Engilbert. Plus d'informations au 03 86 85 02 10

21 et 22/11 Grouper les vêlages, c'est possible et gagnant
La Chambre d'Agriculture organise deux journées techniques sur le thème des vêlages.
Le jeudi 21 novembre à l'EARL Domaine de Romenay chez Corentin Panier, lieu-dit Romenay à Biches (70 vêlages de mi-décembre à fin février) ; le vendredi 22 novembre à l'EARL de Thil chez Étienne Cougny, lieu-dit Thil à Poil (80 vêlages).
Plus d'infos : 06 33 63 91 32

21/11 Finale du jugement de bétail
Les Jeunes Agriculteurs organisent la finale du jugement de bétail le samedi 21 décembre au Gaec Roubeau sur la commune de Pazy. Renseignements : 06 26 28 50 23.





Grandes cultures

Le désherbage roule des mécaniques

L'équipe Grandes Cultures de la Chambre d'agriculture et la Fédération régionale des Cuma de Bourgogne Franche-Comté ont organisé une journée technique autour du désherbage mécanique. Un événement qui a connu un véritable succès.


Chaque concessionnaire a présenté devant un public nombreux les dernières innovations de leur machine.

Plus d'une centaine de personnes ont fait le déplacement mardi 5 novembre au Gaec Sansoit à Pazy pour participer à la journée technique organisée par l'équipe Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre. À l'appui d'expérimentations menées à l'initiative d'agriculteurs, les conseillers ont d'abord présenté les principes généraux du désherbage mécanique et notamment comment adapter son outil en fonction de plusieurs facteurs : l'assolement, le type de sol, la météo, les adventices à gérer… Ont été ensuite présentés les différents types d'outils existants sur le marché, comme la herse étrille, roto-étrille et houe rotative, outils d'intervention précoce ; la bineuse, présentée comme un outil sur des stades d'intervention plus tardifs ou complémentaires aux outils d'intervention précoce et l'écimeuse qui est un outil de rattrapage.

De son côté Sylvette Bernard, animatrice pour la Fédération des Cuma a présenté les coûts des désherbages mécaniques (voir encadré). Ce qu'il faut retenir de sa présentation c'est le faible coup du poste entretien - réparation de ce type d'outils. En moyenne, ces frais ne dépassent pas 2 euros/ha à l'année. Ces outils peuvent être un bon complément au désherbage chimique classique.
La journée s'est ensuite poursuivie par une présentation de dix-sept machines de désherbage mécanique. Malheureusement en raison de la météo capricieuse, cette présentation s'est faite dans la cour de la ferme. Néanmoins, cette journée a permis à tous de se familiariser avec ces techniques qui trouvent leur intérêt en combinaison avec d'autres leviers agronomiques à l'heure où l'utilisation des herbicides se complexifie.
De plus, les questions sur ces techniques en agriculture biologiques sont de plus en plus fréquentes.

COÛT DU DESHERBAGE MECANIQUE

SOURCE : Guide des prix de revient 2019-2020

	BINEUSE INTER-RANG ETROIT				BINEUSE INTER-RANG LARGE				HERSE ETRILLE		HERSE ETRILLE HAUT DE GAMME		HOUE ROTATIVE	
	Sans guidage		Avec guidage		Sans guidage		Avec guidage							
Prix d'achat	15 260 €		28 709 €		8 006 €		20 038 €		12 236 €		23 154 €		16 636 €	
Utilisation annuelle	129 ha		117 ha		79 ha		112 ha		275 ha		272 ha			
	moyenne par an	moyenne par ha	moyenne par an	moyenne par ha	moyenne par an	moyenne par ha	moyenne par an	moyenne par ha	moyenne par an	moyenne par ha	moyenne par an	moyenne par ha	moyenne par an	moyenne par ha
Amortissement	1 493 €	12,82 €	2 429 €	28,11 €	831 €	14,67 €	1 825 €	20,79 €	1 281 €	6,33 €	2 235 €	11,24 €	1 546 €	
Frais financier	103 €	1,03 €	229 €	2,83 €	58 €	0,90 €	173 €	2,16 €	75 €	0,41 €	188 €	0,96 €	126 €	
Entretien/réparation	192 €	1,73 €	162 €	1,21 €	136 €	1,89 €	146 €	1,57 €	167 €	1,27 €	305 €	1,61 €	82 €	
Autres charges	226 €	1,87 €	385 €	3,34 €	101 €	1,52 €	284 €	4,10 €	190 €	1,18 €	80 €	1,02 €	47 €	
TOTAL CHARGES	2 014 €	17,45 €	3 205 €	35,49 €	1 126 €	18,98 €	2 428 €	28,62 €	1 713 €	9,19 €	2 808 €	14,83 €	1 801 €	

Service de remplacement et Groupement d'employeurs Agri'rural

Une journée à destination des salariés

Le vendredi 25 octobre a eu lieu au Marault pour la deuxième année *«la journée des salariés»*, regroupant les salariés du Service de remplacement et ceux du Groupement d'employeurs GED Agri'rural Nièvre. L'occasion pour les permanents de ces deux structures de se rencontrer et d'échanger sur leur métier.


Salariés du SR et du GED Agri'rural sur les stands du salon Tech'Agri. La journée permet de partager des moments de convivialité. Présentation de l'activité du SR et du GED Agri'rural.

Cette journée a pour but de fédérer les salariés autour du Service de remplacement pour les uns et du GED Agri'rural pour les autres. Nous nous sommes réunis au Marault où se tenait le concours de Nevers ainsi que le salon Tech'Agri. Ce fut l'occasion pour les 11 salariés présents de visiter et de comprendre le but du site du Marault et de découvrir le salon de l'innovation agricole dans une ambiance décontractée. Les salariés ont également pu échanger avec Hervé Laurent directeur du CFPPA de Challuy sur les différentes formations proposées par le CFPPA sur le territoire. Cette matinée s'est clôturée par un déjeuner sur le site offert aux salariés. Une formule appréciée par les participants qui leur a permis d'échanger avec d'autres salariés, avec des responsables de secteur mais également avec les présidents de chacune des deux structures.
L'après-midi a été consacrée à la présentation de l'activité du SR et du GED Agri'rural. Raphaël Sotty a ensuite présenté les projets de l'Agropole du Marault, suivi d'un échange avec les salariés et élus présents. Julie Nerot présidente du GED Agri'rural et Ludovic Guyard président du SR Nièvre en ont profité pour remercier les salariés présents du travail fourni et de leur investissement en leur rappelant qu'ils sont les ambassadeurs des deux structures.
Une journée réussie amenée à se reproduire l'année prochaine.

AMANDINE BEAUDOIN

Pauline Pabiot, viticultrice à Boisgibault

«Je fais du vin à mon image»

Pauline Pabiot est installée en cogérance depuis 2017 sur le domaine Roger Pabiot située à Boisgibault dans l'appellation Pouilly-Fumé. Elle représente la cinquième génération à rejoindre l'exploitation familiale.



Pauline Pabiot dans sa boutique à Boisgibault.

Pauline Pabiot est installée depuis le 1er janvier 2017 sur la commune de Boisgibault sur 22 hectares en appellation Pouilly-Fumé. Avant de revenir dans le domaine familial, la jeune femme de 28 ans a d'abord voulu acquérir de l'expérience ailleurs. «*Je voulais m'ouvrir à d'autres appellations et d'autres méthodes de travail pour sortir de ce que je connais ici à Boisgibault*» explique la vigneronne. Après un BTS Viticulture œnologie à Beaune, la jeune femme s'envole en 2011 pour la Suisse, où elle découvre nous dit-elle, une véritable ouverture d'esprit : «*J'ai intégré l'école du vin de Changins à Nyon. Durant trois ans, j'ai pu acquérir des connaissances en viticulture notamment sur les cépages résistants, mais aussi en œnologie par la mise en pratique en vinifiant mon propre vin et tant d'autres choses. J'ai eu également la possibilité d'effectuer des voyages pédagogiques aux États-Unis et en Europe. Ma thèse de bachelor était une mise en pratique des nouvelles techniques viticoles, ainsi j'ai pu tester l'efficacité du bicarbonate de potassium dans la lutte contre l'oïdium de la vigne, produit d'origine biologique. Mon travail a même été publié dans une revue scientifique de référence. Ce fut pour moi une grande fierté car cette publication venait conclure près de trois ans de recherche et de travail sur le sujet*» explique-t-elle avec le sourire.

Sa formation complète en poche, Pauline Pabiot revient en France et décide de s'engager pour une saison en tant que technicienne amont à la cave coopérative de Laudun-Chusclan située dans l'AOP Côtes-du-Rhône Village. «*Cette expérience m'a mise directement dans le bain de la vie active. J'ai pu travailler dans une coopérative qui gère 3 000 hectares, ce n'est pas rien*» ajoute-t-elle.

En 2013, le père de Pauline Pabiot est victime d'un problème de santé. Diminué, il peut difficilement assumer seul l'exploitation. Décision est donc prise : il faut accélérer le processus d'installation de Pauline. Elle sera effective au 1er janvier 2017. Ce qui laisse le temps à la jeune femme de tenter les vendanges en Suisse puis de partir en mars en Nouvelle-Zélande au moment des vendanges : «*J'ai travaillé dans le vignoble de Marlborough durant trois mois. L'entreprise vinifiait l'équivalent de Pouilly-Fumé soit 1 300 hectares. C'est aussi le pays du sauvignon. J'ai pu découvrir des gens très attachés à leur patrimoine, à leur citoyenneté et à leurs institutions. Côté professionnel, ce fut très enrichissant de pouvoir confronter nos différentes méthodes de travail*».

Une première année catastrophique

«*En 2017, je m'installe donc au domaine où pour ma première vendange, je perds environ 40 % de ma récolte à cause du gel. Heureusement, les récoltes 2018 et 2019 ont permis de partir sur de bonnes bases. Du point de vue technique, les raisins sont pressés puis débourbés à froid. Grâce à la maîtrise des températures, la fermentation alcoolique se déroule à basse température dans des cuves en inox, gage de finesse. Puis le vin reste en cuve pour un élevage sur lies fines. Enfin, les opérations de clarifications et de mise en bouteille ont lieu au printemps. Pour ce qui est de ma gamme, nous proposons du Pouilly-sur-Loire qui est un vin blanc sec, léger et équilibré issu du cépage Chasselas, le Pouilly-sur-Loire cuvée «la danse des cerisiers» qui est confectionnée avec notre parcelle centenaire de chasselas, récoltée à la main puis vinifiée dans une cuve ovoïde de 600 litres. Elle est réalisée en partenariat avec l'école élémentaire de Boisgibault. Nous avons également le «Blanc Fumé» Coteau des Girarmes qui associe minéralité et vivacité par excellence ; le Pouilly-Fumé cuvée «Silex» donne un vin complexe sur la minéralité qui sera se révélée avec la garde. Enfin, la dernière création : le Pouilly-Fumé cuvée « De la terre aux étoiles ». Cette cuvée est un hommage à mon grand-père, Roger, qui était tonnelier. L'idée est de travailler comme il le faisait à ces débuts soit avec des fûts de 500 litres. Le vin fermente est élevé pendant dix-huit mois, le temps que le vin et le bois s'harmonisent.*

Mon souhait était de donner à ce vin toute l'émotion de la relation que je partageais avec mon grand-père. Le dessin de l'étiquette a été réalisé par une artiste de Paris que j'ai exposé lors de la FIAAC en 2017 (voir encadré)» détaille la viticultrice.

«ZNT : une mesure qui va pénaliser la profession»

Interrogée sur le débat sur les Zones de Non Traitement, Pauline Pabiot estime que cette mesure pourrait avoir des conséquences importantes sur sa production. «*Au domaine, nous avons des parcelles centenaires qui risquent d'être détruites. J'estime mes pertes d'environ 3 hectares. Par ailleurs, les viticulteurs ont toujours été présents pour faire vivre l'économie et entretenir le paysage. Si la mesure des 150 mètres venait à passer, ça serait la fin de bon nombre d'exploitations viticoles et agricoles. Le paysage risquerait d'être laissé en friche ce qui serait un nouveau problème. À Boisgibault, le domaine s'est associé avec plusieurs viticulteurs pour installer une aire de lavage de tracteurs et une station de traitements des effluents viticoles et vinicoles. À titre personnel, j'ai obtenu la certification HVE, niveau 3. (Haute Valeur Environnementale). Nous mettons énormément de choses en place collectivement et individuellement pour améliorer nos pratiques, nous nous remettons en question à longueur de temps. Nous sommes déjà pénalisés par la conjoncture internationale, il ne faudrait pas que notre outil de travail soit aussi remis en cause sans cesse*» estime la jeune femme qui a récemment eu un manque à gagner de 100 hectolitres en raison du boycott des États-Unis sur les produits français.

Pour tenter de contourner ces aléas, la viticultrice vise des marchés à l'export qui ne sont pas historiquement consommateurs de vin comme le Japon, la Thaïlande, l'Inde, les Pays-Bas et le Danemark. Le reste est vendu en bouteilles sur le marché Français.

Théophile Mercier

Zoom sur… Les engagements de Pauline Pabiot

La viticultrice fait partie de la commission promotion au sein du syndicat du Pouilly-Fumé. Elle participe également tous les ans à la Foire Internationale d'Art Actuel (FIAAC) en exposant des artistes dans sa cave. C'est d'ailleurs grâce à la FIAAC qu'elle a pu rencontrer l'artiste qui lui a réalisé l'étiquette de sa cuvée «*De la terre aux étoiles*». Enfin, elle fait partie de l'association «*les dames de cœurs de Loire*» qui met à l'honneur les métiers de la vigne et du vin.

Contact : Pauline Pabiot, 13 route de Pouilly-Boisgibault 58 150 Tracy-sur-Loire.
Tél. : 03 86 26 18 41 - contact.rogerpabiot@gmail.com

▸ Formations

20/11 Produire ses cultures pour nourrir son troupeau bio

Bio Bourgogne organise une formation élevage.
Au programme : Maîtriser les bases techniques pour produire en bio et utiliser les cultures adaptées à vos animaux et à vos objectifs (temps de travail, production, autonomie alimentaire…) afin de gagner en efficacité économique.
Mercredis 20 novembre et 4 décembre 2019
9h – 17h30 (14h) Nièvre (secteur à définir selon origine des inscrits)
Formation de deux jours - Gratuite - Contact pour informations et inscriptions avant le 12 novembre Aurélie Billon, 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org,

Le 29 novembre 2019

Savoir réaliser son étude de marché

Public : Agriculteurs, agricultrices et porteurs de projet souhaitant mettre en place un atelier diversifié avec commercialisation en circuits-courts
Contact : Clémence Guillaumet responsable de stage, au 03 86 93 40 20
Lieu : à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre

Les 5 et 6 décembre 2019

Les bases de la santé animale et utilisation des plantes

Dans un contexte de réduction de l'utilisation des antibiotiques en élevage, cette formation permet un élargissement de ses compétences pour soigner ses animaux.
Public : éleveurs et éleveuses
Contact : Laurence EVERS, responsable de stage, au 03 86 93 40 36
Lieu : selon la répartition des stagiaires

Terres de Bourgogne

Retrouvez tous nos dossiers
www.agribourgogne.fr/dossier

Foire Saint-Martin

Les producteurs ont de quoi remplir les assiettes

Dimanche 10 novembre a eu lieu la traditionnelle Foire Saint-Martin d'Auxerre. Organisé par la FDSEA 89 et les Jeunes agriculteurs de l'Yonne, l'espace agricole était installé place de l'Arquebuse. 21 producteurs étaient présents pour une journée placée sous le thème *«manger local, c'est un régal !»*


Les choux du Jardin des vignes blanches ont fait fureur lors de la Foire Saint-Martin.

«*Manger local, c'est un régal !*», c'était le thème de l'espace agricole de la Foire Saint-Martin d'Auxerre de cette année. Dans un contexte délicat pour l'agriculture française où les frontières du pays s'ouvrent, à travers les accords Ceta / Mercosur, à des produits dont les pratiques ne sont pas autorisées en France, il est bon de rappeler que la nourriture locale est ce qu'il y a de meilleur. Et avec 21 producteurs, il y avait de quoi faire son marché et de quoi satisfaire toutes les envies.

Pour les lève-tôt, des viennoiseries (pains au chocolat, croissants, chaussons aux pommes) et du bon pain frais, dont l'odeur caressait les narines, étaient à trouver dès l'entrée. Pour changer du café ou du thé, il était possible d'accompagner son petit-déjeuner d'un jus de pomme fait maison, à l'image de tous les produits de la Foire.

La *«Soupe des chefs»*

Le temps de se balader, d'aller voir les animaux de la ferme et de participer à des jeux, comme les quiz sur l'agriculture, la viticulture et l'emploi, organisés par AVE 89 et l'Anefa, puis il est déjà l'heure de réfléchir au repas du midi. Un burger au chaource proposé par les Jeunes agriculteurs de l'Yonne ? *«C'est un régal»*. Et pourquoi pas une petite soupe proposée par la *«Soupe des chefs»* ? Après tout, la fraîcheur du moment s'y prête. Et il y avait du choix : aux courges aux quatre épices, à la carotte, lait de coco et coriandre, aux lentilles et foie gras, au navet caramélisé avec des panais, ou encore aux légumes variés.

Si l'humeur était plutôt de cuisiner soi-même son repas, là encore, c'était possible, avec le large choix de légumes présent : pommes de terre, poivron, courges, choux, salade… La liste est longue. Sans compter les producteurs de canards, de fromage de vache et de chèvre, de miel ou encore d'huiles de plantes aromatiques et de vinaigre de pommes. Tous les ingrédients pour faire une bonne salade, avec uniquement des produits locaux. Sans oublier les vins de Bourgogne pour accompagner le tout.

Pour finir ? Un panel de glaces était à découvrir.

Que l'on ne nous dise plus qu'il n'y a pas de quoi bien manger près de chez nous !

Christopher Levé



Comme chaque année, plusieurs milliers de personnes sont venues sur la Foire Saint-Martin.



Guy Férez (maire d'Auxerre), Damien Brayotel (président de la FDSEA 89), Maxime Boucher (président des JA de l'Yonne) ou encore Patrice Latron (Préfet de l'Yonne) ont pris le temps de discuter avec les producteurs et de déguster leurs produits lors de l'inauguration de l'espace agricole.



La *«Soupe des chefs»* a été un véritable succès. La recette de la vente des soupes de chefs icaunais a entièrement été reversée à l'association Cap Saint-Martin.


Des quiz sur l'agriculture et la viticulture et l'emploi dans ses secteurs étaient proposées par AVE 89 et l'Anefa. Jean-Baptiste Thibaut s'est prêté au jeu de l'animateur.



Le stand *«C'est qui le patron ?»* était présent sur l'espace agricole pour promouvoir le programme.

Élevage ovin

Une journée pour préparer les jeunes aux Ovinpiades

Afin de préparer les Ovinpiades qui auront lieu début 2020 à Charolles (Saône-et-Loire), 43 élèves, du lycée La Brosse et de la MFR (Maison familiale et rurale) de Villevallier, étaient le mardi 5 novembre à La Ferté-Loupière, pour une journée ovine. Tous ont pu s'exercer aux différents ateliers à faire lors de ce concours des jeunes bergers.


Denis Arnoult a animé l'atelier de démonstration et d'intérêt d'un chien de troupeau dans un élevage.

Le mardi 5 novembre, une journée ovine s'est déroulée à La Ferté-Loupière, organisée par la FDO (Fédération ovine) de l'Yonne et la MFR (Maison familiale et rurale) de Villevallier. Au total, 43 élèves (15 du lycée La Brosse et 28 de la MFR de Villevallier) étaient présents sur l'exploitation de Florent Brideron pour préparer les Ovinpiades, qui auront lieu début 2020, au pôle ovin du lycée de Charolles (Saône-et-Loire). «*Les lycées agricoles de Bourgogne emmènent des jeunes qui souhaitent faire le concours des jeunes bergers*», explique Catherine Bonin, animatrice de la Fédération ovine de l'Yonne.

Ce concours repose sur la connaissance et la manipulation des animaux.

Le but est aussi de mettre en valeur l'élevage ovin et de susciter des vocations sur la filière ovine. «*Et permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances théoriques avec un test sur la production ovine (reconnaissance des races et la filière en général) et des connaissances pratiques à travers des ateliers*», poursuit-elle.

Des ateliers calqués sur le concours

Alors, quels sont ces ateliers que retrouveront les jeunes lors du concours ? Le premier concerne la génétique avec la lecture de cartons béliers notamment. Vient ensuite le parage d'onglons. Puis l'atelier sur l'état de santé des animaux «*avec la manipulation d'une brebis pour savoir comment l'attraper et l'asseoir, comment faire son examen de santé, de la paupière à la mamelle, apprendre à bien lire les étiquettes de produits vétérinaires ou encore à savoir droguer une brebis lorsqu'on a besoin de lui faire un traitement*», détaille Catherine Bonin. Les élèves présents ont également appris à trier des animaux en utilisant une porte de trie. Aussi à évaluer une note d'état corporel qui permet de voir, au niveau de la couverture, si l'animal est plus ou moins maigre, en passant la main sur les apophyses. «*Enfin, il y avait l'atelier de démonstration et d'intérêt d'un chien de troupeau, avec Denis Arnoult. Le but était de montrer l'utilité d'un chien de troupeau dans un élevage*». Des élèves ont alors, par petit groupe, tenté de faire rentrer des animaux dans un parc, sans l'aide d'un chien.


43 élèves étaient à La Ferté-Loupière, mardi, pour une journée ovine afin de préparer aux Ovinpiades.

L'éleveur Florent Brideron, qui accueillait les élèves, a également fait une démonstration de tonte et a initié les volontaires. Un dernier atelier qui ne fait cependant pas parti des Ovinpiades mais qui ne peut être que bénéfique pour l'apprentissage des jeunes. À noter que le vainqueur des Ovinpiades de Bourgogne participera aux Ovinpiades du prochain salon de l'agriculture qui aura lieu du samedi 22 février au dimanche 1er mars 2020, à Paris.

CHRISTOPHER LEVÉ

Concours charolais

Les éleveurs icaunais font sensation à Avallon

Le 57ème concours interdépartemental de bovins reproducteurs de race charolaise, organisé par le Syndicat charolais de l'Yonne, a eu lieu le samedi 2 novembre, à Avallon. Onze éleveurs et 70 mâles et femelles charolais étaient présents, de l'Yonne mais aussi de l'Auxois. Et les éleveurs du département se sont démarqués lors de ce concours. Le Gaec Cadoux, de Saint-André-en-Terre-Plaine a notamment remporté sept premiers prix.


Le 1er prix d'ensemble veaux mâles revient au Gaec Cadoux de Saint-André-en-Terre-Plaine.

Les premiers prix icaunais : 1ère section (mâles nés du 01/12/18 au 31/12/18) : Parme du Gaec Cadoux (Saint-André-en-Terre-Plaine) ; **2ème section** (mâles nés du 01/01/19 au 31/01/19) : Pyrus du Gaec Cadoux (Saint-André-en-Terre-Plaine) ; **3ème section** (mâles nés du 01/02/19 au 20/02/19) : Picasso du Gaec Cadoux (Saint-André-en-Terre-Plaine) ; **4ème section** (mâles nés du 21/02/19 au 21/04/19) : Pastis du Gaec Cadoux (Saint-André-en-Terre-Plaine) ; mâles d'automne (mâles nés du 01/10/18 au 30/11/18) : Pacha de Mandront Laurent (Montillot) ; **8ème section bis** (femelles nées 11/02/19 au 20/02/19) : Pradera RS de Scea Riotte Schrapfer (Angely) ; **génisses automne** (femelles nées du 01/10/18 au 30/11/18) : Panty de Mandron Laurent (Montillot) ; **génisses de 30 mois** (femelles nées du 01/08/16 au 31/07/17) : Nuance de l'Earl Bretagne (Joux-la-Ville) ; **vaches suitées 1er veau et plus :** Florine de l'Earl Bretagne (Joux-la-Ville) ; **taureaux adultes section 18 :** Indigo de l'Earl Bretagne (Joux-la-Ville) ; **prix d'honneur veaux mâles :** Pastis du Gaec Cadoux (Saint-André-en-Terre-Plaine) ; **prix spécial ville d'Avallon :** Pyrus du Gaec Cadoux (Saint-André-en-Terre-Plaine) ; **prix d'honneur vaches :** Florine de l'Earl Bretagne (Joux-la-Ville) ; **grand prix d'honneur femelles :** Florine de l'Earl Bretagne (Joux-la-Ville) ; **prix d'élevage :** Indigo, Luciole, Florine et Nuance de l'Earl Bretagne (Joux-la-Ville) ; **prix d'ensemble veaux mâles** (élevage > 60 vaches) : Parme, Polaire, Pacman, Picasso du Gaec Cadoux (Saint-André-en-Terre-Plaine) ; **challenge animaux sans cornes :** Matrix de Mandron Laurent (Montillot) ; **prix de synthèse veaux femelles :** Pippa de Mandron Laurent (Montillot) ; **prix de synthèse vaches :** Florine de l'Earl Bretagne (Joux-la-Ville) ; **prix de synthèse taureaux :** Matrix de Mandron Laurent (Montillot).

CHRISTOPHER LEVÉ

▸ Agenda

21 et 22/11 MesParcelles

Le jeudi 21 novembre (14h00 à la Chambre d'agriculture d'Avallon) et le vendredi 22 novembre (9h30 à la Chambre d'agriculture d'Auxerre), des réunions ont lieu pour découvrir les nouveautés de l'application MesParcelles, dont la consultation des stocks ou la gestion des enregistrements sur plusieurs entités juridiques.

18-19/11 Méthanisation et photovoltaïque

Le lundi 18 novembre (à la Chambre d'agriculture d'Auxerre à 9h) et le mardi 19 novembre (à la Chambre d'agriculture de Maillot, à 9h00), deux demi-journées ont lieu sur la découverte de la méthanisation et du solaire photovoltaïque.

18/11 «*Au nom de la Terre*»

Le lundi 18 novembre, à 19h30, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une soirée spéciale au CGR d'Auxerre avec la projection du film d'Edouard Bergeron «Au non de la Terre». Un temps d'échange avec les spectateurs sera consacré après le visionnage.

19 et 27/11 Quinzaine de la transmission/reprise

Le mardi 19 novembre (9h00 à 13h à Jaulges) et le mercredi 27 novembre (9h à 13h à Paron), la Chambre d'agriculture propose aux exploitants en fin de carrière, des demi-journées d'information délocalisées, en partenariat avec la MSA. L'occasion de parler de différents points (retraite, juridique, calendrier, accompagnement…) permettant de construire son projet de cessation d'activité et de transmission.

20-22/11 Rencontres fourrages

Des rencontres fourrages, organisées par Alysé, ont lieu ce mois-ci pour les éleveurs laitiers et les éleveurs de viande. xAu programme : les nouvelles recommandations alimentaires pour ruminants, les fourrages pour le printemps 2020, les conséquences du changement climatique sur les cultures fourragères et la conservation des fourrages dans le temps seront abordés. Le 14 novembre, à l'Earl de l'Hermite à Perreux (zoom sur 1/3 de luzerne dans la ration des vaches laitières). Le 20 novembre, au Gaec Leclere à Soumaintrain (zoom sur des betteraves fourragères et du maïs en vert). Et le 22 novembre, à l'Earl des jardins à Mézilles (zoom sur raygrass/méteils/sorgho et maïs).

21/11 Innov'action : intérêt du HVE3 pour un domaine viticole

Dans le cadre des journées innov'action, un atelier pour découvrir l'intérêt du HVE3 pour une entreprise viticole a lieu le jeudi 21 novembre, de 13 h30 à 15 h 30, à Beine (voie du Gain-Chemin de Beauroy). Jules Martin, conseiller spécialisé à la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Florient Dauvissat, viticulteur, répondront aux questions des présents.

▶ Agenda

22/11 Permanence de l'Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le mardi 22 novembre, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 14 bis, rue Guynemer, à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03.80.52.93.52 ou à dijon@apecita.com.

27/11 Gestion des adventices
Le mercredi 27 novembre, à 9 h 30, à la salle polyvalente de Vincelles, est organisée une matinée consacrée à la gestion des adventices sur un bassin d'alimentation de captage, avec les résultats d'essais sur des parcelles de colza et les résultats d'essais de désherbage mécanique sur le blé. Un point sera également fait en agriculture biologique. L'après-midi, des démonstrations de l'herse étrille et de la houe rotative auront lieu.

13/12 Rencontre agricole et technique à Saint-Fargeau
Le vendredi 13 décembre, une rencontre agricole et technique a lieu, de 13 h 30 à 17 h 30, à la Mairie de Saint-Fargeau, sur le thème *«Gestion de l'eau et des arbres agroforestiers»*. L'occasion d'aborder la plantation plutôt que le drainage et la valorisation des arbres en polyculture dans le bocage. Une visite de la parcelle et une récolte dans la haie sont au programme.

▶ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne :
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03.86.94.28.48.

Guide des bonnes pratiques d'hygiène en fromagerie – Initiation.
Les 20 et 21 novembre. Contact : Deborah Colard au 03.86.94.22.19.

La gestion du parasitisme en élevage de ruminants.
Le 3 décembre et le 14 janvier 2020. Contact : Florence Guillerault au 06.50.10.98.92.

Assurer une meilleure pérennité de ma vigne avec une taille durable.
Le 26 novembre et le 17 décembre. Contact : Claire Grosjean au 03.86.94.26.37.

Calculer mes coûts de productions en GC.
Les 6 et 12 décembre. Contact : Elodie Joudelat au 03.86.64.64.78.

Formations proposées par le Service de remplacement et la FDSEA 89 :

Rédiger son document d'évaluation des risques.
Le 10 décembre, dans les locaux de 110 Bourgogne à Monéteau. Contact : France Lahutte au 03.86.49.48.10.

Formations proposées par Bio Bourgogne :

Approche globale de la santé animale pour réussir en élevage bio.
Les 26 novembre et 10 décembre, à Asquins. Contact : Aurélie Billon au 06.80.43.16.97.

Taille de la vigne

La formation du CFPPA fait le plein

Le mercredi 6 novembre a eu lieu la dernière réunion d'information pour la formation *«taille de la vigne»* proposée par le CFPPA d'Auxerre La Brosse, à l'initiative des professionnels de la FDSEA 89.
Les intéressés ont ensuite pu passer un entretien préalable à l'accession à la formation.
Sur l'ensemble des réunions, 14 candidats ont été retenus.


Mercredi 6 novembre, une réunion d'information sur la formation taille de la vigne a eu lieu au CFPPA d'Auxerre La Brosse.

«On est dans une région demandeuse de main-d'œuvre dans le domaine de la viticulture. Et l'une des régions où l'on plante encore des vignes, ce qui créé de l'emploi», débute Julien Libsig, formateur et coordinateur au CFPPA d'Auxerre La Brosse.
Le mercredi 6 novembre, une quinzaine de personnes présente pour la réunion d'information sur la formation taille de la vigne, proposée par le CFPPA d'Auxerre La Brosse, se sont montrées intéressées pour intégrer cette formation, qui a lieu du 18 novembre 2019 au 7 février 2020. Cette dernière est financée par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, le PIC (Plan d'investissement de compétences) et le FSE (Fonds social européen). *«Il y a cinq semaines au CFPPA et cinq semaines en entreprise, soit une durée totale de 350 heures»*, précise Julien Libsig. *«L'objectif est de se former rapidement aux connaissances pratiques et techniques de la viticulture»*.


À la suite de la réunion d'information, des entretiens individuels ont eu lieu avec les candidats intéressés.

Une formation «qualifiante»

Alors, quel est le contenu de la formation ? Pour répondre aux besoins de la profession, trois aspects principaux sont abordés : la viticulture avec son cycle végétatif, la taille de la vigne, l'entretien des palissages ou encore les travaux en vert (baissage, épamprage, ébourgeonnage, relevage…) ; l'œnologie avec l'élaboration des vins et les travaux de la cave ; l'environnement et la personne à travers la formation SST (Sauveteur secouriste du travail) et le certiphyto. *«Il est obligatoire si l'on doit manipuler des produits phytos»*, indique Julien Libsig.

La formation taille de la vigne est une formation *« qualifiante »*. *«Il y a taux de retour à l'emploi de 90 % à la suite de la formation, en CDD ou en CDI, comme ouvrier viticole ou ouvrier polyvalent vigne et cave»*, continue-t-il. Aussi, cette formation offre la possibilité d'accéder au BPA (brevet professionnel agricole) ou au BPREA (brevet professionnel de responsable d'entreprise agricole).
Quant aux conditions d'entrée à la formation taille de la vigne ? *«Il faut avoir plus de 16 ans, être mobile et aimer travailler en extérieur»*.
Cependant, il n'est plus obligatoire d'être inscrit à Pôle emploi.

14 candidats retenus

L'indemnisation est possible le temps du suivi de la formation. Soit par la continuité des droits Pôle emploi (en veillant à continuer de s'actualiser chaque mois), soit par une indemnité ASP (allocation de sécurisation professionnelle) par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté au titre de stagiaire de la formation continue.
Il est également possible de cumuler 40 heures mensuelles de travail avec cette formation, en dehors des heures prévues pour cette dernière (cours comme entreprise).
À la suite de la réunion d'information, des entretiens individuels ont eu lieu. Le jury, composé de Julien Libsig, France Lahutte (animatrice Anefa), Sébastien Mazzaro (conseiller Pôle emploi) et Vincent Mannevy (formateur en viticulture au CFPPA) a retenu, au total des réunions d'information, 14 candidats qui intégreront la formation dès le 18 novembre prochain, au CFPPA d'Auxerre La Brosse.

CHRISTOPHER LEVÉ

En Bref

La Vache Pechery, de Brosse, fait son marché de producteurs

Samedi 2 novembre a eu lieu la deuxième édition du marché à la ferme de Brosse, à la Vache Pechery. De 9 heures à 16 heures, les visiteurs ont pu venir goûter et acheter les produits de la dizaine de producteurs locaux présents. Vins, fromages, boudins, jus de pomme, viandes… il y en avait pour tous les goûts. *«Tous les samedis, on vend de la viande à la ferme, en boucherie traditionnelle, de 9 heures à 13 heures»*, indique Mikaël Pechery et la SCEA Pechery. *«En parallèle, on a un magasin de producteur à Avallon où l'on vend notre viande. Ce marché à la ferme est là pour mettre en avant nos produits et ceux des producteurs du coin »*. Pour les animations, l'écurie de la Croix des Bois, de Montillot, a fait des démonstrations de voltige ainsi que des balades à poney, pour les enfants. Et pour donner un petit côté festif, le marché s'est déroulé en musique, à l'accordéon. Un marché qui reviendra les prochaines années avec la volonté « *de s'agrandir*».

CHRISTOPHER LEVÉ



Sangliers

Un argumentaire collectif pour un retour à l'équilibre

Après trois premières réunions consacrées aux dégâts de sangliers sur le territoire de l'Yonne, la FDSEA 89 rencontrait ce dimanche le Préfet et le Directeur Départemental des territoires sur la Foire Saint Martin, à Auxerre. L'occasion aussi de revenir sur les dossiers agricoles dont le sanglier.

«*C'est un bien triste tableau que nous faisons depuis trop longtemps*», commence Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne. «*La machine s'emballe*». Quelques secteurs font lourdement augmenter la facture : en ne prélevant pas assez de sangliers, en continuant à appliquer des consignes de tirs malgré la demande de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne de ne pas le faire, et en voulant à tout prix maintenir de grosses populations de sangliers localement. L'explosion des dégâts et des demandes d'indemnisations ne sont une bonne affaire pour personne.

La faute à qui ? Il faut déjà prendre en compte que c'est la population globale de sangliers qui augmente en Europe. Faute de prédateurs, faute d'hivers rudes, le sanglier se multiplie.

Ensuite, il faut aussi constater que le plan de gestion du sanglier mis en place en 2003 dans l'Yonne avait aussi pour objectif d'augmenter les populations. Enfin, le principal «*prédateur*» des sangliers se fait rare : le nombre des chasseurs diminue. C'est un cocktail détonnant.

La croisée des chemins

Selon Willy Schraen, président de la Fédération Nationale des Chasseurs de France, 85 % des dégâts de sangliers sont concentrés sur 15 % des communes.

Il continue en disant que si les chasseurs de France ne reconnaissent pas la totalité des responsabilités des dégâts de sangliers, il est aussi des territoires où c'est aux chasseurs de savoir se remettre en cause a martelé le président dans une missive envoyée à tous les chasseurs de France. L'Yonne n'échappe pas à cette règle.

La Fédération des chasseurs doit trouver des solutions pour financer les dégâts de gibier. Le président Lecas a mis en place un nouveau système de prélèvements financiers en 2019, les territoires sont aujourd'hui plus sollicités pour financer.

Un constat encore imparfait

Selon les trois premières réunions réalisées par Marianne Ranque pour le compte de la FDSEA de l'Yonne, les dégâts sont aussi très concentrés autour de certains massifs forestiers.

Quelques grandes chasses continuent de «*jouer*» sur des tableaux déraisonnables, de ne pas prélever assez de sangliers pour justifier des actions vendues très cher. Ce sont les petites chasses qui trinquent car elles aussi doivent payer pour les sangliers du voisin.

La hausse des taxes «*hectare*» pour financer les dégâts risque de pénaliser aussi les chasseurs en rendant le coût de la chasse inaccessible aux chasseurs modestes. Nous sommes face au risque de voir le nombre des chasseurs diminuer encore plus vite dans le département. L'ambition de la FDSEA est d'échanger avec ses adhérents ainsi que leurs voisins pour faire un état des lieux le plus précis possible en ce début d'automne où jamais on n'avait vu autant de dégâts.

Une mauvaise glandée, des sols trop secs et c'est en plaine que les sangliers se sont précipités sur les récoltes encore sur pied et les semis en cours.

Que fait l'État ?

Le Préfet de l'Yonne, Patrice Latron, a pris un arrêté de battue administrative, il dépêche aussi les lieutenants de louveterie pour des tirs de nuit. Une quarantaine de sangliers… c'est un premier pas. Le Préfet a aussi prescrit une réunion de crise à la DDT, ce 15 novembre.

Nous vous informerons dès la semaine prochaine des mesures prises. Pour le Président de la FDSEA, le Préfet a entendu, maintenant la FDSEA attend la mise en œuvre d'un plan concerté entre chasseurs et agriculteurs pour des solutions concrètes soient mises en place territoire par territoire.

Cette année, il faudrait doubler les tableaux de chasse sangliers pour diminuer la pression.

PHILIPPE LOUSSOT,
DIRECTEUR DE LA FDSEA DE L'YONNE

La préfecture missionne des louvetiers pour lutter contre la problématique liée aux sangliers

Dans l'Yonne, les dégâts liés aux sangliers sont de plus en plus nombreux. Et malgré l'autorisation de prélèvement accordée aux chasseurs dans le cadre du plan de casse depuis le 1er juin, les populations ne diminuent pas. Ainsi, «*outre la nette augmentation des attributions de plans de chasse sangliers imposée aux responsables de chasse de certaines zones cynégétiques (comme le Serein et le Chablisien)*», le Préfet de l'Yonne, Patrice Latron, a «*missionné les louvetiers sur l'ensemble des secteurs où des dommages importants ont été signalés par les exploitants agricoles*», informe-t-il. Des tirs pourront alors être réalisés de jour, comme de nuit. Les agriculteurs pourront, s'ils le souhaitent, «*apporter leur concours aux louvetiers en leur indiquant les lieux où la présence de sangliers est la plus significative, voire en les accompagnant lors des interventions*». À l'heure actuelle, 12 opérations relatives à l'organisation de tirs de nuit et d'une battue administrative ont été autorisées depuis le début de la période de chasse et ont permis d'éliminer 39 sangliers. Le Préfet souligne aussi que «*certaines opérations sont encore en cours de réalisation*» et que ce chiffre devrait continuer d'augmenter. Une réunion sera prochainement organisée afin d'établir un plan d'action «*partagé entre les différentes parties concernées (représentants des différentes organisations agricoles, chasseurs et forestiers)*».

CHRISTOPHER LEVÉ



En bref

Supprimer le glyphosate aura un coût élevé

Le calendrier prévu de suppression du glyphosate aura un coût élevé pour les agriculteurs, estime un rapport parlementaire. Interrogée le 10 novembre sur ce rapport, la ministre de la Transition écologique, Elisabeth Borne, a affirmé que le gouvernement *«reste résolu à sortir du glyphosate»*. L'objectif est *«de sortir de l'essentiel des usages au 1er janvier 2021, et de tous les usages au 1er janvier 2023»*, a-t-elle assuré dans l'Émission politique de France Inter, France Télévisions et Le Monde. La mission parlementaire chargée d'évaluer le plan de sortie du glyphosate juge *«inconscient d'attendre le 31 décembre 2020»* pour savoir *«quelles situations culturales»* devront obligatoirement cesser d'utiliser l'herbicide le 1er janvier 2021 et lesquelles pourront bénéficier d'un délai.
La mission d'information demande que l'Inra et les instituts techniques agricoles précisent *«au plus tard en juin 2020»* les situations *«qui ne pourront supporter un arrêt du glyphosate le 1er janvier 2021 sans menacer la survie de l'exploitation ni son environnement»*.

Un juge des référés valide deux arrêtés anti-pesticides

Au nom du *«danger grave pour les populations exposées»*, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté, le 8 novembre, la demande de suspension de deux arrêtés anti-pesticides pris par les mairies de Gennevilliers et Sceaux, en proche banlieue de Paris. Après cette décision en référé (c'est-à-dire en urgence), les arrêtés doivent encore être examinés au fond. *«Il ne saurait être sérieusement contesté que les produits dont l'utilisation est interdite par l'arrêté en litige (…) constituent un danger grave pour les populations exposées»*, justifie le juge dans l'ordonnance du tribunal.
Si les décisions concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques relèvent du ministère de l'Agriculture, le maire a pu en l'espèce *«à bon droit»* y déroger et prendre cet arrêté, explique la décision. Il s'agit d'une *«première nationale»*, se sont félicitées auprès de l'AFP les mairies concernées.

Contrat de solutions

Le déploiement s'accélère

Le 7 novembre, les membres du bureau de l'association Contrat de Solutions, ont présenté un point d'étape du déploiement des solutions proposées dans le contrat, ainsi que les perspectives et les évènements à venir. L'objectif est ainsi de toucher le plus rapidement possible un grand nombre d'agriculteurs.

Des membres du bureau de l'association *«Contrat de solutions»*, représentant la diversité des partenaires engagés dans cette « aventure de plus de deux ans », ont réalisé un point d'étape sur le déploiement de ce contrat qui ambitionne de proposer des solutions alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires. *«Notre objectif est de rechercher, expérimenter et proposer des solutions innovantes»*, précise Denis Velut, trésorier de l'association.

Tous les 6 mois, le Contrat de Solutions s'enrichit de nouvelles fiches, 12 fiches viennent d'ailleurs de s'ajouter, ce qui porte à 69 le nombre de solutions proposées. *«Ensemble nous nous donnons les moyens d'agir»*, ajoute Denis Velut. Il souligne ainsi l'engagement de tous les acteurs dans les territoires, pour combiner les solutions et permettre aux producteurs de se les approprier.

Un travail de communication, avec notamment la création d'un site Web et d'une newsletter, a donc été mené pour faire connaître le contrat au sein de tous les réseaux.

Afin de toucher tous les agriculteurs dans tous les territoires au-delà de ces réseaux, un chargé de mission *«déploiement du Contrat de solutions»* a été recruté. Pour amplifier le déploiement sur le terrain, l'association a construit des plans d'actions régionalisés. En 2020 ils seront testés dans 4 régions pilotes (Normandie, région centre, Pays de la Loire, et Paca) pour affiner la méthode de travail.

De plus, en fin d'année deux rendez-vous ont été définis afin de parler directement aux producteurs et aux citoyens. Le 18 novembre, de 17 h 30 à 19 h 30, l'association organise une conférence vidéo, en partenariat avec le site Pleinchamp. Pendant 2 heures, des experts répondront aux questions posées, en amont et en direct, par des agriculteurs sur 3 thèmes d'actualité : gérer ses adventices avec moins d'herbicide, intégrer les solutions de biocontrôle dans sa stratégie de protection des plantes et enfin valoriser le numérique et les nouveaux équipements et technologies dans ses pratiques de protection des cultures.

Le 12 décembre l'association organise un forum *«Contrat de solutions»* qui se déroulera dans les locaux de l'APCA. Il s'agit de présenter aux parlementaires, aux médias, aux ONG, aux associations de consommateurs les avancées portées par le contrat.

Il sera aussi ouvert à l'innovation et les partenaires souhaitent que des startups présentent leurs innovations afin de les accompagner dans leur développement. (1)

Un déploiement en bonne voie

Afin de suivre le déploiement du Contrat et des solutions qu'ils proposent, l'organisation a défini, pour chaque fiche des indicateurs, qui devraient s'actualiser annuellement. Éric Thirouin, président de l'association, a présenté les premières données recueillies.

Il constate une progression significative de l'utilisation de différents outils d'aide à la décision, pour optimiser les traitements contre les maladies.

Ainsi, les surfaces couvertes par les outils d'aide à la décision pour le traitement anti-mildiou sur pomme de terre (fiche 14 du Contrat) ont progressé de 10 % en 1 an (+ 10 000 ha). L'objectif est de couvrir 90 % des surfaces d'ici 5 ans.

Pour les outils d'aide à la décision pour optimiser les traitements contre le mildiou et l'oïdium sur vigne (fiche 15) on note une progression des connexions de 20 % en glissement annuel, entre 2017 et 2018.

Enfin, 60 000 hectares supplémentaires (+14 % en glissement annuel) ont été couverts par les outils d'aide à la décision pour optimiser les traitements contre les maladies du blé (fiche 46).

L'objectif fixé est un triplement des surfaces pilotées par ce type d'outils à 5 ans (objectif commun avec le plan de filières Intercéréales). *«L'utilisation de ces outils permet de réduire en moyenne et selon les cultures d'environ 20 % les traitements»*, insiste Éric Thirouin.

Les indicateurs montrent aussi une progression de l'utilisation de variétés résistantes ; ainsi les surfaces plantées avec des variétés de pommes de terre résistantes au mildiou (fiche 5) sont passées de 6,8 % des surfaces acceptées en 2018 à 7, 59 % en 2019 (1 760 hectares de plants). Concernant les variétés de betteraves tolérantes aux maladies foliaires (fiche 8) on note une augmentation de 3 % en un an des surfaces. 40 % des surfaces étaient donc concernées par ces variétés en 2018, contre 37 % en 2017.

Le déploiement constaté est cohérent avec l'objectif fixé de 50 % des surfaces cultivées avec des variétés tolérantes en 2021. Enfin, Éric Thirouin se félicite de l'amplification de l'utilisation des produits de biocontrôle.

On remarque, par exemple, un très fort développement de l'utilisation du soufre pour lutter contre la septoriose du blé (fiche 29) avec une multiplication par 2 des surfaces couvertes et une atteinte de l'objectif fixé pour 2025.

De plus, Éric Thirouin souligne le bon lancement du Bacillus amyloliquefaciens pour lutter contre des maladies fongiques et bactériennes des cultures légumières et fruitières (fiche 52), 10 000 hectares ont ainsi été couverts en 2019, soit 5 à 10 % de part de marché selon les cultures.

Des solutions en phase avec l'actualité

Le président se réjouit donc du bon déploiement de ces solutions et il précise que *«ce Contrat est dans le juste, dans le vrai, au cœur de l'actualité agricole. Nous répondons aux attentes des consommateurs»*, insiste Éric Thirouin.

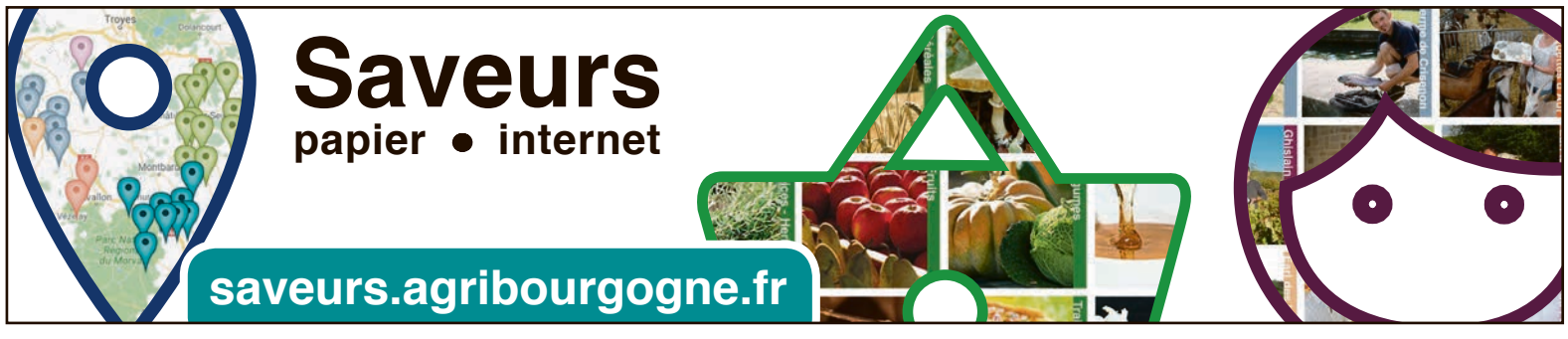
Il rappelle que la fiche 36 du Contrat prévoit la signature de charte de bon voisinage afin de renouer le dialogue avec le riverain sur le sujet de l'utilisation de produits phytosanitaires, une manière *«de trouver des solutions convenables pour tous, agriculteurs et citoyens»*.

Il regrette cependant que des consignes politiques aient empêché la signature de la charte dans de nombreux départements. Éric Thirouin, espère que la charte signée dans son département (Eure-et-Loir) par les acteurs agricoles, le président des maires et une ONG environnementale, puisse tout de même servir d'exemple.

Le sujet du glyphosate n'a pas été évité non plus par le Contrat de solutions. La fiche 20 présente donc des solutions pour éviter l'utilisation de produit en viticulture. Dans cette fiche, les alternatives, en particulier le désherbage mécanique, ont été identifiées. Denis Velut précise aussi que les surcoûts sont de l'ordre de 150 à 650 € par hectare (selon la densité du vignoble).

Il indique aussi que la valorisation économique apparaît difficile. La fiche met donc en avant les situations d'impasses, le besoin d'accompagnement financier et le besoin de temps notamment pour disposer du matériel et de main-d'œuvre formée. *«Nous n'éludons aucune question, nous proposons des solutions concrètes plutôt que des interdictions»*, conclut Éric Thirouin.

(1) Pour plus d'informations : marianne.sellam@reseaufnsea.fr



Atteinte aux biens

7 651 vols en un an dans les exploitations agricoles

7 651 vols ont été recensés en France dans les exploitations agricoles en un an par les services de gendarmerie. Tronçonneuses, outillage, fuel, tracteurs, rien n'est oublié. Des vols qui sont sans doute moins le fruit du hasard que de bandes organisées. Celles-ci ciblent leur butin probablement pour répondre à des commandes. Les GPS et autres systèmes d'autoguidage sont aujourd'hui particulièrement recherchés.


Les gendarmes constatent un ciblage fréquent de matériels et équipements électroniques type GPS ou système d'autoguidage.

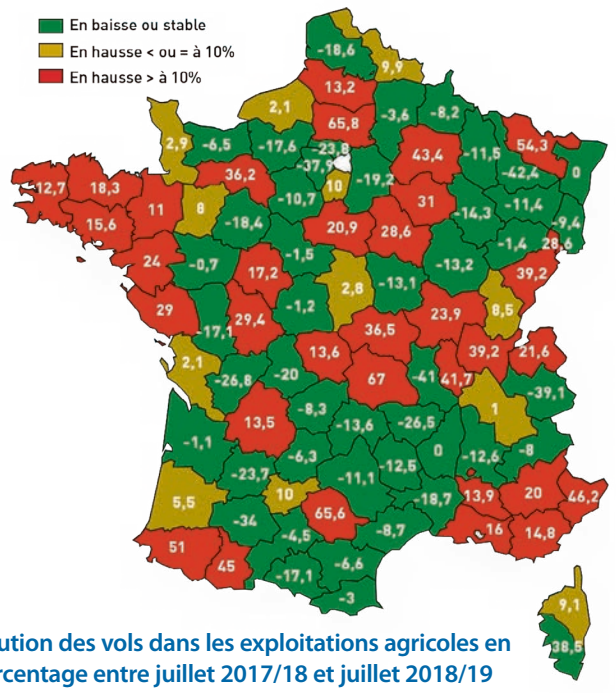
En 2014 la gendarmerie nationale avait sur sa zone de compétence comptabilisé plus de 11 000 plaintes pour vol. À partir de 2015 - et 9 839 cas de vols recensés - les chiffres s'améliorent, jusqu'en 2018. Mais ils se détériorent à nouveau en 2019 notamment dans certaines régions, dont l'Ouest (1). Les actions de prévention menées par la gendarmerie ne suffisent pas. Les gendarmes soulignent la nécessité pour chaque particulier, chaque professionnel, de prendre en compte ce phénomène et véritablement sécuriser les matériels, les installations, et même quelquefois les animaux.

Seulement 30 % de plaintes

En 2015, la gendarmerie nationale avait communiqué sur les chiffres de vols dans les exploitations agricoles. En un an, ceux-ci représentaient 479 faits enregistrés avec plainte déposée. Autant dire qu'ils étaient sous-estimés, dans la mesure où beaucoup d'exploitants ne déposent pas plainte. Pour ce type de fait, on estime qu'environ 30 % des personnes seulement portent plainte (source bilan statistique, insécurité et délinquance 2018). Or pour les gendarmes, le non-signalement de faits peut être préjudiciable à l'avancée d'autres enquêtes. De plus, il est maintenant possible de déposer une pré-plainte par internet, sur le site du ministère de l'Intérieur, pour des faits dont vous êtes directement et personnellement victime et pour lesquels vous ne connaissez pas l'auteur, concernant une atteinte aux biens (vols, dégradation…). Ce qui permet ainsi d'accélérer le volet administratif de la procédure. L'Ouest est particulièrement concerné parce que le nombre de vols y est important (2) et ils y sont en forte hausse. La gendarmerie recense plus d'un vol chaque jour en Bretagne. C'était d'ailleurs une des explications de sa présence au Space cette année avec un stand qui n'est pas passé inaperçu entre les halls 7 et 8.

De 11 à 18 % de hausse en un an

Le début d'année 2019 a été très mauvais au niveau des chiffres des vols, notamment dans le Grand Ouest. Les quatre départements bretons enregistrent des variations supérieures à 10 % de 2017-2018 par rapport à la période juillet 2018/juillet 2019. Mais ce qui inquiète les services de gendarmerie, c'est aussi l'évolution de certains types de vols qui laissent penser à une criminalité plus organisée, plus structurée, et répondant à des commandes. Ainsi, ils constatent un ciblage de matériels et équipements électroniques type GPS, ou système d'autoguidage, qui n'ont rien à voir avec les vols classiques de fuel dans les périodes de hausse de prix du gasoil. Ce type d'équipements n'est pas volé pour être utilisé par le voleur, mais bien destiné à être revendu. Il est en effet nécessaire d'une part d'avoir un marché probablement à l'échelle européenne, et d'autre part d'un minimum maîtriser l'électronique et l'informatique… Ce qui n'est pas à la portée du « *premier venu* ».



Évolution des vols dans les exploitations agricoles en pourcentage entre juillet 2017/18 et juillet 2018/19

L'été est plus favorable aux vols

Plus étonnant, les statistiques de la gendarmerie sont formelles, et ces chiffres se vérifient année après année. Vous avez 35 % de plus de chances de vous faire voler entre juillet et août qu'entre décembre et janvier. Les matériels sont plus souvent sortis des hangars, les exploitants sont occupés par les travaux des champs et sont donc moins présents dans les bâtiments. On peut aussi imaginer que les voleurs aient eux-mêmes pendant les périodes de fêtes de fin d'année d'autres points d'intérêt au moins aussi lucratifs ! Les statistiques de la gendarmerie permettent aussi de bien cerner ce phénomène des vols. Sur un seul mois en 2016 pour la France entière (source gendarmerie nationale), 53 000 *«atteintes aux biens»* étaient enregistrées dont 47 000 *«vols sans violence»*. Les 650 à 700 *«vols simples»* mensuels dans les exploitations agricoles font partie de cette catégorie au même titre que les *«vols simples sur chantier»* qui sont d'ailleurs dans des proportions tout à fait comparables.

La gendarmerie totalement mobilisée

Pour les gendarmes, le message est donc clair, il faut que chaque exploitant agricole prenne conscience du risque et qu'il se prémunisse contre tout acte malveillant, et en particulier le vol. Des référents sûreté sont identifiés dans chaque gendarmerie et peuvent intervenir à la demande sur les exploitations pour identifier les points de fragilité et conseiller sur les mesures à mettre en place. Un dispositif d'alerte a aussi été mis en place avec les chambres d'agriculture et le syndicalisme afin d'alerter par SMS sur des faits de délinquance commis au préjudice de tel ou tel agriculteur et ainsi prendre d'éventuelles mesures de prévention adaptées à une situation particulière. Car le constat des gendarmes est clair : «*Les exploitations agricoles sont souvent mal protégées et sont particulièrement vulnérables face à une délinquance de plus en plus mobile et organisée. Cette délinquance est attirée par les équipements coûteux mais aussi par la variété des matériels et outillages que l'on peut trouver. Le préjudice causé par l'augmentation des vols commis dans les exploitations agricoles et le sentiment d'insécurité ressenti par les agriculteurs appellent à une mobilisation et une réponse coordonnée des différents acteurs*».

JEAN DUBÉ



Les agriculteurs ont 35 % de plus de chances de se faire voler entre juillet et août qu'entre décembre et janvier. Les matériels sont plus souvent sortis des hangars, les exploitants sont occupés par les travaux des champs et sont donc moins présents dans les bâtiments.



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 5/11/2019	Bourg-en-Bresse 5/11/19	St-Christophe-en B. 6/11/2019	National 30/10 au 5/11/19
Vaches viande (V)	U	3,85 € →		3,81 € ↘	3,83 € →
	R	3,30 € →	3,35 € →	3,60 € →	3,47 € →
	O	3,15 € →	2,85 € ↘	-	3,12 € →
Vaches mixte (M)	R	2,95 € ↘		-	2,95 € ↘
	O	2,95 € ↘	2,75 € ↘	-	2,96 € ↘
Vaches lait (L)	O	2,55 € ↘	-	-	2,52 € ↘
	P	2,35 € ↘	2,20 € →	-	2,30 € ↘
Génisses VML	U	-	4,30 € →	4,40 € ↘	4,10 € →
	R	3,25 € →	3,45 € →	3,80 € →	3,53 € →
	O	3,15 € →	3,00 € →		3,13 € →
Taureaux VML	URO	2,70 € →	2,40 € →	3,00 € →	2,73 € ↘

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **12/11/2019**

Effectif total: 453 - Taux de vente: 90%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	350-400	-	-	-	-
		U	200-250	2,95 €	3,11 €	3,02 €	-
			250-300	2,91 €	3,06 €	2,98 €	+0,13
			300 -350	2,66 €	2,74 €	2,71 €	+0,04
			350-400	2,49 €	2,70 €	2,56 €	-0,05
			400-450	2,47 €	2,54 €	2,50 €	+0,03
			450-500	2,45 €	2,46 €	2,46 €	+0,02
		R	350 - 400	2,44 €	2,47 €	2,46 €	-0,02
			400-450	2,44 €	2,46 €	2,45 €	+0,02
	F	U	300-350	2,63 €	2,74€	2,68 €	-0,07
			350-400	-	-	-	-
		R	250-300	2,47 €	2,47€	2,47 €	-0,14
			350-400	2,46 €	2,46€	2,46 €	-0,01

BROUTARDS : Cours sensiblement reconduits sans grand changement, ni dans l'ambiance commerciale ni dans les tarifs.

LAITONNES : Qualité en léger retrait. Bonne demande en plafonnement des cours.

Effectif total: 87 - Taux de vente: 86%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

M	U	300-350	-	-	-	-
F	U	350-400	-	-	-	-
		400-450	-	-	-	-
	R	400-450	2,04 €	2,10€	2,07 €	-
		450 et s+	2,02 €	2,02€	2,02 €	-

GENISSES DE 18 MOIS : Commerce aléatoire dépendant du rapport âge / poids.

Effectif total: 260 - Taux de vente: 93%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
M	U	+ 500 kg	1,66 €	1,86€	1,75 €	-
	R	+ 500 kg	-	-	-	-
F	E	- 5 ans	-	-	-	-
		5 à 10 ans	-	-	-	-
	U	- 5 ans	1,80 €	2,17 €	1,94 €	-0,02
		5 à 10 ans	1,75 €	2,10 €	1,88 €	+0,01
		+ 10 ans	1,70 €	1,99 €	1,77 €	+0,02
	R	- 5 ans	1,56 €	1,77 €	1,71 €	-0,04
		5 à 10 ans	1,61 €	1,74 €	1,69 €	+0,04
		+ 10 ans	1,50€	1,73 €	1,63 €	+0,02
	O	- 5 ans		-		
		5 à 10 ans	1,39 €	1,56 €	1,47 €	-
		+ 10 ans				
	E	24 à 36 mois	2,47 €	2,94€	2,72 €	+0,20
	U	24 à 36 mois	2,00 €	2,21 €	2,08 €	-0,06
	R	24 à 36 mois	1,77 €	1,96 €	1,87 €	-0,02

TAUREAUX

Vente correcte avec peu de sujets mises en vente

VACHES CHAROLAISES

Les apports annoncés ne sont pas tous présents sur le marché ce matin. Les acheteurs réguliers sont tous présents. La demande est toujours la même dans les sujets préparés correctement. La vente est fluide. Néanmoins, les sujets trop maigres sont très diffciles à placer. Cours reconduits en général.

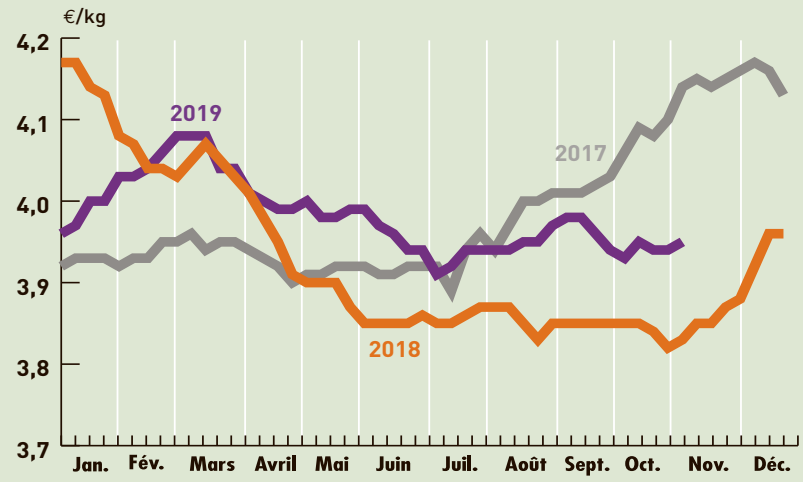
GÉNISSES

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 28/10/19 au 3/11/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,95 €	3,72 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,39 €	3,38 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,03 €	3,83 €	3,69 €	-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,95 €	3,81 €	3,68 €	-	-	-	-
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,11 €	3,04 €	-	
Races lait	-	-	-	-	-	2,61 €	2,57 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	-
Viande +350 kg	4,43 €	4,03 €	3,69 €	3,61 €	-	-	-

Tendance : Peu d'offre, peu de demande.

Jeunes bovins entrée abattoirs U = *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 28/10/19 au 3/11/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,01 €	3,99 €	3,85 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,52 €	4,05 €	3,86 €	-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,86 €	3,67 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	3,15 €		
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,62 €	2,58 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,62 €	4,37 €	4,07 €	-	-	-	-	-

Tendance : Application du réseau

Tendances SEM. 46/2019

Bovins de boucherie

Pour donner un peu de perspective et un avant-goût des fêtes de fin d'année, les éleveurs d'animaux haut de gamme sont dans les derniers préparatifs pour les concours. Il y aura une nouvelle fois plus de 2000 animaux qui seront présentés cette année à Cholet, Montmarault, Charolles, Parthenay, Evron... Espérons que les commandes des bouchers et des GMS soient à la hauteur pour que les prix soient en accord avec la qualité de l'offre, pour des ventes de fin d'année. Sur les marchés, l'activité est quelque peu perturbée par le férié du 11 novembre un lundi. La modestie de l'offre dans les bonnes femelles de qualité bouchère permet un maintien des prix dans les bonnes femelles Charolaises de qualité bouchère. Le commerce est calme dans les génisses et les jeunes vaches Charolaises R+/U-. L'offre se montre suffisante dans les allaitantes de choix secondaire avec des sorties plus nombreuses d'animaux non finis. Les tarifs peinent à se maintenir avec un tri plus sévère sur la finition et l'âge des animaux. L'entrée de gamme s'écoule avec des tarifs impactés par la baisse des laitières. En réformes laitières, les tarifs se stabilisent. En jeunes bovins, l'équilibre offre/demande se montre plus favorable.

Broutards

Les disponibilités couvrent mieux des besoins moins soutenus que ces dernières semaines. L'activité sur le Maghreb est en replis et les engraisseurs italiens qui ne montrent pas de gros besoins, sont prêts à faire pression sur les prix. Le commerce est un peu plus tendu et les écarts de valorisation sont plus marqués en fonction des dates post-vaccination.
La météo est peu favorable et pénalise les mâles plus légers souvent plus sensibles aux problèmes pulmonaires. Le commerce est plus difficile dans la marchandise ordinaire non vaccinée expédiée sur l'Espagne. Dans les femelles, la situation est identique, avec un plafonnement dans les bonnes Charolaises ou limousines vaccinées. Très peu de vente dans les autres catégories avec des animaux qui sont restés dans les fermes.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le nombre de veaux reste excédentaire sur un marché où les intégrateurs adaptent leurs mises en place à une consommation en baisse et un marché export concentré sur l'Espagne qui est également saturée. Les tarifs sont sans grande évolution pour cette semaine écourtée, mais de nombreux veaux ordinaires ne trouvent pas preneur. La situation est compliquée dans les croisés de moindre conformation. Le commerce est calme, mais les tarifs sont stables dans les bons veaux U. ■ **Laurent Chupin**

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 12/11/2019**

Bovins (324)	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
280 à 350 kg	760 - 930	2,64 - 2,84
Broutards		
365 à 440 kg	930 - 1100	2,48 - 2,55
Laitonnes		
300 à 340 kg	770 - 880	2,56 - 2,65
Génisses 24-36 mois		
525 à 765 kg	970 - 1400	1,79 - 2,00
Taureaux		
975 - 1060 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	900 - 980	
Vaches entre deux	990 - 1220	
Vaches lourdes	1250 - 1470	

Apports plus importants en broutards et de qualité correcte. Commerce fluide à des tarifs plus fermes.
Vente plus difficile en femelles légères, cours stables en lourdes de plus de 330kg.
En vaches maigres, la mévente des sujets gras oriente les tarifs du maigre à la baisse.

Bovins gras : 14
Vaches de viande : 3,42 à 3,65 € kg de viande.
Génisses de viande : 3,76 à 3,95 € kg de viande.

Demande calme en bêtes grasses.

Prochain marché le lundi 18 novembre aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 06/11/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 244 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	M	U	250 - 300	2,78 €	2,98 €	2,82 €	-
		R	250 - 300	2,69 €	2,82 €	2,78 €	-0,06
			300 - 350	2,49 €	2,71 €	2,62 €	-0,03
			350 - 400	2,47 €	2,66 €	2,50 €	-0,03
			400 - 450	2,34 €	2,54 €	2,42 €	-0,04

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 16/10/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 108 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

		Confor-mation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses :	F	U	- 5 ans	1,92 €	2,12 €	1,96 €	+0,03
			5 à 10 ans	1,81 €	2,03 €	1,89 €	=
			+ 10 ans	1,71€	1,82 €	1,73 €	+0,01
		R	5 à 10 ans	1,56€	1,87 €	1,80 €	+0,02
			+10 ans	1,51€	1,79 €	1,68 €	+0,06
Génisses	F	U	24 à 36 mois	2,05€	2,35 €	2,11 €	-0,01

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **21/10/2019**

Effectif total: 799 - Taux de vente: 98%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 128 - Taux de vente : 99%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Cours reconduits en bonnes lourdes. Tassement des cours dans les lots inférieurs	M		M	-	-	-	
	F	U	> 60 kg (F)	0,97 €	1,12 €	1,05€	
		R	< 60 kg (F)	-	-	-	
			> 60 kg (F)	0,74 €	0,99 €	0,88€	
		O	< 60 kg (F)	0,46 €	0,69 €	0,61 €	
			> 60 kg (F)				
Effectif total: 650 - Taux de vente : 98%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX : L'offre se tasse sensiblement et permet de retrouver un niveau de tarifs plus raisonnables pour les vendeurs, en dépit du fait que les besoins restent très mesurés.	M	U	32 - 38 kg	2,74 €	3,11 €	2,93 €	
			38 - 44 kg	2,56 €	3,08 €	2,86 €	-
			44 - 50 kg	2,30 €	3,02 €	2,74 €	-
			> 50 kg	-	-	-	-
	F	R	32 - 38 kg	2,59 €	2,75 €	2,68 €	
			38 - 44 kg	2,41 €	2,83 €	2,67 €	-
			44 - 50 kg	2,39 €	2,48 €	2,45 €	-
Effectif total: 18 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-35kg	72 €	97 €	85 €	
Effectif total: 3 - Taux de vente : 100%				CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		O	-	16 €	26 €	21 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 12/11/2019**

Ovins : 215	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	49 - 97	1,81 - 2,77
Agneaux	100 - 130	2,05 - 3,00
Brebis	60 - 90	0,90 - 0,99

Vente rapide à des cours reconduits dans l'ensemble des catégories. Un seul lot invendu.

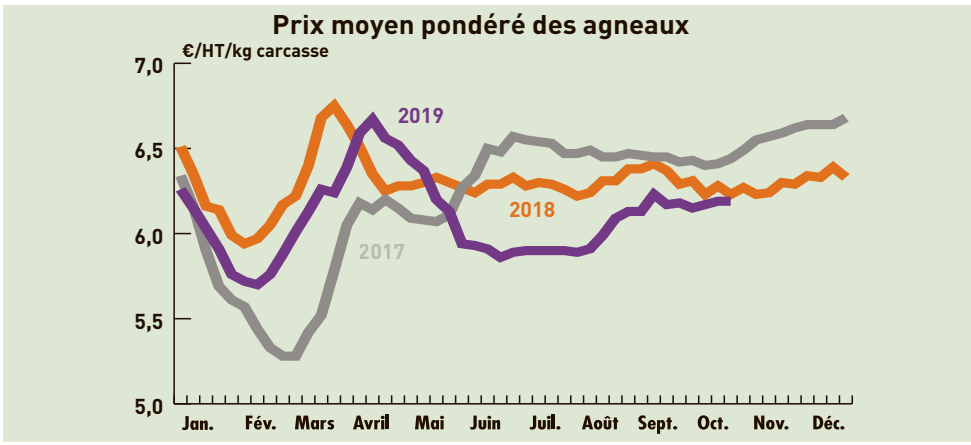
Prochain marché: le 25 novembre 2019, aux horaires habituels

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)) — *Cotations FranceAgriMer du 28/10 au 3/11/2019*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,80 €	6,23 €
Couvert	16 -19 kg	6,81 €	6,66 €	6,08 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,75 €	5,46 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus))* *Cotations FranceAgriMer du 28/10 au 3/11/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,19 €	6,15 €	0



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 21/10/2019 au 27/10/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,47 -0,10	6,40 -0,05	5,58 -0,01	-	-	-	-
	R	6,21 0,08	6,18 =	6,19 -0,02	-	6,77 -0,02	6,64 0,02	-	-
	O	-	-	-	-	5,98 =	5,83 -0,11	-	-
3 (couverts)	U	-	6,49 -0,04	6,46 0,01	5,39 -0,04	-	6,84 -0,01	6,60 -0,01	5,64 -0,09
	R	6,16 0,15	6,22 0,04	6,19 0,02	5,43 0,01	6,83 0,04	6,66 0,03	6,36 0,06	5,49 -0,04
	O	-	5,58 0,30	-	-	6,22 -0,05	6,07 -0,12	5,81 -0,16	-
4 (gras)	U				-				-
	R	-	-	-	-	-	5,81 -0,05	5,40 -0,12	-
	O	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Malgré un commerce déplorable et des effectifs en baisse, le cours des agneaux se maintient. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

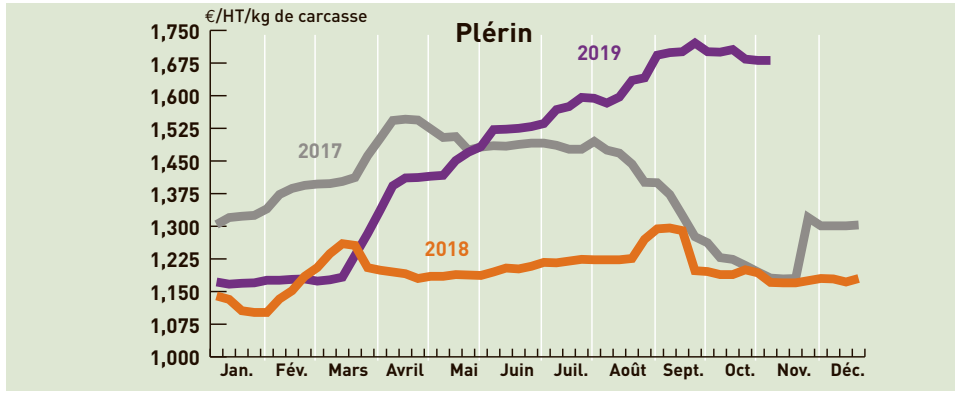
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 12 novembre 2019) :

«Stable sur le marché italien. Des hausses attendues avec les opportunités du marché algérien.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (29 759 porcs présentés) *Cotations du jeudi 7 novembre 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,681 €**



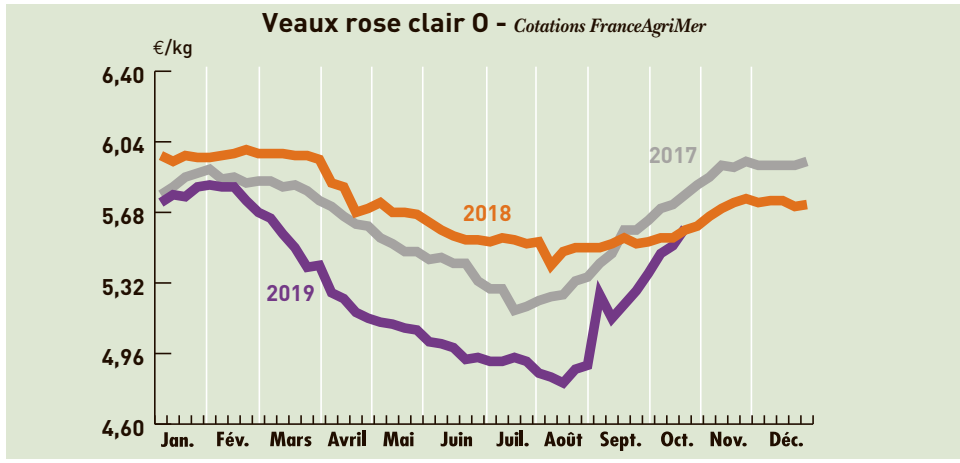
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 25/10 au 31/10/2019*

1,84 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 28/10 au 3/11/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,79 €		-
U	-	7,53 €	6,26 €	-
R	-	6,08 €	4,71 €	4,03 €
O	-	5,60 €	4,34 €	3,82 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 4/11 au 10/11/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	594	Cours reconduits en toutes catégories
La Talaudière	540	Vente plus stable.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	150	(=)
Femelles	87	(=)
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	79	(=)

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 4/11 au 10/10/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,00	0,00	0,00

Céréales

Marché du 5 novembre 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	BPMF	nov.-déc.	164,50	N	C
	BPMF	janv.-mars	164,50	N	C
	fourrager	nov.- déc	157	N	C
	fourrager	janv.-mars	157	N	C
Sud Côte d'Or	meunier	nov. - déc.	164	V	C
Nord Côte d'Or	meunier	nov. - déc	164	V	C
ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62/63 kg/hl	nov. - déc	147	N	C
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	nov. - déc	150	V	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	nov. - déc	150	V	C
AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	50 kg/hl	nov. - déc	150 à 155		C
Cote d'Or/HauteSaone	50 kg/hl mini	nov. - déc	150	N	C
SEIGLE PLANIFIABLE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Cote d'Or	50 kg/hl	nov. - déc	185	T	C
TRITICALE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte-d'Or		nov. - déc	156	N	C
POIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	fourrager	nov. - déc	190	N	C
Yonne	fourrager	nov. - déc	188	A	C
Côte d'Or	fourrager	nov. - déc	190	V	C
MAIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube		nov. - déc	162	N	C

Matériel

Tracteur

07 - Vends tracteur Fendt 307C 10600H année 2002 4RM clim+chargeur manip TBE - prix : 21000 euros
✆ **06 18 64 09 25**

26 - Vends tracteur 4 roues motrices 766 Fiat, 4900H BE, tracteur Fergusson 140 avec chargeur simple effet, 1 atomiseur Berthout 400L, 1 semoir à blé.
✆ **06 31 20 03 01**

54 - Recherche tracteur Mercedes MB, trac. en 6 cylindres, genre 1100, 1400, 1600, etc... Peu importe la région, je me déplace.
✆ **06 21 49 50 89.**

69 - Vends tracteur Fendt 310 Farmer 4 RM, freins et pneus neufs, 8 500 H., BE, pas de TVA (réf. 460D)
✆ **06 10 43 35 81**

FABRICANT français de ROBOTS distributeurs d'aliments, fibres et concentrés pour caprins, bovins, ovins, veaux



MECHINEAU Elevage - Industrie
85130 ST-AUBIN-DES-ORMEAUX
TÉl. 02 51 65 62 33
www.mechineau-elevage.com

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

69 - A vendre tracteur Massey Ferguson 4245. Année 1999 h.
✆ **06 84 71 05 54**

Travail sol

01 - Vends cause retraite combiné herse rotative perogaro + semoir Sulky compact Master
✆ **06 10 05 43 55**

07 - Vends charrue Duro 4 corps non stop 6672 tasse avant Askel TBE vibro Kongskilde 3m rouleau AR
✆ **06 10 26 42 26**

26 - Vends charrue Durau 4 socs non stop Lames 16P GDG + chisel Amazone Cenius 3002 11 dents rouleau barres disques effaceurs le tout TBE cause arret culture
✆ **06 30 66 63 18**
04 75 27 67 21

69 - Vends Cover-crop Razol 36 disques avec rouleau barre train avant à changer 3000 euros HR
✆ **06 84 92 96 47**

70 - Vends aplatisseur occasion de 4 cv 800 kg/H toutes céréales.
✆ **06 76 12 68 30**

Arbo-viti

07 - Vends machine à vendanger tractée Pellenc 3050 année 2000 B.E. - 12000 euros
✆ **06 88 03 63 30**

26 - Vends 1 calibreuse à noix
✆ **06 31 20 03 01**

Irrigation

89 - Constructeur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 3603)
✆ **03 86 55 98 85 -**
06 86 01 50 99

Cave

69 - Vends 3 cuves béton 72 Hl - 2 cuves émail 50 hl - 2 cuves Inox Giroud 50 hL - 1 cuve plafond mobile Inox 42 Hl - Gimard 20 Hl.
✆ **06 81 28 53 61**

Trav. publics

42 - Vends Mini pelle 5 tonnes - 4 000 heures- bon état
✆ **06 69 76 38 81**

Agri. divers

01 - Vends bétaillère Jeantil 6m ras sol - épandeur fumier 5T - tank à lait 420-1650 L - desileuse 1,7 m3
✆ **03 85 30 39 20**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presses moyenne densité, - cover crop, - tracteurs 4 RM (réf. 430B)
✆ **06 69 21 04 68**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 440A)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends cornadis 8 places, barrières 6 m., auges 4 à 6 m., - pulvé. carruelle 16 m., cuve 1 000 l, contrôle juin 2018 (réf. 4401)
✆ **06 46 10 52 91**

remorques Lambert Votre partenaire transport
ALLIANCE
Remorque Lambert
32 T PTC Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2019 - Démo
26 700 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

21 - Vends tracteur Same Titan 160 CH, 1998, - un plateau à paille 8 m. + un de 9 m., 3 essieux (réf. 46VB1)
✆ **06 86 82 02 51**

38 - Vends fourches crocodiles, sur élévateur balles rondes, racleur hydraulique CRD, poutre métal, charp. bois, pneus 420/70R28
✆ **06 14 80 45 03**

38 - Vends cause retraite semoir + herse alt 3m Amazone. Broyeur agram 3,20m. Pulvérisateur 800L Seguip 12m
✆ **04 74 59 87 17**

42 - Vends benne rock 8T- Faucheuse cond Fella- faneuse 6T+andaineur Vicon - Charrue trisocs Naud - Déchaumeur GB- silo 12m3 - rateliers - cuve GHR 2000L
✆ **04 77 28 61 35**

58 - Cause cessation vend : - broyeur Mac Connel 460, - brabant Huard Losange 4 socs, - vibro Kongskilde 5.50 m., - déchaumeur à dents Kverneland 3.50 m., enrouleur Irrifrance diam. 82, 260 m., - 2 remorques Monocoque 7,5 T., - bétaillière Renault DCI 140, caisse alu., année 2004 (réf. 44VB2)
✆ **03 86 58 35 52 HR**

67 - Vends mini-pelle Kubota mod. U48-4 2011, 3 335 h, 4,77 t, chenilles en caoutchouc, 40cv, 3 godets, TBE, 9 000 euros.
✆ **09 70 46 34 93 ou**
rvmateriel@europe.com

74 - Vends cause retraite tracteur Class Arion 610 cis 2009 4 930h, balle ronde Class variant 360 6.043 b, pirouette gf Kuhn 8702T, andaineur ga Stoll R14055, faucheuse conditioneuse frontale John Deere 131 lamier neuf, semoir combiné Amazone KE302 + D9 30, foin + regain 2019 bonne qualité.
✆ **06 13 58 53 15**

Elevage

01 - Cause cessation laitière vend DACS NEDAP AGID 4 stations de 2018. 2 stations aliment + minéral. 2 stations aliment + propylen 6000 euros
✆ **06 86 89 85 60**

71 - Vends 40 trémies 45 l, 28 abreuvoirs à volailles, 220 Ð, radiant SBM, 3.000 w, basse pression, 60 Ð.
✆ **06 81 24 93 48**

Véhicule

Tourisme

74 - Vends Dacia dokker 115ch 1ère main 2016, BE, 45200 km, idéale pour marché, attache, 4 roues neige.
✆ **06 75 99 41 42**

Achat-Vente

Récolte

38 - Cause cessation vends paille 75 euros la tonne et foin de prairie 120 euros la tonne
✆ **06 33 13 00 64**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Vends betteraves fourragères 30 euros/tonne
✆ **06 80 88 35 13**

42 - Prod vend maïs ensil foin de luzerne et trefle + enrub luzerne trèfle - poss livr
✆ **06 82 29 74 85**

Fourrage

01 - Vends foin et paille bonne qualité bottes carrées secteur Villars les Dombes
✆ **06 87 02 46 58 ou**
04 74 42 88 03

01 - Vends foin 2019, 35 BR, urgent + enrubanné - 01 St Nizier le Désert
✆ **06 74 63 62 77**

18 - Vends paille récolte 2019 blé et orge, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250x120x90, 70 euros HT tonne départ ferme.
✆ **06 23 87 29 52.**

18 - Vends foin récolte 2019 prairies naturelles, très bonne qualité, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x 90, 150 euros tonne départ ferme.
✆ **06 23 87 29 52.**

69 - Vends foin prairie naturelle 1re et 2e coupe, BR ou carrées, petites bottes de 18 kg, bottes d'enrubannage diverses + paille HD, livrée par 10 ou 20 T.
✆ **06 89 55 98 44 (soir)**

70 - Vends foin certif AB, botte carrées 70.
✆ **06 82 34 19 31**

74 - Vends enrubanné regain en balle ronde - Vends en moyenne densité : luzerne, foin et regain.
✆ **06 66 57 06 20**

Divers

07 - Vends piquets châtaigniers fendus 1,80m 1,80 euros et 1,60m 1,60 euros
✆ **07 87 05 20 20**

MR SANOH *Grand voyant Médium*
Pas de fausses promesses. N'hésitez pas à me contacter. Réussis là ou les autres ont échoués. Résultat immédiat garantie. Spécialiste du retour de l'être aimé, amour durable, chance au jeux, entreprise en difficulté, fidélité, maladie même les plus désespérées. Travail efficace et rapide. Ne restez pas dans l'angoisse. Réputé pour trouver une solution à tous vos problèmes même les cas les plus difficile.
07 85 73 13 94

15 - Vends 4 belles aubrac + 2 doublonnes aubrac écornées, HBA, IBR A, compatibles primes Pact Cantal + 4 pneus neige Discoverer M+S 235-85-R16 neufs.
✆ **06 64 81 60 70**

38 - A vendre 4 pneus 255/70R16 Continental et 4 pneus 265/65R17 Good Year 50 euros le pneu
✆ **06 72 75 29 27**

42 - Particulier passionné recherche tout objet en rapport avec liqueur Chartreuse affiches, objets, bouteilles....
✆ **06 85 31 68 61**

84 - Vends mobiliers de reprise buffet campagnard 500 euros, salon cuir 300 euros, matelas 50 euros, lit 160 baldaquin 480 euros, meuble TV 100 euros. Meubles Fabroc - RN7- 84870 Lapalud
✆ **04 90 40 35 79**

Location

Autre

68 - Loue chambre d hôtes à proximité des marchés de Noël. tarifs spéciaux en semaine pour agriculteurs retraités.
✆ **06 34 32 49 08**
ou sms ou message

Offre

Emploi

18 - Recherche un salarié qualifié pour faire semis, travail du sol, etc... Possibilité CDI.
✆ **06 85 32 78 46**
ou 02 48 66 10 07.

La Cooperative Agricole TEOL
71120 Charolles
TEOL Terre d'Elevage d'Origine et de Liberté
Pour compléter ses équipes, recrute :
MAGASINIERS-VENDEURS EN MAGASIN
Missions : vente et conseils aux agriculteurs et particuliers, réception, chargement des marchandises et approvisionnement du magasin
Profil : personne dynamique, accueillante et ayant une connaissance confirmée du milieu agricole
Le CACES 3 serait un plus
Type de contrat : CDI
Envoyer CV et LM à : Teol - Champ du village - 71120 Charolles

39 - Cherche famille d'accueil-relais (secteur 39 ou 71) pour accueillir un ou deux garçon(s) un WE par mois et durant une partie des vacances. Modalités et gratification sur demande.
✆ **06 47 00 52 24**

Mariage

Rencontre

21 - Homme 63, retraité, désire rencontrer femme de 50 à 65 ans, aimant la campagne pour vie à deux, pas sérieux s'abstenir. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière, qui transmettra. (réf. 450B)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

38 - Homme 73 ans sérieux recherche femme 65 à 74 ans sérieuse pour faire un couple définitif et heureux à vivre ensemble
✆ **04 76 64 54 40**

Animaux

Bovin

01 - Mettrais 1 trentaine de génisses laitières en pension étable entravée ou stabulation
✆ **04 74 30 95 59**
ou 06 17 79 82 75

01 - Cause surnombre vend vaches au lait + génisses prêtes + génisses IA confirmée race MO contrôle laitier
✆ **06 85 20 72 52**

18 - EARL Breton vds choix de 6 taureaux charolais, de 18 mois, HBC, nés de mars à juin 2018, avec qualités maternelles, de viande et dociles.
✆ **06 82 25 17 13.**

18 - Elevage Trameson, 18350 Charly, vend taureaux HBC, de l'année et 18 mois, orig. de taureaux utilisés sur gén.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - L'élevage Jubert vous invite à ses portes ouvertes les 15 et 16 novembre, large choix de veaux de l'année et taureaux de 2 ans, issus des meilleures lignées. Venez-y nombreux, le meilleur accueil vous y sera réservé.
✆ **06 75 56 50 97**
(Pierre-François) ou
06 07 75 73 13
(François).

21 - Nouvelle saison - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 400C)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc)**
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Vends taureaux charolais 18 mois HBC, - veaux de l'année. EARL Tursin - 21210 Villargoix (réf. 45VB1)
✆ **06 73 95 62 82**

21 - Elevage simmental CL UPRA Vend velles 300 euros et génisses 1 an, 600 euros, cause surnombre (réf. 450D)
✆ **06 07 34 79 79**

21 - Elevage HBC vend 11 taureaux de 12 - 14 mois dont 5 pour vaches, père Espagnol, Chablis, Vigny, Falcon, 6 pour génisses, père Dumas, Natur, Cabrel, TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 40 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 460C)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage charolais HBC vend veaux de l'année. Moreau Patrick - 21140 Flée (réf. 460A)
✆ **03 80 97 27 89 -**
06 81 80 68 23

La Maison de l'Eleveur
www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
TÔLES NERVURÉES
1ER CHOIX LAQUÉES
LIVRÉES ET DÉCHARGÉES GRATUITEMENT**
5 NERVURES
5 NERVURES ANTI-CONDENSATION
EPS.0,63 6,65€/M²* EPS.0,63 7,50€/M²*
EPS.0,75 7,60€/M²* EPS.0,75 8,45€/M²*
RÉGLEZ EN 36 MENSUALITÉS À TAUX 0***
* Prix HT POUR 200M² soumis à conditions
** Sur France Métropolitaine. À partir de 800€ HT
*** Par crédit bancaire, après acceptation du dossier

PORTES OUVERTES
EN ÉLEVAGE HBC (cause cessation)
Samedi 16
& Dimanche 17 novembre
Vaches et génisses pleines
2 taureaux adultes et 5 de 18 mois
Vacc, FCO 4 et 8 TGS HBC
Veaux reproducteurs
Gaec **GUILLIEN** - 58800 Épiry
06 82 51 97 32 - 03 86 22 43 36



21 - Vends vaches charolaises pleines, vêlage février, INDEM IBR (réf. 4601)
✆ **06 32 60 95 31**

38 - A vendre génisses Salers HBS: 3 prêtes à la Reproduction, 2 de 14 mois. Très dociles
✆ **06 64 54 45 96**

38 - Vends taureau blond d'aquitaine 4 ans et demi très bonne origine
✆ **07 68 01 27 90**

42 - Vends taureau Charolais 5 ans HBC docile vel. facile sur génisses.
✆ **06 71 99 65 43**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon VEND 25 taureaux de 18 mois avec ou sans corne, - veaux de l'année, - taureaux adultes (réf. 420A)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends 8 génisses HBC, origine IA, inséminées, vêlage facile à partir du 15/10/19, - mâles repro. 1 à 2 ans. Bouche François - Cercy la Tour (réf. 430A)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Cause cessation définitive vend - 10 vaches pleines, - 25 génisses pleines, vac. FCO, TGS, HBC, - 5 taureaux 18 mois et 2 taureaux adultes. GAEC Guillien - Epiry (réf. 440B)
✆ **06 82 51 97 32**

58 - Cause cessation vend cheptel charolais : - vaches, génisses, laitonnes. Guinot - Sermages (réf. 450C)
✆ **06 50 19 42 35**

69 - Vends VL Prim Holstein 1er et 2ème lact. garanties sanitaires logettes.
✆ **06 18 09 01 12**

71 - Vends TB taureaux reproducteurs charolais, HBC de 2 à 3 ans, indem, IBR, G.S.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends taureaux HBC avec du potentiel, ori. Allouetteau, Brière, Bonnichon, Bernardet, Fassier, Guerinet, Pigoury - GAEC Gouillard - Toulon sur Arroux (réf. 460B)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Élevage charolais vd taureaux 18 mois, bonnes origines, IBR A, dont 1 pour croisement.
✆ **06 88 64 60 14**

74 - Vends cause cessation génisses pleines et taureaux charolais - Possible pension jusqu'à fin 01-2020. IBR et FCO ok.
✆ **06 19 33 56 77**



Caprin

26 - Vends troupeau de chèvres labellisé bio pour transfo fromagère. 45 chèvres, 8 chevrettes et 3 boucs.Moyenne lactation 500-600L Mise bas en février Faire offre
✆ **06 89 41 00 29**

69 - Cse cess. vend troupeau de chèvres + 5 chevrettes pleines.
✆ **04 74 71 13 09**
ou 06 47 36 19 10

Ovin

42 - Vends agneaux 40 kg + agnelles pleines + 2 béliers 10 mois
✆ **06 36 37 35 69**

42 - Vds jeunes béliers BMC et croisé de + 6 mois. Prix 160 euros
✆ **06 51 59 73 90**

58 - Vends agnelles Texel pour reproduction. Louvrier Daniel - St Franchy - 58330 (réf. 44VB1)
✆ **03 86 58 36 05**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvre pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

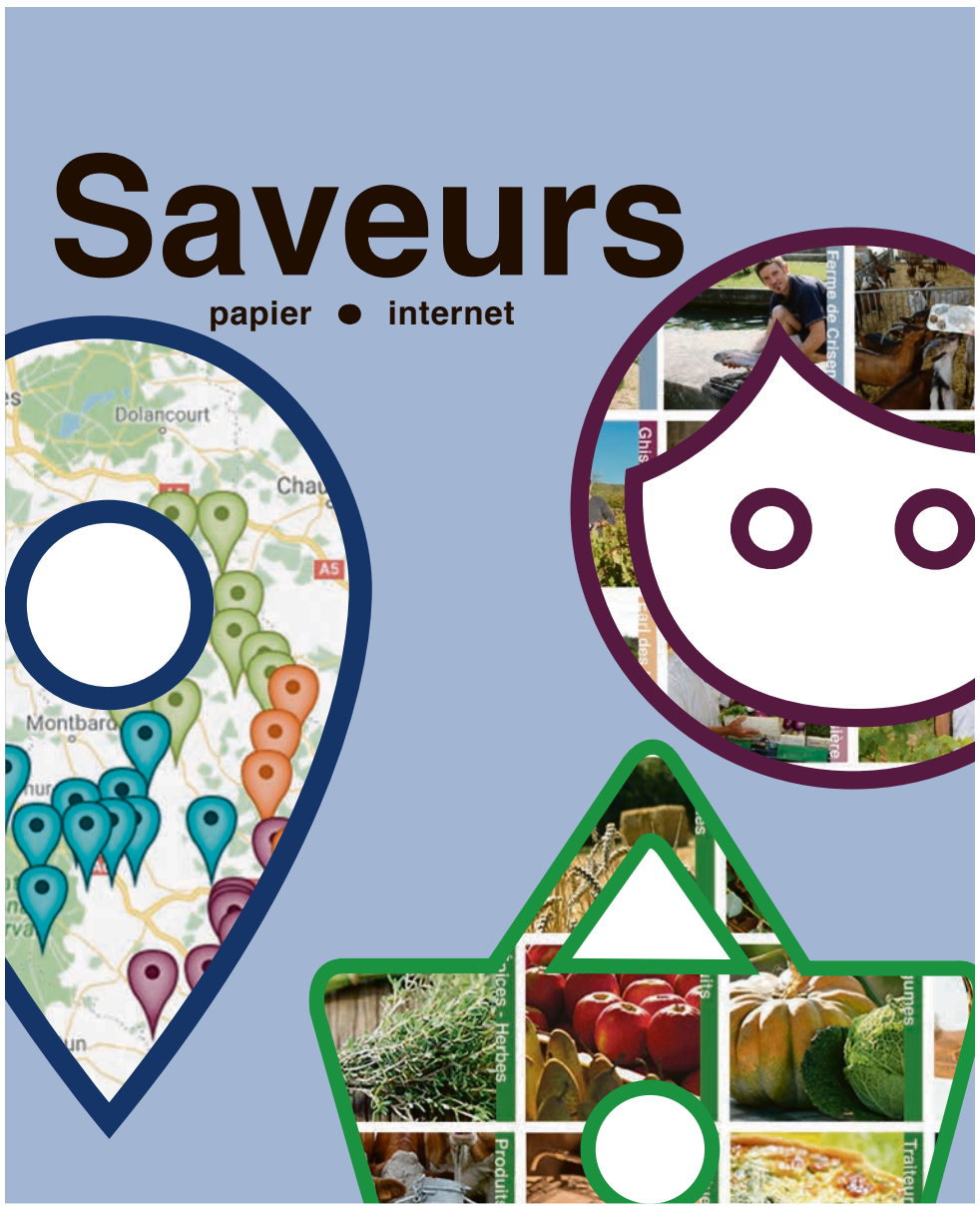
74 - Vends brebis suffolk présumées pleines, possibilité de transport.
✆ **06 08 06 98 65**

Equin

15 - A vendre 1 étalon pie 30 mois + 5 ou 6 juments saillies, pour élevage, de race comtoise.
✆ **06 68 93 08 85**

Volaille-Lapin

38 - Vends poulettes prêtes à pondre 12 euros l'uité.
✆ **04 74 90 91 90**



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI ESHHH IMMO

SCI AU CAPITAL DE 1000 € SIEGE 48 BD MURAT 75016 PARIS 818 759 128 RCS PARIS. L'AG DU 24 10 19 A DECIDE LE TRANSFERT DU SIEGE AU 7 BIS RUE DU CHAPEAU ROUGE 21000 DIJON. OBJET : ACHAT VENTE LOCATION EXPLOITATION DE TOUS BIENS IMMEUBLES. DUREE : 27 02 2115 IMMATRICULATION AU RCS DE DIJON

AL214625268

GM COM

SARL AU CAPITAL DE 100 € SIEGE : 48 BD MURAT 75016 PARIS 814 346 300 RCS PARIS L'AG DU 24 10 19 A DECIDE LE TRANSFERT DU SIEGE AU 7 BIS RUE DU CHAPEAU ROUGE 21000 DIJON. GERANT : M.GEORGE MOLIN DEMEURANT 48 BD MURAT 75016 PARIS IMMATRICULATION AU RCS DE DIJON

AL214625271

SB CONSEIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 350 000 euros
Siège social :
18 Rue Amiral Courbet
21000 DIJON
419 345 111 RCS DIJON

Selon une décision du 28/10/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 18 Rue Amiral Courbet 21000 DIJON au 10 Rue Paul Lippe 21000 DIJON à compter du 12/11/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts

AL214625272

MAILYS

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
7 rue Bizot - 21130 LES MAILLYS
499 441 566 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 08 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 7 rue Bizot, 21130 LES MAILLYS au 10, rue du centre - 21130 PONCEY LES ATHEE à compter du 8 octobre 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de

DIJON. Pour avis, La Gérance.

AL214625274

VIONNET

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
7, rue Bizot - 21130 LES MAILLYS
491 597 399 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 8 octobre 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 7, rue Bizot, 21130 LES MAILLYS au 10, rue du Centre - 21130 PONCEY LES ATHEE à compter du 8 octobre 2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis, La Gérance.

AL214625276

PITCHIPOI

SARL AU CAPITAL DE 2 000 000 €
SIEGE : 48 BD MURAT - 75016 PARIS
829 957 596 RCS PARIS

L'AG DU 24 10 19 A DECIDE LE TRANSFERT DU SIEGE AU 7 BIS RUE DU CHAPEAU ROUGE 21000 DIJON. GERANT : M.GEORGE MOLIN DEMEURANT 48 BD MURAT 75016 PARIS IMMATRICULATION AU RCS DE DIJON.

AL214625280

KBC

SASU au capital de 1 500 €
Siège : 48 bd Murat 75016 Paris
814 346 300 RCS Paris

L'AG du 24/10/19 a décidé le transfert du siège au 7 bis rue du Chapeau Rouge 21000 Dijon. Président : George Moilin demeurant 48 bd Murat 75016 Paris.

Immatriculation au RCS de Dijon

AL214625287

SMART POINTERS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 19, Rue Chaudronnerie
21000 DIJON
793 967 092 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er octobre 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 19, Rue Chaudronnerie, 21000 DIJON au 50, Rue Sainte Geneviève, 69006 LYON à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL214625289

GM RE

SAS AU CAPITAL DE 1000 €
SIEGE : 48 BD MURAT- 75016 PARIS
843 882 705 RCS PARIS

L'AG DU 24 10 19 A DECIDE LE TRANSFERT DU SIEGE AU 7 BIS RUE DU CHAPEAU ROUGE 21000 DIJON. GERANT : M.GEORGE MOLIN DEMEURANT 48 BD MURAT 75016 PARIS IMMATRICULATION AU RCS DE DIJON

AL214625292

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MARSANNAY-LA-COTE: Parcelles de terres à vigne et vignes situées en aire d'appellation AOC Marsannay, Marsannay Rosé et Bourgogne Aligoté - Classification urbanisme : PLU zone AP à l'exception des parcelles

A 1263 : Zone N du PLU et BM 284 : Zone AU dh du PLU - Objectif : Maintien de l'exploitant.

3 ha 64 a 48 ca - Champforey: BI-113 - En la montagne: A-1263 - Es barres: BM-284 - La champagne haute: BS-5-17 - La terasse: BR-202(B)-207-211 - Les boivin: BO-218 - Les crais: A-800-822 - Les recilles: BP-91-95-104-106 BS-128-145

- Saint urbain: BM-252

MENESSAIRE: Bois-taillis, RNU

92 a 14 ca - Bois de la maison chenet: B-209

CHARENCEY: Bois - lande - RNU

95 a 12 ca - Champ charron: A-48 - Les vignes: B-31-37-42-43-46

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 02/12/2019 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214625290

MODIFICATION DE CAPITAL

SCI JUVIMMO

Société civile immobilière
au capital de 255.000 euros
Siège social 10, rue du Cottage
21121 Fontaine les Dijon
539 080 234 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 septembre 2019 : le capital a été réduit de 4.111 euros pour être ramené à 250.889 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL214624956

MODIFICATION DE STATUTS

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

EMEA CONNECTIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 impasse du Poron
21160 PERRIGNY LES DIJON
845 013 549 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 14/10/2019, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'agent commercial et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis-La Gérance

AL214625146

UNIVIN

SAS à associé unique au capital de 5000€, Siège social : 87 rue du Faubourg Saint-Nicolas - 21200 BEAUNE, 844484584 RCS DIJON. Aux termes d'une décision extraordinaire de l'associé unique du 21/10/19, il résulte que l'objet social de la société a été étendu, à compter de ce jour, aux activités suivantes : « l'installation, la maintenance et la réparation de tous types d'équipements vinicoles.». L'article 2 des statuts a été modifié. RCS DIJON Pour avis, le président

AL214625210

R.V.S. RECYCLAGE, VALORISATION SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 2, route de Varanges,
21110 TART LE BAS
811 383 603 RCS DIJON
Modification du siège social

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2019, l'associée unique a : - transféré le siège social 2, route de Varanges, 21110 TART LE BAS au 1 Route d'Angoulême 16150 ETAGNAC à compter du 31/10/2019 et modifié en conséquence l'article 4 des statuts; - nommé en qualité de Présidente la société DESTAMPES EMBALLAGES, SAS au capital de 685 125 euros, dont le siège social est situé 16150 ETAGNAC, immatriculée au RCS d'ANGOULEME sous le n°320 330 061, en remplacement de M. Daniel CESZNIEWSKI, démissionnaire; - pris acte de la fin des fonctions de Directeur général de la société DESTAMPES EMBALLAGES. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 811 383 603 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'ANGOULEME. Pour avis

AL214625273

K-ART BY KIM

SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 7 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : 22 RUE DE LA FONTAINE
21600 LONGVIC
RCS DIJON 804.184.067

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social de la société en y ajoutant l'activité suivante : « La formation et le conseil en marketing et communication auprès de divers établissements et d'écoles supérieures»

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis

AL214625243

RESO

S.A.S. à capital variable
au capital de 457.920 Euros
Siège social :
6 rue de l'Ingénieur Bertin
21600 LONGVIC
798 466 108 R.C.S. DIJON

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 20 Juin 2019, la société SOBOTRAM TRANSPORTS ET LOGISTIQUE, S.A.S. au capital de 1.000.000 Euros ayant son siège social à CRISSEY (71530) 30 Bis rue Paul Sabatier, immatriculée au R.C.S. de CHALON-SUR-SAONE sous le numéro 450 810 072, a été nommée membre du comité de direction en remplacement de la société NORMATRANS, S.A.S. au capital de 320.000 Euros ayant son siège social à GRENTHEVILLE (14540) Rue des Frères Chappe, immatriculée au R.C.S. de CAEN sous le numéro 348 027 939. Suivant délibération du comité de direction du 20 Juin 2019, la société SOBOTRAM TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ci-dessus a été nommée Directrice Générale en remplacement de la société NORMATRANS ci-dessus.

AL214625288

FUSION

FUSION

L'associée unique de la société SAS ALABEURTHE a le 31/10/2019 : - Approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du 29/06/2019, aux termes duquel ALABEURTHE & FILS SAS au capital de 300 000 euros, dont le siège social est 21 rue Auxerroise 89800 CHABLIS 332163781 RCS AUXERRE, a fait apport, à titre de fusion, à SAS ALABEURTHE de la totalité de son actif évalué à 12 141 833 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 4 173 245 euros, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 7 968 588 euros, - Approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du 29/06/2019, aux termes duquel ETS ALABEURTHE FRERES SAS au capital de 120 000 euros, dont le siège social est 18300 SURY EN VAUX 775 068 976 RCS BOURGES, a fait apport, à titre de fusion, à SAS ALABEURTHE de la totalité de son actif évalué à 12 203 272 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 6 151 496 euros, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 6 051 776 euros, - Décidé, pour rémunérer ces apports, * d'augmenter son capital d'un montant de 364 752 euros pour le porter de 40 000 euros à 404 752 euros, par la création de 22 797 actions nouvelles de 16 euros chacune, de même catégorie que les anciennes, entièrement libérées, et attribuées aux associés de ALABEURTHE & FILS, à raison de 9,1204 actions de SAS ALABEURTHE contre 1 action de la société ALABEURTHE & FILS assortie d'une soulte d'un montant de 1 070,72 euros répartie entre les associés de la société absorbée en proportion de leurs droits, *de réduire le capital d'un montant égal à la valeur nominale des 2 500 actions, antérieurement détenues par ALABEURTHE & FILS dans la société ALABEURTHE SAS lesquelles sont annulées, ce qui entraîne une réduction de capital de 40 000 euros *d'augmenter le capital social de 283 792 euros pour le porter de 364 752 euros à 648 544 euros, par création de 17 737 actions de 341,13 euros dont 16 euros de nominale et de 325,13 euros de prime d'émission, entièrement libérées, et attribuées aux associés de ETS ALABEURTHE FRERES, à raison de 17,741 actions de SAS ALABEURTHE contre 1 action de la société ETS ALABEURTHE FRERES assortie d'une soulte d'un montant de 1 070,72 euros répartie entre les associés de la société absorbée en proportion de leurs droits, La prime de fusion s'élève globalement à 13 339 147,51 euros. La fusion est devenue définitive le 31 octobre 2019 ainsi qu'il résulte du PV des AGE en date du 31/10/2019 des associés des sociétés ALABEURTHE & FILS, ETS ALABEURTHE FRERES et SAS ALABEURTHE. Les sociétés ALABEURTHE & FILS et ETS ALABEURTHE FRERES se trouvant dissoutes à cette date de plein droit du fait des fusions. Les fusions ont un effet rétroactif au 1er janvier 2019 d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par les sociétés ALABEURTHE & FILS et ETS ALABEURTHE FRERES depuis le 1er janvier 2019 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société SAS ALABEURTHE et considérées comme accomplies par SAS ALABEURTHE depuis le 1er janvier 2019. En conséquence de l'augmentation de capital, l'article 7 des statuts relatif au capital social a été modifié comme suit : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL Le capital social de la Société est fixé à 648 544 ?, divisé en 40 534 actions de 16 ? chacune, entièrement libérées. « L'Associée unique de SAS ALABEURTHE a également décidé : - d'étendre l'objet social aux opérations de : Achat, vente, fabrication, réparation de matériel et d'outillage agricole, viticole ou vinicole, et la création l'exploitation de tous fonds professionnels, commerciaux ou industriels relatifs à ces activités, et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts de la manière suivante : ARTICLE 2 - OBJET Achat et vente de machines agricoles, viticoles et vinicoles, Fabrication, réparation de matériel et d'outillage agricole, viticole ou vinicole, et la création l'exploitation de tous fonds professionnels, commerciaux ou industriels relatifs à ces activités, Création, exploitation, gestion, administration, prise en location gérance de tous fonds professionnels, commerciaux et/ou industriels, relatifs aux machines agricoles, aux produits du génie agricole, au commerce de gros inter - industriel, au service des intermédiaires du commerce, au commerce de détail non alimentaire spécialisé, à la réparation et au commerce de l'automobile, et notamment la fabrication, la vente et la répartition de machines agricoles et accessoires et les prestations de service de toutes natures Le reste de l'article demeure inchangé. - de nommer en qualité de Présidente, à compter de ce jour pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur François ALABEURTHE démissionnaire, La société HOLDING ALABEURTHE, SAS au capital de 13 184 euros, ayant son siège social 4 route d'Auxerre 89800 CHABLIS 352 679 773 RCS AUXERRE.

AL214625270

VENTE

CDC-HABITAT SOCIAL (SA D'HLM)

Vend 1 appartement 1 pièce sis 5 rue Martene à 21 170 SAINT JEAN DE LOSNE - LOT 6 UG 8874 de 22,79 m² au RDC DPE : D. PRIX LOCATAIRE DEPARTEMENT : 15 800 € hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 29. Quote part de charges annuelles : 493,30 €. PAS DE PROCEDURE EN COURS. Contact : CDC HABITAT Ventes – Romuald GENIN Tél : 09 79 99 02 15 romuald.genin@cdc-habitat.fr - Offre réservée exclusivement aux locataires de CDC-HABITAT SOCIAL du département 21 ainsi qu'aux gardiens de CDC-HABITAT SOCIAL pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL214625293

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

IMMOBILIERE TONIC

Société civile immobilière
au capital de 320 000 euros
3, rue Bellecroix- 21 200 beaune
507 511 491 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2019, il résulte que:

- La collectivité des associés de la société ont pris acte du décès de Catherine Sophie TORGANO gérante et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Madame Bernadette NICOT TORGANO 29, Route de Santenay 21 190 CHASSAGNE- MONTRACHET demeure seule gérante pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS

Pour avis,

AL214625255

ATHENAIS

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 8 Chemin de Raffenot
21490 BRETIGNY
844 735 449 RCS DIJON

L'AGO du 4/10/2019 a nommé en qualité de cogérante Aline JUAYS, demeurant 18 Rue Léon Bourgeois 21850 SAINT APOLLINAIRE, pour une durée illimitée à compter du 04/10/2019.

AL214625284

NON DISSOLUTION

M.CONCEPT

Dénomination sociale :M.CONCEPT

Forme : SASU

Siège social : 24 rue des Godrans 21000 Dijon

Capital social : 2 000 euros

Numéro SIREN :838 305 316 R.C.S Dijon

Par délibération en date du 25 septembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis et mention.

AL214625286

DISSOLUTION LIQUIDATION

MCL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000.00 €
Siège social : Route de Dijon
21250 POUILLY SUR SAONE
SIREN : 819 905 423 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal du 25 Octobre 2019, l'associé unique a, avec effet rétroactif au 30 Septembre 2019 :

- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

LE LIQUIDATEUR.

AL214625224

JUFFARD

SARL en liquidation
Au capital de 10 000 €
Siège social : 1 Rue Neuve
21160 MARSANNAY LA COTE
R.C.S. DIJON 531 607 471

En date du 30/09/2019 l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON.

AL214625225

AVIS CLÔTURE DE LIQUIDATION

« FONTAINE MEDICALE »
SCM en liquidation au capital de 1.524,49 €
Dont le liquidateur est
Mme Nathalie NOELLAT
Siège de liquidation : 3 rue de Dijon
21121 FONTAINE-LES-DIJON
401 825 831 RCS SENS

Suivant délibération en date du 31/10/2019, l'associée unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON.

Pour avis. Le liquidateu

AL214625267

SCI DE L'ÉTOILE

En liquidation au capital de 1.000 euros
Dont le liquidateur est
M. Vincent CROCHARD
Siège de liquidation :
12 sentier des Morottes
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
798 224 994 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 04/11/2019, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON.

Pour avis

Le liquidateur.

AL214625277

AVIS DE CONSTITUTION

ROLAND CARRAZ

Société civile immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social
4 bis rue du Faubourg Raines
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 16/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière ; Dénomination sociale : ROLAND CARRAZ ; Siège social : 4 bis rue du Faubourg Raines, 21000 DIJON ; Objet social : l'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Saïd TRIA, demeurant 4 rue du Faubourg Raines - 21000 DIJON. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis, la gérance.

AL214625158

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à PERRIGNY LES DIJON du 23/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SCI - Dénomination sociale : 73 - Siège social : 4 rue du Lavoir, 21160 PERRIGNY LES DIJON - Objet social : acquisition, construction, propriété et exploitation de tous biens immobiliers - Durée de la Société : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS - Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : Sébastien FAUL demeurant 4 rue du Lavoir, 21160 PERRIGNY LES DIJON - Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis La Gérance

AL214625204

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 22/10/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BURGUNDY WINE CLUB SAS

Objet social : Achat et revente à distance de vin sur catalogue spécialisé.

Siège social : 3 rue des Rugiens , 21630 POMMARD

Capital : 2 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : Monsieur PERDU Maxime, demeurant 11 rue Caulaincourt , 75018 PARIS

Directeur général : Monsieur LEJEUNE Pierre, demeurant 60 rue de la folie Mericourt , 75011 PARIS

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

AL214625269

FLAROME

Par assp du 06/11/2019, avis de constitution d'une SCI dénommée: FLAROME

Capital : 1000 Euros. Objet : l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation, l'attribution en jouissance de tout immeuble et droit immobilier; L'édification de tout immeuble à usage d'habitation la vente en totalité ou par fraction dudit immeuble; La mise à disposition de ses associés ; La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, de droits sociaux ou tous autres titres ; Tout placement de capitaux sous toute forme et toute opération financière mobilière ou immobilière ; La propriété et la gestion de tous biens mobiliers ; La cession des biens dont elle sera propriétaire pour autant toutefois qu'elle ne porte pas atteinte au caractère civil de la Société. Siège social : 13 rue Roulotte, 21370 LANTENAY. Cession de parts : Avec agrément des associés. Gérance : GUILLET Claude et BECHOUX EP. GUILLET Marie-Eve, demeurent tout deux 13 rue Roulotte 21370 LANTENAY. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL214625278

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 06/11/2019, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ROCARD IMMO

Siège : 11 Bd Rembrandt - Bâtiment B1 - 21000 DIJON

Objet : Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement. Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tout moyen. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI ROCARD IMMO et cession à titre exceptionnel desdites participations

Durée : 99 ans

Capital : 10 000 euros (numéraire)

Gérance : M. Jérôme CLOOTENS, demeurant 1 Rue l'Huillier - 52500 COUBLANC ; M. Stéphane GRAS, demeurant 32 Avenue de Marbotte - 21000 DIJON ; M. Stéphane GAY, demeurant 7 Chemin des Crailles - 21380 SAVIGNY LE SEC ; M. Christophe ROCARD, demeurant 6 Rue des Orfèvres - 21240 TALANT ; M. Benoît SPAGNESI, demeurant 35 Avenue Maréchal Joffre - 21400 CHATILLON SUR SEINE ; M. Cédric VIENNOT, demeurant 8 Rue du Val André - 52000 CHAUMONT ; M. Jacques VUILLAUME, demeurant 14 Rue de la Mairie - 21490 BRETIGNY

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les 2/3 du capital

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis. La Gérance.

AL214625282

CHAUSSA DE COURTAGE

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Suivant acte sous seing privé en date du 1er novembre 2019, il a été constitué une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : CHAUSSADE COURTAGE

Capital : 1 000 Euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation.

Siège social : 25 route de Challanges – 21200 BEAUNE

Objet : Courtage en assurances et assurances de prêts. Audit et conseil en protection sociale, stratégie de rémunération.

Président : Monsieur CHAUSSADE Sylvain demeurant 25 route de Challanges – 21200 BEAUNE

Assemblées : Tout associé peut participer aux décisions collectives

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés ou de l'associé unique.

Préemption : Toute cession des actions de la Société même entre associés est soumise

au respect du droit de préemption conféré aux associés.

Inscription au registre du commerce de DIJON

Le Président

AL214625283

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 5 novembre 2019, il a été constitué une SARL dénommée :

SECFE

Siège social : 3 G rue Jeanne Barret – 21000 Dijon

Capital : 1000 €

Objet social : Exercice de la profession d'Expert-Comptable

Gérance : Frédéric Fély demeurant 42 boulevard de Troyes 21240 Talant

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL214625291

NIÈVRE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

**LE 04/11/2019
LE TRIBUNAL DECOMMERCE DE NEVERS
A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE DE**

ISABELLE THERESE MAUCHIEN

16 AV. DE LA REPUBLIQUE 58500 CLAMECY

RCS de Nevers n° 391 927 928.

AL584625491

Monsieur RHARRAS Ziad

121 avenue du Général Leclerc Bât A Appt 2 03300 Cusset

RCS de Nevers n° 825 273 006

AL584625492

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe Melle Cécile Thérèse Juliette BARJOT, célibataire, née à ENTRAINS-SUR-NOHAIN, le 31 janvier 1922, demeurant à ENTRAINS SUR NOHAIN (58), 12 grande rue, décédée à COSNE COURS SUR LOIRE, le 12 mai 2019, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Valérie PLANÇON, notaire à VARZY (58210), suivant PV du 20 septembre 2019, dont une copie authentique a été reçue par le TGI de NEVERS, le 16 octobre 2019. Les oppositions sont à former en l'étude de Me Valérie PLANÇON, Notaire à VARZY (58210) 8 boulevard Dupin, Notaire chargé du règlement de la succession.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL584625499

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

les avocats

**SO.J.V.S -SOCIETE D'AVOCATS
Me Jean Livier CABOCEL
ZAC EUROPARC
354, rue Marius Lacrouze
71850 CHARNAY LES MACON**

GAEC DE SAINT LOUP

**Société civile au capital de 10.000 €
Siège social : 2, l'Etang du Bois
58300 COSSAYE
844 938 381 RCS NEVERS**

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 02/11/2019, les associés ont décidé de transférer, à effet du 01/12/2019, le siège social de la société à SAINT-GERMAIN-CHASSENAY (58300)-Ferme de Saint Loup.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL584625450

DVSP

**Société Civile Immobilière
au capital de 500 Euros
Siège Social
1 PLACE DE LA MAIRIE
58450 NEUVY SUR LOIRE
RCS NEVERS 837 750 959**

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 11 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire à décidée :

De transférer le siège social du 1 Place de la Mairie 58450 NEUVY SUR LOIRE au 7 Avenue du Général Leclerc 89170 SAINT FARGEAU à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de NEVERS

La Gérance.

AL584625473

HOTELOP NEVERS QUAI DE LOIRE

**SAS au capital de 20.000 €
Siège social 12 Rue Vignon 75009 PARIS
RCS PARIS 830 209 953**

Par AGE du 30/10/2019, le siège social a été transféré à Quai de Médine 58000 Nevers. Art. 4 statuts modifié. Personne habilitée à engager la Société : Président : HPVA PARTICIPATIONS (RCS PARIS 808 462 154) 12 Rue Vignon 75009 PARIS. RCS NEVERS

AL584625495

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Mr André Christian FIGEAT, viticulteur, et Mme Nadine Stéphania GARMACH, son épouse, demeurant ensemble à POUILLY SUR LOIRE (58150), 21 rue René Couard, mariés à la Mairie de POUILLY-SUR-LOIRE le 2 janvier 1988, initialement sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant

L'acte a été reçu par Me Anne JUILLET, notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150), le 30 Octobre 2019.Les oppositions seront reçues en l'étude de Me JUILLET, notaire à POUILLY SUR LOIRE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du tribunal de grande instance compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Anne JUILLET

AL584625467

**OFFICE NOTARIAL
DU VAL CHARITOIS
Notaires à La Charité-sur-Loire
(Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc**

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Philippe, Roger GAGNE et Madame Nathalie, Isabelle CHEVRAT, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-ELOI (58000) 12 Bis rue du Cholet.

Monsieur est né à MONTLUCON (03100) le 28 avril 1960,

Madame est née à NEVERS (58000) le 16 décembre 1963.

Mariés à la mairie de CHAULGNES (58400) le 25 février 2012 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Modification opérée : adoption du régime de la communauté universelle avec attribution intégrale.

Notaire rédacteur de l'acte : Me Emmanuel CLERGET, notaire à l'Office Notarial de LA CHARITE SUR LOIRE.

Date de l'acte : 5 novembre 2019.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et insertion Le notaire.

AL584625494

**ME CHERAMY
3 rue Henri Barbusse
BP50634
58006 NEVERS CEDEX**

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à NEVERS (Nièvre) 3, rue Henri Barbusse, office n° 58001, le 4 novembre 2019, contenant :

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL à la requête de :

Monsieur Jean-Marc Pascal **CLAUDE** et Madame Solange **DAMIENS**, son épouse, demeurant ensemble à SAINT ELOI (58000), 47, route de Bourgogne,

Nés savoir :

- Monsieur CLAUDE à NEVERS (58000) le 15 mai 1966,

- Madame DAMIENS à PARIS (75013) le 10 novembre 1958.

Mariés à TARGASSONNE (66120) le 5 août 2000 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage.

Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.

Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions pourront être faite dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS (Nièvre) 3, rue Henri Barbusse où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance compétent.

Pour avis.

AL584625498

➜ MODIFICATION DE STATUTS

PAVIE

**SARL au capital de 8 000 euros
Siège social : Le Parc des Crozes
26270 LORIOL SUR DROME
810 933 473 RCS ROMANS**

Aux termes d'une délibération en date du 1er Novembre 2019 l'assemblée générale extraordinaire des associés :

* a pris acte de la démission de Monsieur Sébastien PAVIE de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence et la mention des cogérants a été supprimée.

* a décidé de transférer le siège social du Le Parc des Crozes, 26270 LORIOL SUR DROME au 39/49 Boulevard du Maréchal JUIN – Zone commerciale CONFORAMA 58000 NEVERS à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 810933473 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Gérance : Madame Christina PAVIE demeurant La Longenne 58330 SAINT SAULGE

Monsieur Pascal PAVIE demeurant La Longenne 58330 SAINT SAULGE

Pour avis

La Gérance

AL584625476

MECA AUTO

**SARL au capital de 5 000 €
15 Rue de Précy
58800 CORBIGNY
RCS NEVERS 791 052 061**

Délibération du 04/11/2019 : L'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de loueur de fonds et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL584625480

SCI DE LA PLACE GENERAL DE GAULLE

**Société Civile Immobilière
au capital de 152.45 €
Siège social
place du Général de Gaulle
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
950 003 681 RCS NEVERS**

L'AGE du 01/10/2019 a décidé : - que l'objet social de la société soit modifié, à compter du 01/10/2019, et devienne : *L'acquisition, la détention, la location, l'administration et la gestion d'immeubles; *Toute opération ayant pour vocation à favoriser l'objet social; *La prise de participations dans des sociétés à objet similaire; - que la durée de la société qui était initialement fixée à 50 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de NEVERS a été prorogée de 49 années. En conséquence, la société prendra fin le 19/09/2078.

- de nommer en qualité de nouveau Gérant, Mme WATINE Marie-Louise née BOULET, demeurant 35 Rue du Clos 58400 LA CHARITE SUR LOIRE, jusqu'à l'assemblée appelant à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020, en remplacement de M. BOULET François. En conséquence, l'article 2, la DEUXIÈME PARTIE et l'article NOMINATION DU PREMIER GERANT des statuts ont été supprimés. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le représentant légal.

AL584625500

➜ CESSION

EURL LA GAIETE

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «Office Notarial du Val Charitois» dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 24 octobre 2019, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 31 octobre 2019 dossier 2019 00025875 référence 5804P01 2019N00636, Monsieur Armando Fabrice ROPERTO, Commercial, et Madame Isabelle Christine Anita LUTHUN, professeur des écoles, son épouse, demeurant ensemble à CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS (58350) 12 rue du Général Perrat.

Monsieur est né à LENS (62300), le 15 septembre 1974,

Madame est née à LA BASSEE (59480), le 4 février 1976.

Monsieur ROPERTO en liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du Tribunal de commerce de NEVERS le 10 décembre 2018.

A CEDE A :

La Société dénommée EURL LA GAIETE, Société à responsabilité limitée au capital de 500,00 €, dont le siège est à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400), 13 avenue Gambetta, identifiée au SIREN sous le numéro 852364876 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.Le fonds de commerce de café, bar, rapido, jeux sis à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), 13 avenue Gambetta, lui appartenant, connu sous le nom commercial LA GAIETE, et sous l'enseigne LA GAIETE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 832498703,

Moyennant le prix principal de CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (5.750,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (3.590,00 EUR),

au matériel pour DEUX MILLE CENT SOIXANTE EUROS (2.160,00 EUR).

Le CESSIONNAIRE a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au 18 juin 2019.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'adresse du Mandataire-Judiciaire SELARL JSA, bureau de NEVERS (58000), 14 avenue Marceau, où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion. Le notaire

AL584625488

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

PASSION PAYSAGE

**SARL au capital de 10 000 €
Siège social
3 rue rosa parks
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
848229704 RCS Nevers**

Le 30/09/19, les associés ont : pris acte de la démission de Cecile Rodot ancien Gérant; Mention au RCS de Nevers

AL584625396

FIN LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 1er septembre 2018 à RENNES,

La société YVES ROCHER FRANCE, ayant son siège social à RENNES (35000) 2-4 Boulevard de Beaumont, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le n°808 529 184, représentée par Monsieur Stéphan LOMBARDO

Avait donné en location gérance à la SARL STANDYR, au capital de 7 622,45 €, ayant son siège social à RENNES (35000) 2-4 Boulevard de Beaumont immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le n°808 529 184, représentée par Monsieur Stéphan LOMBARDO,

Un fonds de commerce de détail de tous produits cosmétiques et de parfumerie, connu sous le nom de CENTRE DE BEAUTE YVES ROCHER, sis et exploité à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) 1-3 rue du commerce, à compter du 1er septembre 2018.

Suivant la résiliation amiable en date du 7 octobre 2019 les parties ont convenu de mettre fin au contrat ci-dessus mentionné à compter du 4 novembre 2019.

Pour insertion unique.

AL584625487

MECA AUTO

Acte sous seing privé en date à CORBIGNY, du 04.11.2019 ;

La Société MECA AUTO, SARL au capital de 5 000 €, dont le siège social est à CORBIGNY (58800), 15 Rue de Précy, immatriculée au RCS de NEVERS, sous le n°791 052 061, représentée par Mme Gaëlle RIOLINO, associée a confié à :

La Société DG MOTORS, SASU au capital de 3 000 €, dont le siège social est à TAMNAY EN BAZOIS (58110), Le Bourg, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°844 207 217, représentée par M. Guy DECAMP, Président associé unique

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds commercial et artisanal de Mécanique automobile toutes marques (réparation, entretien…), Achat vente de tous véhicules terrestres à moteur neufs et occasions, achat et vente de pièces détachées, de pneumatiques, lubrifiants et tous accessoires et produits liés à l'activité sis et exploité à CORBIGNY (58800), 15 Rue de Précy;

Pour une durée de 5 années commençant à courir le 04/11/2019 pour s'achever le 31/10/2024. Au-delà, ledit contrat se poursuivra par tacite reconduction sauf faculté pour l'une ou l'autre des parties d'y mettre fin moyennant un préavis de 6 mois formulé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le loueur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis

AL584625502

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

DMA DISTRIBUTION MATERIEL POUR LES ARTS

**SARL capital de 10 000 €
Siège social
297 route de la Gare Chantemerle
58130 Urzy
325 040 442 RCS Nevers**

L'associé unique par décision du 31/10/2019, décide la dissolution de la société.

AL584625474

DMA DISTRIBUTION MATERIEL POUR LES ARTS

**SARL capital de 10 000 €
Siège social
297 rte de la Gare Chantemerle
58130 Urzy
325 040 442 RCS Nevers**

L'associé unique par décision du 31/10/2019 décide la radiation de la société.

AL584625475

SCI COURPIED

**SCI au capital de 762.25 €
166 Faubourg du Grand Mouësse
58000 NEVERS
RCS NEVERS 408 081 255**

Assemblée Générale Extraordinaire du 20/10/2019 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Liquidateur : Mme Marie-Noëlle COURPIED, dt 166 Faubourg du Grand Mouësse 58000 NEVERS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social et à adresse personnelle du liquidateur telle que mentionnée ci-dessus. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL584625483

SCI COURPIED

**SCI en liquidation au capital de 762.25 €
166 Faubourg du Grand Mouësse
58000 NEVERS
RCS NEVERS 408 081 255**

L'Assemblée Générale du 20/10/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 20/10/2019, déchargé Mme Marie-Noëlle COURPIED de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis

AL584625484

LE RUBIS

**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
53 Avenue du Général De Gaulle
58000 NEVERS
Siège de liquidation :
53 Avenue du Général de Gaulle -
58000 NEVERS
831 092 986 RCS NEVERS**

Aux termes d'une décision en date du 30.09.2019 au siège de la liquidation, l'associé unique, liquidateur de la société, après avoir établi le compte définitif de liquidation, a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur.

AL584625489

SCEA DE LA MOTTE

**en liquidation
Société Civile au Capital
de 104 503,80 euros
La Motte - 58150 GARCHY
RCS Nevers - N° 322.658.196**

L'assemblée générale réunie le 10 octobre 2019 a approuvé les comptes définitifs de liquidation du 31 août 2019, déchargé Monsieur HOUCHOT Denis de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, le liquidateur.

AL584625493

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 4/10/2019 constitution de la SCI: SCI BEL AIR. Capital: 500€. Siège social: 11 rte de gennetines 58390 dornes. Objet: gestion immobilière. Gérance: Veronique Mouchard, 11 rte de gennetines 58390 dornes. Cession soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en AG. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.

AL584625379

**Office Notarial de
Me Sophie KREICHER
Notaire à Château-Chinon
(58120),
2, place du Docteur Bondoux**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Stéphane SANDELLI, Notaire en l'Office Notarial de Me Sophie KREICHER dont le siège est à CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux, le 19/7/2018, publié au SPF de NEVERS, le 3/8/2018, vol 2018P, n°3759 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale: SHSMAA REGNIER

Forme : Société Civile immobilière.

Siège social fixé à : CHAUMARD (58120), L'Huis Bernard.

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La société est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Le capital social est fixé à la somme de : CENT QUARANTE MILLE EUROS (140 000,00 EUR). Les associés effectuent à la société les apports en nature composés d'une propriété sise à CHAUMARD (58120),L'Huis Bernard, cadastrée Section B n°279,287,288,292 et BND Section B n°280 leur appartenant chacun pour moitié, soit :

Henri Georges René REGNIER, époux de Mme Solange MOUGINOT, demeurant à EPONE (78680) 11 rue Roulette, né à ROMORANTIN LANTHENAY (41200) le 23/10/1939 pour : 70.000 euros.

Et Mme Solange Odette MOUGINOT, épouse de M. Henri REGNIER,

demeurant à EPONE (78680)11 rue Roulette,née à PARIS (75012)

le 15/04/1944 pour :70.000euros.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants, pour une durée indéterminée, avec faculté d'agir ensemble ou séparément sont M. Henri REGNIER et Mme Solange REGNIER née MOUGINOT, associés ci-dessus plus amplement nommés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS (58).

Pour avis

Le notaire.

AL584625471

**Office Notarial de Me Sophie KREICHER
Notaire à Château-Chinon (58120)
2, place du Docteur Bondoux**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Stéphane SANDELLI, Notaire en l'Office Notarial de Me Sophie KREICHER dont le siège est à CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux, le 07/8/2018, publié au SPF de NEVERS 1, le 27/8/2018, vol 2018P, n°4051 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La dénomination sociale est : BAGARD-SENAT.

Forme : Société Civile immobilière.

Le siège social est fixé à : CHATEAU-CHINON CAMPAGNE (58120), Les Diolots.

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,

l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La société est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Le capital social est fixé à la somme de : CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 EUR). Les associés effectuent à la société les apports en nature composés d'une propriété sise à Château Chinon Campagne (58120),Les Diolots,cadastrée Section AD N°202,37,43, Section D n°195,333,370, de parcelles sises à ARLEUF cadastrées Section G n°1018,153,229, Section A n°531 et sises à CHATEAU CHINON CAMPAGNE (58120), Section AD n°20,36,42,182 leur appartenant chacun pour moitié, soit :

M.René François BAGARD, époux de Mme Marie Bernadette SENAT, demeurant à CHATEAU CHINON CAMPAGNE (58120) Les Diolots. Né à ARLEUF (58430) le 01/06/1931 pour 75.000 euros.

Mme Marie Bernadette SENAT, épouse de M. René François BAGARD, demeurant à CHATEAU CHINON CAMPAGNE (58120) Les Diolots.Née à NEVERS (58000) le 3/11/1933 pour 75.000 euros.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants, pour une durée indéterminée, avec faculté d'agir ensemble ou séparément sont M. René BAGARD et Mme Marie BAGARD née SENAT, associés ci-dessus plus amplement nommés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS (58).

Pour avis

Me Stéphane SANDELLI, notaire.

AL584625478

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/10/2019, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : PACCOQS

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL SOCIAL : 500,00 €, divisé en 50 parts de 10,00 € chacune, numérotées de 1 à 50

SIEGE SOCIAL : COULANGES LES NEVERS (58660), 10 Allée Pierre de Coubertin.

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS de NEVERS.

ASSOCIES :

1) Mr Stéphane COQUIART, dt à COULANGES LES NEVERS, 10, allée Pierre de Coubertin, né à DESERTINES, le 15/12/1973

2) Mme Carole PACAUD, dt à COULANGES LES NEVERS, 10, allée Pierre de Coubertin, née à DECIZE le 24/11/1973

GERANCE : Est nommé en qualité de pre-

mier gérant, Mme Carole COQUIART.
Cessions de parts sociales : Libres entre associés et soumises à agrément dans les autres cas.
AL584625479

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date 20 octobre 2019 à TRACY SUR LOIRE (58), il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCEA MANO VIGNERONS
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital : 10 000 euros
Siège social : Les Ramonates - 58150 TRACY SUR LOIRE
Objet : activités agricoles
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : Madame Nolwenn VOLANT, demeurant DOMAINE DE MALTAVERNE – 45, route Nationale 7 – 58150 TRACY SUR LOIRE
Immatriculation : RCS NEVERS
Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire
AL584625481

1 FI

Aux termes d'un ASSP en date du 08/09/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : 1 FI
Objet social : (SCI a capital variable)
Acquisition, gestion, réhabilitation, location de terrain et de biens immobiliers.
Siège social : 22 route de Nevers, 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS
Capital : 100 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Gérance : Monsieur GAILLARD CHRISTOPHE, demeurant 43 rue du 14 juillet, 58000 NEVERS
Clause d'agrément : cession libre entre associés
GAILLARD Christophe.
AL584625490

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 08/09/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : 1 FI
Objet social : (SCI a capital variable)
Acquisition, gestion, rehabilitation, location de terrain et de biens immobiliers.
Siège social : 22 route de Nevers, 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS
Capital : 100 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Gérance : Monsieur GAILLARD CHRISTOPHE, demeurant 22 route de Nevers, 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS
Clause d'agrément : cession libre entre associés
GAILLARD Christophe *AL584625496*

YONNE

➜ DÉMISSION

DÉM. C.A.C.

LUCAS et Fils
Société à responsabilité limitée
au capital de 80 000 euros
Siège social : 89740 CRUZY LE CHATEL
382 006 807 RCS AUXERRE

Aux termes de la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 30 septembre 2019, il a été constaté la démission de la Société HD AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la Société AUDIT & CONSEIL SENS, Commissaire aux Comptes suppléante, et après avoir constaté que la Société ne dépasse pas deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.
AL894625716

SAS MENUISERIE TURROU

Le 31.10.2019, l'associé unique de la SAS MENUISERIE TURROU, au capital de 100.500€, siège social St-GEORGES/BAULCHE (89000) ZA Les Champs Casselins, 499 964 005 RCS AUXERRE, a constaté la démission du Président et a nommé, pour le remplacer, pour une durée illimitée, un nouveau Président. PRESIDENT : ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : M. Richard BOUGNOUX 6, rue du Gué 89250 GURGY ; NOUVELLES MENTIONS : Mme Bénédicte SAUSSAC 50 b, route de Paris 89400 CHARMOY.
AL894625864

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de Monsieur **Philippe CARREAU** 29 A boulevard Vaulabelle 89000 Auxerre (boulangerie). RCS Auxerre 411545510. CIP 4290. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.
AL894625839

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl YONNE COULEURS** ZI Terres du Canada rue St Exupéry 89470 MONETEAU. RCS Auxerre 498139013. CIP 3984.
AL894625841

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ALU-KD** SARL 105 rue des Mignottes Pépinière d'entreprises BP 259 89000 Auxerre. RCS Auxerre 482022704. CIP 4191.
AL894625842

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl AZUREVA-MOBILITY** 14 chemin des Val-Profondes 89700 TONNERRE. RCS Auxerre 813876398. CIP 4138.
AL894625843

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique ACDMD** 2 route de la Fontaine Saint Charles 89580 Coulangeron. RCS Auxerre 789424363. CIP 4147.
AL894625844

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique ROYER FRANCK** 5 rue de la Troquette 89200 Sauvigny le Bois. RCS Auxerre 811114651. CIP 3983.
AL894625894

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 06/11/2019 rejetant la modification de plan, prononçant la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Max Jean Marie BOUTTAZ** 10 place du 8 mai 1945 89560 OUANNE (pharmacien). RCS Auxerre 337831028. CIP 4292. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.
AL894625886

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique FORTINI** 28 rue de la Poste 89360 Flogny-la-Chapelle (maçonnerie). RCS Auxerre 331369413. CIP 4100. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.
AL894625892

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2019 prononçant, conformément aux dispositions de l'article L.631-16 du Code de Commerce, la clôture de la procédure de redressement judiciaire ouverte au profit de la **Sàrl REFLEX SECURITE 89** 88, Rue du Pont 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 539281048. CIP 4103.
AL894625893

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl CONCEPT D'AMELIORATION DE L'HABITAT** 8 rue Faillot 89000 AUXERRE (bâtiment). RCS Auxerre 820566826. CIP 4257. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.
AL894625895

-Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 04/11/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique CENTRE ESTHETIQUE MARIGNY** 30, Grande Rue 89270 SACY (esthétique, services à la personne). RCS Auxerre 794164632. CIP 4291. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.
AL894625840

➜ SUCCESSION

Notaire
SCP MILLARD-BERTHELIN
Notaires à Saint-Florentin
(Yonne)
26, rue Dilo

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 1er juin 2017, Monsieur Michel Charles MOUCHARD, célibataire, en son vivant demeurant à VERGIGNY (89600) 17, Rue Richardot, né à OUZOUER-SUR-TREZEE (45250), le 11 octobre 1934, décédé à VERGIGNY (89600), le 5 octobre 2019, a consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptif reçu par Maître Laure BERTHELIN, notaire à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26 rue Dilo, référence CRPCEN 89017, le 29 octobre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Les oppositions à l'exercice de ses droits pourront être formées par tout intéressé auprès de Maître Laure BERTHELIN, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
Pour avis. Le notaire
AL894625851

«Me ROUSSEL-TERRILLON Inès,
Notaire à POURRAIN (89240)
7 rue du 24 août 1944

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1700 du code civil
Article 1378.1 du Code de Procédure civil

Suivant testament olographe en date à CHEVANNES du 16/11/2016, déposé au rang des minutes de Me ROUSSEL-TERRILLON, notaire à POURRAIN, aux termes du PV d'ouverture et de description de testament en date du 7/11/2019 Mlle Maryse Raymonde CHARRIER, en son vivant retraitée, demeurant à CHEVANNES (89240) 3 rue des Vignottes, célibataire, née à CHEVANNES le 2/11/1950, décédée à AUXERRE (89000) 25/08/2019, a institué deux légataires universels. Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains de Me ROUSSEL-TERRILLON, notaire à POURRAIN (89240) 7 rue du 24 août 1944, en charge du règlement de la succession dans le délai d'un mois suivant la date de réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance d'AUXERRE, de la copie authentique dudit procès-verbal et copie figurée du testament.
Pour avis le notaire.
AL894625867

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 juin 2019,
Madame Claude Armande Suzanne CHAUCHE, en son vivant retraitée, demeurant à DEUX RIVIERES (89460) 3 quai Saint Nicolas ACCOLAY.
Née à AULNAY-SOUS-BOIS (93600) , le 15 octobre 1935.
Veuve de Monsieur Marc Théophile Selim BREIDI et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 18 août 2019.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise, le 31 octobre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie ODIN, notaire à VERMENTON (89270) Place de l'Eglise, référence CRPCEN : 89027, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance d'AUXERRE (89000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
AL894625887

➜ NOMINATION

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SCIERIE BRIZARD
Société par actions simplifiée
au capital de 141 000 euros
Siège social : 1, La Provenchère
89630 ST LEGER VAUBAN
843 268 715 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 1er AOUT 2019, Monsieur Daniel BRIZARD, demeurant La Provenchère - 89630 ST LEGER VAUBANT a été nommé en qualité de Directeur Général, à compter du 1er août 2019.
AL894625769

➜ AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES - bois-taillis
8 ha 69 a 45 ca - L erable: E-968[343] - La sortie doree: A-218-241-463[3] - Les brulis: F-177 - Les grands buissons: F-181 - Les hingrains: E-562 - Vallee aux loups: B-120 - Vallee goffeau: F-662
Zonage : zone N du PLU
TANLAY - pré
4 ha 69 a 71 ca - La prairie du beugnon: 114ZE-1-2-4 - Pres de la foret: 114E-710
Zonage : RNU
BUSSIERES - pré
1 ha 00 a 79 ca - Les petits champs des comm: C-232 (sans bâtiment)
zonage : RNU
CUSSY-LES-FORGES - terre et pré - parcelles occupées
10 ha 11 a 09 ca - Champ des pierres: A-106 - Couture du pre moignon: B-79-85 - Creux de la gresille: B-40 - L etang de presle: C-674 - Les pres robin: C-376-378 - Les pres toison: C-205-216-217 - Les tremblas: C-69-70 - Poirier de l evangile: B-105
zonage : RNU
MONETEAU - bois
2 ha 98 a 37 ca - Bois jolivet: A-945-946 - La grande rue: A-380-381 - La longuillonne: A-726-727-728 - Le carron: AH-88-91-96-97 - Les cailloux du bois ragon: A-988
zonage : zone N du PLU
SEIGNELAY - bois
1 ha 16 a 66 ca - Le grand parc ouest: D-689
zonage : zone N du PLU
VENOY - bois
43 a 92 ca - Les theurees: AL-44
zonage : zone N du PLU
SAINT-VALERIEN (89) – terre et pré – location par bail rural environnemental
4 ha 42 a 80 ca - 'L ecarris': E- 826 - 'Les fregers': ZO- 9 - 'Moulin du bas': E- 682-689- 692- 980 - 'Moulin du bois': ZO- 7 - 'Sur les pres de l ecarris': ZN- 68
Zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 2 décembre 2019 à
Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.
AL894625884

POLYCOR FRANCE

SAS au capital de 1.000 euros
Sis : Lieu-dit Les Carrière
89440 MASSANGIS
839 531 027 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 16.10.2019, il a été nommé en qualité de président, en remplacement de M. François DARMAYAN, M Cédric AMAR demeurant 805 Freemanwood Lane Milton, GA 30004 Etats-Unis à compter du 16.10.2019 pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE
AL894625817

➜ DROIT DE PRÉEMPTION

Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

AVIS

Modification du périmètre
de droit de préemption urbain (DPU)
sur la commune de VÉZELAY

Par délibération n°2019-104A, en date du 4 novembre 2019, le Conseil communautaire de la CCAVM a décidé de modifier le périmètre de droit de préemption urbain applicable à la commune de VÉZELAY, en le faisant correspondre au périmètre du site patrimonial remarquable de VÉZELAY (ex-secteur sauvegardé).
Cette délibération, avec plan de localisation en annexe, est affichée au siège de la CCAVM et en mairie de la commune de VÉZELAY pendant un mois et est consultable aux jours et heures habituels d'ouverture.
AL894625853

➜ ÉLECTIONS

SCANI

Groupe géographique
89300 Joigny
RCS SENS 818 442 535

Aux termes d'un acte SSP en date du 10 octobre 2019, les personnes suivantes ont été élues administrateurs de la coopérative : Mr Christophe Daniel, domicilié 16 bis rue Pasteur, 89400 Migennes - Mr Alain Arnault domicilié 11 chemin Laurent Lagoutte, 89500 Chaumot - Mr Franck Mouchel domicilié 7 route de Raloy, 89110 Les Ormes. Par ailleurs, Mr Marc Zugetta domicilié 30 Grand Temple, 89110 Les Ormes a été élu président du conseil d'administration.
AL894625828

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

S.J.B. Société d'Avocats

REDUCTION CAPITAL

HOLDING LEFEVRE Société à responsabilité limitée au capital de 219 000 euros Siège social : 28 rue Sainte Catherine 89570 TURNY 809 489 149 RCS SENS Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 août 2019 et du procès-verbal de la gérance en date du 20 octobre 2019, le capital social a été réduit d'une somme de 72 800 euros, pour être ramené de 219 000 euros à 146 200 euros par rachat et annulation de 3 640 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux cent dix-neuf mille euros (219 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent quarante-six mille deux cents euros (146 200 euros).
AL894625779

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

SCM LES ANESTHESISTES DE LA POLYCLINIQUE D'AUXERRE

Société Civile de Moyens
au capital de 880 euros
Siège social :
Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite
89000 AUXERRE
393 449 202 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 18 juin 2019, la collectivité des associés a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 11 euros par apports en numéraire.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-onze euros (891 euros) divisé en 81 parts de 11 euros.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à neuf cent deux euros (902 euros) divisé en 82 parts de 11 euros.
Pour avis, la Gérance.
AL894625859

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SOCIETE CIVILE CAVES DE LA VILLE. Forme : SCI société en liquidation. Capital social : 1500 euros. Siège social : 32 Rue SAINT ETIENNE, 89450 VEZELAY. 443072830 RCS Tribunal de Commerce d'Auxerre. Aux termes de l'AGE en date du 7 octobre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 7 octobre 2019 Le siège de la liquidation est au quai de l'Yonne 89530 saint bris le vineux, adresse où doit être envoyée la correspondance.. Monsieur Emmanuel HAMON, demeurant 6 rue voie du tremble 89113 Charbuy a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Pour avis. Le liquidateu
AL894625860

ETABLISSEMENTS DENIZOT

L'A.G.E. du 18/10/19 de la SAS ETABLISSEMENTS DENIZOT, au capital de 228 673,53 €, ayant son siège social à GISY-LES-NOBLES (89140), Aérodrome de Pont s/Yonne, 775 718 364 RCS SENS, a décidé d'augmenter le capital de 440 647,09 € pour être porté à 669 320,62 € par incorporation de créances liquides et exigibles, puis de 3 889,38 €, pour être porté à 673 210 € par incorporation de réserves.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
AL894625869

RYMNOURPRO

SARL au capital de 2 000 euros
porté à 152 000 euros
7 Rue des Naudins, 89100 SALIGNY
813 076 106 RCS SENS

Par décision du 01/08/2019, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 150 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 2 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 152 000 euros
AL894625888

➜ ADDITIF

ADDITIF

Dans l'annonce n° 894425603 parue le 01/11/2019 concernant le transfert de siège social de la société « BERGEVIRIC », il faut ajouter : **Radiation au RCS d'Auxerre et immatriculation au RCS de Sens.**
AL894625854

Dans l'annonce n° 894125506 concernant la Société Coopérative ALYSE parue le 11 octobre 2019 il convient d'ajouter : **Par décision en Assemblée Générale Extraordinaire le 9 avril 2019, il a été pris acte de la nomination de Marc BELVALETTE en Directeur Général.**
AL894625861

➜ MODIFICATION DE STATUTS

HOLDING ALABEURTHE

SARL au capital de 9146,84 ? Siège social : ZI Auxerroise, 89800 Chablis 352 679 773 RCS d' Auxerre L'AGE du 31/10/2019, a décidé: - d'augmenter le capital social pour le passer de 9146,94 ? à 13184 ? - de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 31/10/2019 et a nommé en qualité de Président M. MEHL Gilles, demeurant 10 rue des Longeroies, 21110 Cessey-sur-Tille. Il a également été nommé en qualité de Directeurs Généraux : M. ALABEURTHE François, demeurant 12 rue Marcelin Berthelot, 89800 Chablis et M. ALABEURTHE Rémi, demeurant 99 Trépot, 18300 Sury-en-Vaux et M. REY Benjamin, demeurant 21 rue de la Saône, 21121 Fontaine-lès-Dijon. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance. Est nommé en qualité de Commissaires aux comptes titulaire, AUCAP, SARL au capital de 19840 euros, ayant son siège social 3 rue du golf, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, 532 729 456 RCS de Dijon Accès aux assemblées et vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Transmission des actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Modification du RCS d' Auxerre
AL894625850

S.J.B. Société d'Avocats

SCEA LE VILLAGE DU SUD

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 4 500,00 euros
Siège social : 53 Grande Rue
89570 LASSON
839 058 054 RCS AUXERRE

La collectivité des associés de la Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée «SCEA LE VILLAGE DU SUD» réunie en Assemblée Générale Mixte le 21 octobre 2019, a décidé de transférer le siège social du 53 Grande Rue – 89570 LASSON au 4 Rue de Coursan – 89570 LASSON, à compter du 21 octobre 2019. Cette même Assemblée a pris acte de la nomination de Monsieur Thierry MICHAUT, demeurant 4 Rue de Coursan – 89570 LASSON aux fonctions de Gérant, à compter du 21 octobre 2019, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Claude MICHAUT et de Madame Renée MICHAUT, co-gérants démissionnaires.
AL894625857

GAEC DE LA PLANTE JACQUES

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun agréé au capital de 210 000 €.
Siège social : Bouy Neuf
89210 BRIENON SUR ARMANÇON.
381 765 080 RCS SENS.

L'assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2019 a décidé : - D'augmenter le capital social d'une somme de 37 800 € afin de le porter à 247 800 €. - De nommer M. Valentin JUNOT, demeurant 9 avenue Joséphine, 89210 BRIENON SUR ARMANCON, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.
AL894625862

GAEC DE LA MARDELLE

GAEC au capital de 278 505 €.
Siège social : 14 rue de la Chapelle
89510 PASSY.
423 110 402 RCS SENS.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2019, les associés ont : - Décidé de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau, en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, - Décidé d'augmenter le capital de la société de 172 500 €, afin de le porter à 451 005 €, - Pris acte de la démission de Mme Pierrette CHARTON épouse VASSAL de ses fonctions de gérant, - Transféré le siège social au 1 rue des Charonnes - 89100 MALAY-LE-GRAND. La nouvelle adresse du siège social dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce de SENS (89100), auprès duquel la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : EARL DE LA MARDELLE. Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 451 005 €. Siège social : 1 rue des Charonnes - 89100 MALAY-LE-GRAND. Durée : Jusqu'au 8 juin 2049. Gérant : M. Sébastien VASSAL, demeurant 1 rue des Charonnes, 89100 MALAY-LE-GRAND. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. Pour avis, la gérance.
AL894625883

EARL BEAU

Suivant acte reçu par Me Laurent TOPIN, Notaire à MALIGNY, le 08 Novembre 2019, a été constaté la réduction du capital social de la société «EARL BEAU», exploitation agricole à responsabilité limitée, ayant son siège social à LIGNY LE CHATEL (89144),

33 grande rue identifiée sous le numéro SIREN 410 181 739, d'un montant de 21.405,00 € par annulation de 1427 parts.

Ancienne mention :

SOIXANTE-QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (64.500,00 €), divisé en 4.300 parts sociales de QUINZE EUROS (15,00 €) chacune.

Nouvelle mention : QUARANTE TROIS MILLE QUATRE VINGT QUINZE EUROS (43.095,00 €) €), divisé en 2.873 parts d'un montant unitaire de 15,00 € chacune.

Aux termes dudit acte, il a été constaté la démission de Mr Vincent BEAU de ses fonctions de gérant et son retrait de la société. Mr Claude BEAU et Mr Adrien BEAU ont été confirmés en qualité de seul co-gérants de la société.

La date de clôture de l'exercice a été modifiée au 30 avril 2020.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.

Pour insertion. Me Laurent TOPIN

AL894625890

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI MCCD 06

L'AGO du 30.10.2019 des associés de la SCI MCCD 06 au capital de 1.000 €, siège social à VERMENTON (89270) ZI rue des Bourres, 488 290 172 RCS AUXERRE, a nommé un co-gérant à compter dudit jour. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES - GERANT : M. Martial COURTOIS ZI rue des Bourres 89270 VERMENTON. NOUVELLES MENTIONS - GERANTS : M. Martial COURTOIS, ZI rue des Bourres 89270 VERMENTON et Mme Danièle COURTOIS, ZI rue des Bourres 89270 VERMENTON.

AL894625845

SCI COUSIN COUSINE

Capital 30 489.80 euros
10 rue de l'Yonne 89140 SERBONNES
SIREN 429 875 651 RCS SENS

Par délibération en date du 4 Octobre 2019 et à majorité des associés il a été décidé la nomination de Mme PICARD Martine, demeurant 18 Grand rue 10410 RUVIGNY, en tant que gérante en remplacement de MME GAGNON Nadège décédée.

AL894625501

EARL BOSSEAUX

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 88 005 euros
Siège social
24 Grande Rue - Cidex 704
89230 BLEIGNY LE CARREAU
394451256 RCS AUXERRE

CHANGEMENT DE GÉRANT

La collectivité des associés de la Société dénommée «EARL BOSSEAUX» réunie en Assemblée Générale Mixte le 1er octobre 2019, a décidé :

- de nommer en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée, à compter du 1er octobre 2019, Monsieur Dominique BOSSEAUX, demeurant 24 Grande Rue – Cidex 704 – 89230 BLEIGNY LE CARREAU, en remplacement de Monsieur Benoît BOSSEAUX, décédé,

- de supprimer la mention « Cidex 704 » de l'adresse du siège social, à compter du 1er octobre 2019.

AL894625880

➜ NON DISSOLUTION

SAS MIMAE890

Aux termes d'une décision en date du 29 octobre 2019, l'associé unique de MIMAE890, SAS au capital de 20 000 euros ayant son siège 105 Rue des Mignottes 89000 AUXERRE, immatriculée 829358803 RCS AUXERRE, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. Le Président

AL894625744

HERGOT TRAVAUX AGRICOLES

Aux termes d'une décision en date du 29 octobre 2019, l'associé unique de HERGOT TRAVAUX AGRICOLES (H.T.A), SARL au capital de 2000 euros ayant son siège 28 Rue Robert Rimbert Jonches 89000 AUXERRE, immatriculée 802608083 RCS AUXERRE, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance

AL894625745

SAS DOMAINE DU PETIT VARENNES

L'AG du 30.6.2019 des associés de la SAS DOMAINE DU PETIT VARENNES capital 6.000 €, siège social à SERBONNES (Yonne) 62 rue du Maréchal Leclerc, 834 152 571 RCS SENS, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution de la société.

AL894625879

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI DOMA
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 13 Rue des Puits
89800 FONTENAY PRES CHABLIS
508716800 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 OCTOBRE 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 24 OCTOBRE 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par

les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Michel GAUTHERON, demeurant 13 Rue des Puits - 89800 FONTENAY PRES CHABLIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 13 Rue des Puits - 89800 FONTENAY PRES CHABLIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL894625766

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA POETERIE SAS en liquidation au capital de 5 000 euros

Siège social : La Poèterie - 4 Route des Janets

89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE

801 986 076 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision du

18/10/2019, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31/12/2017, déchargé M. Vincent MAGNI, demeurant La Poèterie-4 Route des Janets-89520 ST SAUVEUR EN PUISAYE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au G.T.C. d'AUXERRE, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL894625781

ABJ

SASU au capital de 4.000euros.
Siège social :
1 bis Impasse de la Madeleine
89000 AUXERRE.
RCS 833 153 125 AUXERRE.

L'AGE du 28/10/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 28/10/2019, nommé liquidateur M ASHTON Barry John, 1 bis Impasse de la Madeleine 89000 AUXERRE et fixé le siège de la liquidation au siège social.

L'AGE du 28/10/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 28/10/2019. Radiation au RCS de AUXERRE.

AL894625789

L.E.D.

S.C.I. au capital 228 673,53 Euros
Société en liquidation
13, Boulevard du 11 Novembre
89000 - AUXERRE
R.C.S AUXERRE D 399 572 668 (1995 D 6)

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée des associés réunie en date du 31 octobre 2019, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au Liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.

Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis : Le Liquidateur,

AL894625815

LES SCREEN DOCTORS

SASU au capital de 2000 Euros 19 rue de la montagne, 89113 Charbuy 808308233 R.C.S. Auxerre Par décision de l'Associé unique en date du 04/11/2019 l'associé unique a : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Monsieur PICARD CLEMENT 19 rue de la montagne, 89113 Charbuy, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Auxerre

AL894625835

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

POISSONNERIE LA RASCASSE

Société par Actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège social 6 Rue du Bois Linard
89250 CHEMILLY SUR YONNE
802.504.050 RCS AUXERRE

AVIS DE DISSOLUTION

Le 1er AOUT 2019, l'unanimité des associés a décidé : - la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions de l'article 28 des statuts et de l'article L 225-246 du Code de commerce. - De désigner aux fonctions de liquidateur, à compter de ce jour, Monsieur Laurent MICHAS demeurant 6 Rue du Bois Linard – 89250 CHEMILLY SUR YONNE ; de mettre fin, en conséquence, à son mandat de Président et au mandat de Directrice Générale de Madame Svetlana MICHAS - De fixer le siège de la liquidation 6 Rue du Bois Linard – 89250 CHEMILLY SUR YONNE.

AL894625847

SAS ALABEURTHE & FILS

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 31/10/2019, les associés de ALABEURTHE & FILS, SAS au capital de 300 000 euros ayant son siège 21 rue Auxerroise 89800 CHABLIS, 332163781 RCS AUXERRE, ont approuvé le traité établi sous signature privée en date du 29/06/2019, et portant fusion par absorption de leur Société par SAS ALABEURTHE, SAS au capital de 40 000 euros, dont le siège social est 15 rue Jacques Germain ZI Beaune Savigny 21200 BEAUNE, 401715693 RCS DIJON. L'AGE a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de ALABEURTHE & FILS, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par SAS ALABEURTHE et les actions émises en augmentation de son capital par SAS ALABEURTHE étant directement et individuellement remises aux associés de ALABEURTHE & FILS à raison de 9,1204 actions de SAS ALABEURTHE pour 1 action de ALABEURTHE & FILS assortie d'une soulte d'un montant de 1 070,72 euros répartie entre les associés de la société absorbée en proportion de leurs droits. L'AGE de SAS ALABEURTHE, en date du 31/10/2019, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de ALABEURTHE & FILS sont devenues effectives à cette date. Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au RCS de AUXERRE.

AL894625848

SCI DU CLOS DES VIGNES

SCI au capital de 260 000 €
Siège social : 4 ruelle du Plenoy
89740 VILLON
RCS d'AUXERRE 328 187 406

L'assemblée générale extraordinaire du 06/11/2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 06/11/2019. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur BAUDOIN Didier, demeurant 4 ruelle du Plenoy, 89740 VILLON et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL894625856

SCI LA CHARPENTERIE

L'AGM du 24.10.2019 des associés de la SCI LA CHARPENTERIE au capital de 838,46 €, siège social à AUXERRE (89000) Z.I. Rue de la Plaine des Isles, 328 331 301 RCS AUXERRE, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. M. Alain DUJON demeurant à HERY (89550) 3, rue de Sévry, a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à AUXERRE (89000) Z.I. Rue de la Plaine des Isles. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL894625865

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SARL Gérard BERNARD.

Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 8000 euros.

Siège social : L'HUIS BAZIN 4,rue des prés au verd, 89200 ISLAND.

439409228 RCS Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 novembre 2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Annick BERNARD demeurant L'HUIS BAZIN 4, rue des prés au Verd, 89200 ISLAND et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Annick Bernard

AL894625875

MARBOURG

Société en nom collectif
Au capital de 1 000,00 €
Siège social : La Mardelle aux Loups
89150 DOLLOT
797 827 201 RCS SENS

DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Ont été nommé liquidateurs, pour la durée de la liquidation : Monsieur Jean-Marc BOULANGER demeurant La Mardelle aux Loups - 89150 DOLLOT et Monsieur Xavier BOULANGER demeurant La Mardelle aux Loups - 89150 DOLLOT Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : La Mardelle aux Loups - 89150 DOLLOT, siège de liquidation Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, les liquidateurs.

AL894625881

EARL ANGELY-FOURNIER

EARL au capital de 183 250 €. Siège social : 12 rue des Fontaines - Chevannes - 89420 SAINT ANDRÉ EN TERRE PLAINE. 442 143 475 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination des liquidateurs : Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2019, la dissolution anticipée de la société a été décidée, il a été mis fin aux fonctions des gérants, et M. Didier ANGELY demeurant à SAVIGNY EN TERRE PLAINE (Yonne), 4 route de la Chéraire, et Mme Fabienne FOURNIER, demeurant à OUANNE (Yonne), 1 rue du Bois- Hameau de Cuissy, ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège social de la société reste fixé à SAINT ANDRÉ EN TERRE PLAINE (Yonne), Chevannes, 12 rue des Fontaines. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à cette adresse. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, un liquidateur.

AL894625891

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 07/11/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : GP GROUP

Capital : 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 €.

Siège social : 16, Chemin des Amoureux 89140 PONT SUR YONNE

Objet : prise de participation dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou de services ; fourniture de toutes prestations de services aux entreprises ou aux particuliers dans tous domaines.

Durée : 99 ans.

Président : M. Nicolas GARNERONE demeurant à FONTAINEBLEAU (77300) 167 rue Saint Merry.

Cession d'actions : Elles sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

La société sera immatriculée au RCS Sens.

AL894625825

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de l'EURL MBM au capital de 100 euros. Siège social : 133 rue Alsace Lorraine Logement 17 89100 SENS. Objet : Peinture, bardage, revêtement de sol et pose de cloisons Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Sens. Gérant : Mounir BEN MEFTAH, demeurant 133 rue Alsace Lorraine Logement 17 89100 SENS, nommée pour une durée indéterminée.

AL894625833

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 27/10/19, il a été constitué une SAS dénommée TAXIS L DUVERNE. Siège social: 4 ch de la porte d'en haut 89580 Coulanges-la-vineuse. Capital: 4 000€. Objet: le transport de patients par tout mode de transport, et notamment le transport médicalisé conventionné. Président: Mme Laëtitia Duverne, 4 ch de la porte d'en haut 89580 Coulanges-la-vineuse. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL894625834

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/09/2019, il a été constitué une société civile : DENOMINATION : VAN DER WALT MOTORHOMES, SIEGE : 10 promenade de l'ouest, 89510 VERON (Yonne). OBJET : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 euros. GERANCE : Anton VAN DER WALT, demeurant 320 REMSKOEN WILDERNESS HEIGHTS, WESTERN CAPE 6560 (AFRIQUE DU SUD) et Yolandè VAN DER WALT, demeurant 320 REMSKOEN WILDERNESS HEIGHTS, WESTERN CAPE 6560 (AFRIQUE DU SUD), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

AL894625837

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes:

DENOMINATION : THOMAS CONIGLIO PAYSAGISTES

FORME : Société à responsabilité limitée

SIEGE SOCIAL : 22, route de Bligny – 89210 BRIENON SUR ARMANCON

OBJET: tous travaux de création et d'entretien d'espaces verts, incluant : élagage, terrasse, clôtures, bassins, voie d'accès, portail.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 1.000 euros

GERANCE : Mr FANDARD-FAVART Théo, demeurant : 72, Grande rue 89210 BRIENON SUR ARMANCON

IMMATRICULATION : au RCS de SENS.

Pour avis,

AL894625838

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 4 novembre 2019, à Auxerre.

Dénomination : CEROM.

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 5 rue du Bas de Jonches, 89000 Auxerre.

Objet : L'acquisition, la gestion de tous droits sociaux et de toutes valeurs mobilières.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupes d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote..

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Romain Carrier 32 rue de Poinchy 89800 Chablis.

Directeur général : Madame Céline Carrier 32 rue de Poinchy 89800 Chablis.

La société sera immatriculée au RCS de Auxerre.

Pour avis.

AL894625852

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 novembre 2019 à SAINT FARGEAU, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : ENTREPRISE NELISSE MICHEL Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : couverture, zinguerie. Capital social : 6 000 euros. Siège social : 3 rue Fontaine Choison – 89170 SAINT FARGEAU. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Gérant : M. Michel NELISSE, demeurant 7 route de Treigny, Dominon, 58310 DAMPIERRE-SOUS-BOUHY. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

AL894625858

SAS Aigues-Marines
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social :
2 Impasse des Tilleuls de la Cour
89440 SAINTE-COLOMBE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINTE-COLLOMBES du 06 novembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : AIGUES-MARINES

Siège : 2 Impasse des Tilleuls de la Cour, 89440 SAINTE-COLLOMBES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 500 euros

Objet : COMMERCE AMBULANT DE POISSON,

Président :

Madame Camille April WISNIEWSKI, célibataire,

demeurant 2 Impasse des Tilleuls de la Cour, 89440 SAINTE-COLOMBE

née le 19 janvier 1999 à PARIS 14 E

de nationalité FRANCAISE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

POUR AVIS

Le Président

AL894625866

ROLAND GARROS

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 rue Roland Garros
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AUXERRE du 11 OCTOBRE 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ROLAND GARROS,

Forme sociale : Société civile immobilière,

Siège social : 12 rue Roland Garros 89000 AUXERRE,

Objet social : l'acquisition de tous immeuble bâtis dans le but de l'administration et l'exploitation par bail, par location ou autrement dudit immeuble dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 000 euros,

Gérance : Monsieur PINCON Stéphane, demeurant 12 rue Roland Garros 89000 AUXERRE,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

La Gérance

AL894625870

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/11/2019, il a été constitué une EURL dénommée : DA CRUZ Siège social : 27 rue d'En Bas, 89310 POILLY-SUR-SEREIN Capital : 3.000€ Objet : Tous travaux de conseil, étude, réalisation, dépannage, entretien, en installation électrique du bâtiment, installation d'antenne, d'alarme, de ventilation, de climatisation, de chauffage, dans tous types de locaux, pour toute nature de clientèle, en France et à l'étranger, ainsi que toutes activités connexes. Gérance : M. Tony DA CRUZ, 27 rue d'En Bas, 89310 POILLY-SUR-SEREIN Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL894625876

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 4 novembre 2019, à PONT-SURYONNE. Dénomination : MOUSS'PROJECT. Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 1 Rue de la Gare, 89140 PONT-SUR-YONNE. Objet : Travaux de plâtrier-plaquiste, et d'isolation, notamment par la projection de mousse polyuréthane. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 10000 euros divisé en 1000 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : L'agrément résulte d'une décision collective des actionnaires statuant à la majorité des voix des actionnaires disposant du droit de vote. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : Président : Monsieur Clément CHABIN 33 Rue principale 89140 PONT-SURYONNE. La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour avis.

Le Président

AL894625878

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la S.A.S.U. ALL4HOME Sens : Capital 2000 € ; Siège : 19 Boulevard du Pont Neuf, 89100 SENS ; Objet : Réalisation de services aux domiciles des particuliers, comprenant : ménage, repassage, garde d'enfants, soutien scolaire, petits travaux de jardinage et de bricolage. Et plus généralement, toutes prestations à caractère social se déroulant à domicile ; Présidente : Madame Heidi CASTANO, 24 rue des Hates, 89320 NOE. Durée : 99 ans. RCS de SENS en cours.

AL894625882

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

Consommation

Les fruits et légumes bios français convoités par les transformateurs

Alors que leurs ventes ont explosé sur le marché du frais, on trouve encore peu de produits transformés à base de fruits et légumes bio français. Les industriels entendent bien dynamiser ce secteur et cherchent des fournisseurs.



La gamme bio de légumes surgelés Paysan Breton est 100 % en origine France.

«Les jeunes consommateurs poussent le marché vers le bio, le local et les circuits courts. Le marché des produits transformés doit répondre à cette tendance !» Bernard Lignon, chargé de projet qualité chez Synabio [1], peut s'appuyer sur les chiffres pour illustrer son propos : les marchés bios du surgelé et des plats préparés ont en effet cru respectivement de 29 % et 22 % entre 2017 et 2018 [2]. Avec la croissance du marché végétarien, l'obligation pour la restauration collective d'intégrer 20 % de produits bios [3], le marché des produits transformés à base de légumes et fruits bio issus de filières françaises semble avoir un bel avenir devant lui. Bernard Lignon en est convaincu : *«La transformation offre de belles opportunités !»*

La transformation reste marginale face au marché du frais

Pourtant, à l'heure où la production en fruits et légumes bio s'accroît, le marché du frais fait de l'ombre à la transformation… Philippe Constant, responsable approvisionnement chez Favols-Naturgie (Lot-et-Garonne), société spécialisée dans la transformation de fruits bio (60 %) et conventionnels, en témoigne : *«Nos matières premières sont issues de filières françaises à 25 % et à 41 % de l'Union européenne. Nous souhaitons augmenter la part de fruits français dans nos compotes bios, mais c'est encore difficile car une majorité est destinée au marché du frais»*.

Une réalité qu'il explique en partie par des coûts de production plus élevés en bio, et pas toujours intéressants face aux niveaux de prix de la transformation. Aussi l'entreprise Favols-Naturgie, qui commercialise ses produits sous marques distributeurs mais aussi sous sa marque propre Saveurs Attitudes, a encore du mal à structurer une filière d'approvisionnement régulière : *«Peu de producteurs bios se consacrent exclusivement à la production pour la transformation, et nous dépendons des écarts de tri des variétés de bouche. Nos volumes de matières premières peuvent ainsi varier du simple au double selon les conditions climatiques»*.

Des variétés de bouche peu adaptées à la transformation

«En matière de goût et de tenue, les variétés de bouche ne sont pas toujours adaptées à la transformation», souligne Philippe Constant de Favols-Naturgie. C'est pour cette raison que la coopérative Sicoly (Monts du Lyonnais), spécialisée dans les petits fruits, accompagne ses producteurs dans la mise en place de plantations pour la transformation. Cela passe par un soutien financier aux producteurs, sachant qu'il faut parfois compter cinq ans pour qu'une nouvelle culture entre en production. *«La spécialisation et la montée en technicité sont de vrais enjeux, explique le président de Sicoly, Patrick Reynard. Afin d'encourager les producteurs et de sécuriser nos approvisionnements, nous leur assurons des revenus rémunérateurs, au détriment de nos propres marges sur la vente qui sont parfois nulles»*.

Le chiffre à retenir

+ 50 %

de fruits et légumes bios destinés à la transformation d'ici trois à cinq ans : c'est l'objectif que s'est fixé l'interprofession fruits et légumes (Interfel / Anifelt) dans son plan de filière (décembre 2017).

Éviter une transformation à l'étranger

«Mis à part pour la pomme, la poire ou l'abricot qui ont une filière industrielle bien développée, il est difficile de réaliser certaines opérations de transformation en France, comme l'épluchage ou l'équeutage», déplore Philippe Constant de Favols-Naturgie. *«Certains produits français sont ainsi envoyés à l'étranger pour ces opérations et reviennent en France pour une seconde transformation ! Il serait opportun de mutualiser les demandes des transformateurs, tant pour structurer une filière d'approvisionnement que pour nous doter d'outils industriels efficaces»*.

MYLÈNE COSTE

(1) Syndicat des transformateurs et distributeurs bio.
(2) Source : Agence Bio, AND-International 2019.
(3) Article 24 de la loi Égalim.

«Gelagri», le leader breton des légumes élaborés et surgelés bio

Filiale agroalimentaire de Triskalia, Gelagri est aujourd'hui leader du marché européen des légumes et produits élaborés surgelés. Ses produits sont commercialisés dans la France et le monde sous marque distributeurs (Carrefour, Picard) mais aussi sous la marque désormais bien connue Paysan Breton. *«Nous disposons d'une maîtrise totale de la filière de production»*, explique Clara Baudoin, responsable de la filière chez Triskalia. « Les consommateurs sont demandeurs de produits locaux : notre marque Paysan Breton répond aussi à un besoin de proximité et d'identification ».

Des légumes précuits et rapides à cuisiner

La gamme bio de légumes et plats élaborés est fortement plébiscitée par les consommateurs. *«Nous proposons une diversité de plats cuisinés précuits et rapides à préparer, avec l'idée que les consommateurs de bio n'ont pas plus le temps de cuisiner que les autres»*, explique Clara Baudoin. Poêlées cuisinées, soupes, gratins de légumes ou encore purées bios ont le vent en poupe dans les rayons. Pour sécuriser l'approvisionnement, la coopérative apporte un soutien technique, mais aussi financier aux producteurs durant les années de la conversion bio, avec un prix intermédiaire entre le conventionnel et le bio.

Juridique

Il pleut, il pleut…

C'est un constat, mais le saviez-vous : l'écoulement des eaux de pluie est soumis à des règles bien précises. Il vaut d'ailleurs mieux les connaître pour éviter des litiges de voisinage.

L'écoulement des eaux de pluie, c'est d'abord un droit, celui d'user et de disposer de celles qui tombent sur sa propriété (article 641 du Code civil). Il est possible en conséquence de les récupérer, les stocker et les utiliser pour des usages personnels. Mais il est également possible de les laisser s'écouler librement.

Librement, mais naturellement. Les travaux que réaliserait un propriétaire et qui aggraveraient la situation de celui qui recevra les eaux sont interdits. Par aggravation, il faut entendre toute intervention humaine sur la topographie du terrain avec comme conséquence une modification du sens d'écoulement ou encore un renforcement de cet écoulement. Si l'écoulement naturel est perturbé, le responsable de la situation peut être condamné à remettre les lieux en l'état. Quant au voisin en contrebas, il ne peut, de son côté, s'opposer à recevoir les eaux, en y faisant par exemple barrage.

Des règles existent aussi pour l'écoulement des eaux du toit. Si le bâtiment concerné est construit assez loin de la limite de propriété, aucune précaution particulière n'est à prendre. L'eau peut tomber librement du toit et s'écouler ensuite.

Même constat si la maison est mitoyenne d'une route et que la pente du toit conduit l'eau vers celle-ci. Par contre, si la maison est construite en limite d'une propriété voisine, il n'est pas possible de laisser tomber l'eau du toit sur le terrain voisin. Il faut la capter à l'aide de gouttières et la guider vers sa propriété.

Ultime précision de bonne logique : les règles sus-évoquées concernent les eaux pluviales, mais aucunement les eaux usées, fétides ou insalubres. Rien n'autorise en effet à polluer la propriété de ses voisins.

P GAIGNET



BAS-RHIN (67)

Paroles de jeune

PORCS CUL-NOIRS EN ALSACE

Sans jamais décrocher l'ancre, Anaïs Freydt-Drouan a emprunté un parcours sinueux qui l'a finalement ramenée, pour de bon, vers l'exploitation familiale, un élevage de porcs cul-noirs dans la petite vallée de Villé en Alsace.


M. Fellmann

La famille et les traditions, terreau fertile d'Anaïs

Adolescente, Anaïs Freydt-Drouan se cherche beaucoup. Une seule certitude : elle veut *« mettre un pied dans le monde du travail »*, et garder l'autre sur l'exploitation familiale. Elle trouve alors une place comme commerciale dans l'immobilier. *« Devenir Stéphane Plaza, ça me plaisait bien. »* Elle se rend pourtant bien vite compte que ce n'est pas fait pour elle. *« Pendant 7 ans, j'ai travaillé dans l'administration de différentes structures, comme une auto-école. »* Le fil rouge, à chaque étape : *« le contact humain, c'est ce qui me fait tenir, et le sens de l'organisation, je suis forte pour ça »,* explique Anaïs.

Finalement, elle plie bagage et part vivre plusieurs mois à Nice. *« Ça m'a permis de me rendre compte que la famille et les traditions étaient très importantes pour moi ! »* Le déclic, c'est l'exploitation familiale. *« J'essayais de trouver ma place. C'est finalement l'exploitation qui m'a fait comprendre que, oui, on peut faire ce qu'on aime. J'ai enfin eu le courage de tourner la page. »* C'était en 2017.


Anaïs, bien qu'elle ne soit pas éleveuse, se rend régulièrement dans les parcs. « Nos cochons, on les adore ! » Margot Fellmann


Les porcs cul-noirs pâturent par quinzaine sur les flancs de vallée, entre sous-bois et prairies. M. Fellmann

Une fratrie aux commandes

Aujourd'hui, Anaïs a 27 ans et s'occupe de la communication et de la commercialisation des produits de l'exploitation ainsi que de la gestion des commandes dès que la saison démarre. Avec sa belle-mère, Anny, elle gère aussi la vente directe à la ferme. Dans la famille Freydt-Drouan, je demande ensuite le père. Éric s'est lancé il y a 20 ans et a transmis sa passion à ses trois enfants. Son fils, Jeoffrey, aujourd'hui 25 ans, est chef d'exploitation depuis quelques années. Reste Éloïse, la benjamine de 21 ans, qui suit un BTS commerce et marche dans les pas de son frère et sa sœur. *« C'est une belle aventure familiale »*, résume Anaïs, qui sait à quel point cet engagement rend leur père fier. *« Nous sommes tous doubles actifs,* explique-t-elle. *En 2015, mon père a eu un accident du travail. Je me suis de plus en plus investie. Inconsciemment, j'en avais très envie. En ce moment, je vis chez mes parents. Cet investissement devient donc quotidien. »*

> *« L'exploitation m'a fait comprendre que, oui, on peut faire ce qu'on aime »*

Créer son propre métier

Mais si pour son père ou son frère, être pluri-actif permet d'abord de vivre leur passion, pour la jeune femme, il manque un petit quelque chose. *« Depuis un an, je ne travaille plus en dehors de l'exploitation. J'ai décidé de me former pour créer mon propre métier. »* Elle s'engage alors dans une « formation du cueilleur » grâce à laquelle elle découvre différentes facettes du monde des plantes : arboristerie, botanique, cuisine sauvage, fabrication de remède, naturopathie… Au fil des mois et en fonction des saisons, les leçons s'enchaînent et enthousiasment Anaïs. *« Je n'ai pas encore d'idée de projet concret. Mon métier devra être en lien avec la nature et le partage de connaissance. »*

Retour à l'essentiel

Depuis deux ans, Anaïs change petit à petit de mode de vie, une *« prise de conscience écolo »* qui la pousse vers la réduction des déchets et le minimaliste. *« C'est un retour à l'essentiel alors qu'avant je consommais beaucoup »*, précise-t-elle. *« Tout ça est en lien avec notre exploitation, la qualité de ce qu'on propose. Nos cochons, on les adore ! On les fait naître et on les emmène nous-même à l'abattoir dans notre bétaillère. »* Sur les flancs de la vallée de Villé, les animaux séjournent par groupe de 15 à 20 têtes dans des parcs de 1 à 2 ha, entre sous-bois et prairies. En ce moment, il y a en a une soixantaine en tout. L'abattage a lieu aux mois de novembre et décembre. Outre les pièces de viandes, quelques produits transformés sont aussi proposés aux clients. Un élevage de porcs à croissance lente, certifié bio et « 100 % nature » qui a su séduire de nombreux restaurants, des Étoiles d'Alsace jusqu'aux tables de l'Élysée.

Ancrée dans ces valeurs et sa vallée, Anaïs a décidé de prendre son temps, sa formation se conclura à la fin de l'année. *« Dans une société où tout va vite, j'ai envie que tout soit cohérent. C'est un besoin que j'ai. »* **Margot Fellmann**

Freydt-Drouan… & fils

Lancée dans les années 90 par Éric Freydt-Drouan, l'exploitation est dirigée depuis 2015 par Joeffrey, son fils. D'où le nom. Pour Anaïs, pas facile au départ de s'y faire, car elle et sa sœur sont aussi beaucoup investies dans l'exploitation. *« Je crois que pour mon père, nous entrons tous dans le mot « fils » »*, raconte-t-elle en souriant. Force est de constater qu'aujourd'hui c'est tout une fratrie qui tient la barre, sous l'œil vigilant du patriarche.

Saveurs

papier • internet







saveurs.agribourgogne.fr